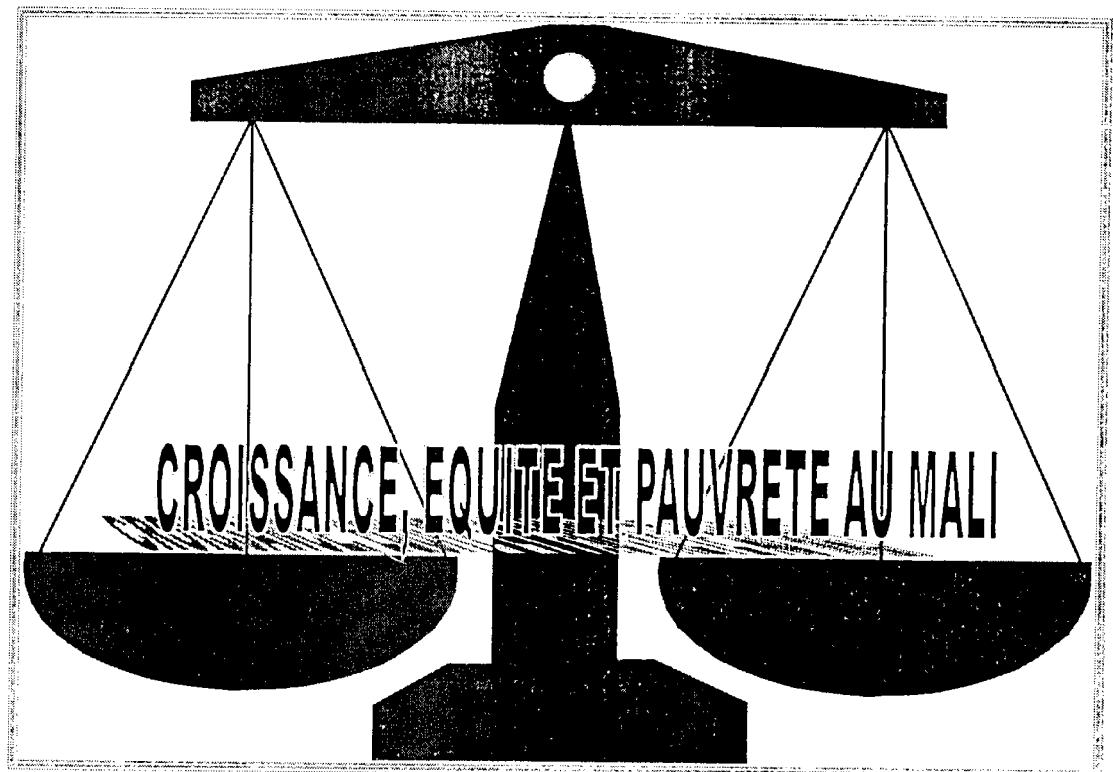


REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



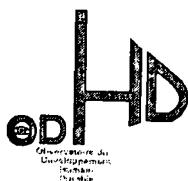
MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DU PLAN ET DE L'INTEGRATION

PNUD/BANQUE MONDIALE



RAPPORT ANNUEL SUR LE DEVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE AU MALI

EDITION 1999
(version provisoire)



OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE ET DE LA LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE AU MALI

Septembre 1999

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2
INTRODUCTION	13
PREMIERE PARTIE : LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	16
CHAPITRE 1 : CROISSANCE ET ÉQUILIBRE MACROÉCONOMIQUE.....	16
1.1. LA POURSUITE DE LA CROISSANCE	16
1.2. LA CONSOLIDATION PAR LES ÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES	17
1.3. LA DURABILITÉ DE LA CROISSANCE	18
1.4. LES RISQUES DE FREINS À LA CROISSANCE	20
CONCLUSION	23
CHAPITRE 2 : MONDIALISATION ET GLOBALISATION : DES OPPORTUNITÉSÀ SAISIR.....	24
2.1. CARACTÉRISTIQUES DE LA MONDIALISATION.....	24
2.2. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DU MALI	25
2.3. L'INSERTION DU MALI DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE	26
2.3.1. <i>Le problème de la faible compétitivité</i>	27
2.3.2. <i>Les activités porteuses</i>	27
2.3.3. <i>L'union douanière</i>	28
2.4. LES PERSPECTIVES D'AVENIR	28
CONCLUSION	29
CHAPITRE 3 : EVOLUTION DE LA PAUVRETÉ.....	30
3.1. LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE.....	30
3.1.1. <i>Evolution de la pauvreté au niveau national</i>	33
3.1.2. <i>Evolution de la pauvreté selon le milieu de résidence (rural et urbain)</i>	34
3.1.3. <i>Evolution de la pauvreté par région administrative</i>	35
3.2. LA PAUVRETÉ HUMAINE	41
3.2.1. <i>L'indice de développement humain</i>	41
3.2.2. <i>L'indice de pauvreté humaine</i>	44
CONCLUSION.....	45
CHAPITRE 4 : ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS	47
4.1. INÉGALITÉS DE REVENUS	48
4.2. INÉGALITÉS DES CONDITIONS DE VIE.....	51
4.2.1. <i>Accès à l'éducation de base</i>	52
4.2.2. <i>Accès à la santé</i>	55
4.2.3. <i>Accès à l'eau potable</i>	56
4.2.4. <i>Accès à l'énergie</i>	57
4.2.5. <i>Accès à l'emploi</i>	58
CONCLUSION	59
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	60

DEUXIEME PARTIE : POUR UNE CROISSANCE EQUITABLE	61
CHAPITRE 5 : ANALYSE DES MÉCANISMES DE RÉPARTITION	61
5.1. EVOLUTION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	62
5.2. LA RÉMUNÉRATION DES ACTEURS DES PRINCIPALES FILIÈRES DE PRODUCTION	63
5.2.1. <i>La filière coton</i>	63
5.2.2. <i>La filière riz</i>	65
5.2.3. <i>La filière bétail - viande</i>	68
5.2.4. <i>La filière cuirs et peaux</i>	69
5.3. LE RÔLE DES RÉSEAUX FINANCIERS	70
CONCLUSION	72
CHAPITRE 6: LES RÉPONSES DE L'ETAT ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	73
6.1. LES TRANSFERTS SOCIAUX	73
6.2. LA FORMATION DU CAPITAL HUMAIN	74
6.3. LA DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS	74
6.4. STRATÉGIES ALTERNATIVES D'ADAPTATION À LA PAUVRETÉ	77
6.5. RECOURS AU CAPITAL SOCIAL	80
CONCLUSION	82
CHAPITRE 7 : DES POLITIQUES DE REDISTRIBUTION PLUS ÉQUITABLES	83
7.1. CONSOLIDER LA CROISSANCE	83
7.2. DES POLITIQUES INCITATIVES DE REDISTRIBUTION	84
7.3. DES FILETS DE SÉCURITÉ	89
CONCLUSION	90
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	91
CONCLUSION GENERALE / RECOMMANDATIONS	92
ANNEXE	96
Indices et salaires mensuels en F CFA des agents de la Fonction Publique selon les catégories de la première année de service à la retraite	97
Nombre d'écoles fondamentales fonctionnelles pour 100 000 enfants (7-12ans) par région administrative	98
Nombre de centres d'alphabétisation fonctionnels pour 100 000 adultes (15 ans et plus) par région administrative	99
Nombre d'aires de santé (CSCOM / dispensaires) fonctionnelles pour 100 000 habitants par région administrative	100
Nombre de points d'eau potable fonctionnels pour 100 000 habitants par région administrative	101
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	102

ENCADRES

Encadré N°1 : Approche Méthodologique	15
Encadré N°2 : De la Dette Extérieure	21
Encadré N°3 : De la Mondialisation et de la Globalisation	24
Encadré N°4 : Des Indicateurs de Pauvreté Monétaire	30
Encadré N°5: De l'Actualisation du Seuil de Pauvreté	32
Encadré N°6 : De l'IDH	41
Encadré N°7 : De l'IPH	44
Encadré N°8 : Pourquoi Sikasso souffre-t-elle de pauvreté ?	45
Encadré N°9 : Pauvreté n'est pas Inégalité	46
Encadré N°10 : Des différentes formes d'inégalité	47
Encadré N°11: Du Coefficient de Gini	48
Encadré N°12: Inégalité et Exclusion	51
Encadré N°13: De la Répartition	61
Encadré N°14: Des Systèmes Financiers Décentralisés	71
Encadré N°15: Des Revenus de Transfert	73
Encadré N°16: Egalité n'est pas Equité	85

TABLEAUX

Tableau 1 : Comparaison des taux de croissance économique et démographique	17
Tableau 2 : Affectation du revenu national disponible net augmenté de la consommation de capital fixe (en milliards de francs CFA)	19
Tableau 3 : Poids (en %) des transferts dans le revenu des ménages	20
Tableau 4 : La croissance économique à l'UEMOA et à la CEDEAO	25
Tableau 5 : L'évolution du PIB et des échanges extérieurs du Mali (milliards de F CFA)	26
Tableau 6 : Le PIB (en francs constants) par habitant et sa structure	28
Tableau 7 : Variations de l'incidence de la pauvreté pendant les périodes 1989-94 et 1994-96	31
Tableau 8 : Variations de la profondeur de la pauvreté pendant les périodes 1989-94 et 1994-96	31
Tableau 9 : Evolution de l'incidence (P0) et de la profondeur (P1) de la pauvreté au Mali de 1994 à 1998	33
Tableau 10 : Evolution de l'incidence (P0) et de la profondeur (P1) de la pauvreté selon le milieu de résidence de 1994 à 1998	34
Tableau 11: Evolution de l'incidence (P0) et de la profondeur (P1) de la pauvreté selon les régions administratives de 1994 à 1998	35
Tableau 12 : IDH des pays de la sous-région ouest-africaine en 1994 et 1997	42
Tableau 13 : Indice de développement humain des régions administratives en 1994, 1996 et 1998	43
Tableau 14 : Indice de pauvreté humaine selon les régions administratives en 1998 (en %)	44
Tableau 15 : Déciles de revenus en 1994	49
Tableau 16 : Taux brut d'admission (en %) au premier cycle de l'enseignement fondamental en 1997/98 par sexe et par région	52
Tableau 17 : Taux brut de scolarisation (en %) au premier cycle de l'enseignement fondamental en 1996-97 et 1997-98 par sexe et par région	53
Tableau 18 : Ratio élèves/maître au premier cycle de l'enseignement fondamental en 1997-98 par sexe et par région	53
Tableau 19 : Taux brut de scolarisation (en %) au second cycle de l'enseignement fondamental en 1997/98 par sexe et par région	54
Tableau 20 : Taux d'alphabétisation (en %) des adultes par région en 1997 et 1998	55
Tableau 21 : Accessibilité aux CSCOM et CSAR (Mali, sans les régions du Nord : Proportion de la population dans un	

rayon de 5 km et dans un rayon de 15 km)	56
Tableau 22 : Revenus annuels par tête (F CFA) en 1998 des fonctionnaires au cours de leurs années de service	62
Tableau 23 : Evolution des niveaux de revenus annuels par tête (F CFA) selon les types d'exploitation	65
Tableau 24 : Caractéristiques des exploitations de riziculture à l'ON en 1996-97	66
Tableau 25 : Revenu moyen en F CFA par hectare du riz	67
Tableau 26 : Revenu moyen en F CFA par exploitation, par tête et par actif	67
Tableau 27 : Evolution des parts du budget de l'Etat allouées à l'Education Nationale et à la Santé (en %)	74
Tableau 28 : Pourcentage de la superficie totale des parcelles cultivées selon leurs statuts de 1995 à 1998 par type d'exploitation en zone cotonnière	78
Tableau 29 : Pourcentage des exploitations pratiquant des cultures d'appoint de 1995 à 1998 selon les types d'exploitations en zone cotonnière	79
Tableau 30 : Type de rapport des pauvres avec les autres selon le milieu et le niveau de pauvreté (en %)	81
Tableau 31 : Type de rapport entre les pauvres et les autres selon le sexe	82
Tableau 32 : Structure et évolution des dépenses de l'éducation de base en termes réels (en milliards de F CFA)	86
Tableau 33 : Ratio (en %) des dépenses publiques de l'éducation de base / PIB	87
Tableau 34 : Structure (en %) des dépenses publiques globales de santé	87

GRAPHIQUES

Graphique N°1 : Poids des transferts reçus dans les revenus des ménages	9
Graphique N°2 : Taux d'accroissement annuel moyen des indicateurs P0 et P1 selon les années (1994,1996,1998)	17
Graphique N°3 : Indice de développement humain des régions administratives en 1994, 1996 et 1998	27
Graphique N°4 : Courbe de concentration des revenus en 1994 (Gini)	33
Graphique N° 5 : Courbe de concentration des dépenses en 1994 et en 1996 à Bamako (Gini)	34

SIGLES

ACODEP	Appui aux Collectivités décentralisées pour un DÉveloppement Participatif
AEP	Adduction d'Eau Potable
AES	Adduction d'Eau Sommaire
AGETIPE	AGence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAN	Coupe d'Afrique des Nations de football
CCF	Consommation de Capital Fixe
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSRAR	Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé
CVECA	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérés
DCI	Dénomination Commune Internationale
DE	Division Epidémiologie
DHD	Développement Humain Durable
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
DIAPER	DIagnostic PERmanent
DNAFLA	Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée
DNB	Direction Nationale du Budget
DNE	Direction Nationale de l'Elevage
DNP	Direction Nationale de la Planification
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
ECOFIL	Economie de Filière
EDM	Energie Du Mali
EMCES	Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale
FEWS	Famin Early Warning System

FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
IDH	Indice de Développement Humain
IER	Institut d'Economie Rurale
IMF	Institution de Micro-Financement
INSAH	INstitut du SAHel
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
MEB	Ministère de l'Education de Base
MEPI	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration
MPCP	Mutuelle des Professionnels des Cuirs et Peaux
MSPAS	Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité
ODHD/LCPM	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OMBEVI	Office Malien du BEtail et de la VIande
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Office du Niger
OPNBB	Office du Parc National de la Boucle du Baoulé
PAIB	Projet d'Appui aux Initiatives de Base
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRISAS	Programme de Renforcement Institutionnel en matière de recherche sur la Sécurité Alimentaire au Sahel
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréalier
PRODEJ	Programme Décennal de la Justice

RNDN	Revenu National Disponible Net
SAP	Système d'Alerte Précoce
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SSE	Services Sociaux Essentiels
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

RESUME EXECUTIF

1. Introduction

Les bons résultats qu'a connus l'économie malienne depuis 1994 avec une croissance annuelle moyenne du PIB réel de 4,4% (moyenne de la période 1994-98) amène à se poser un certain nombre de questions sur son devenir et sur ses effets. Autrement dit, cette croissance pourra-t-elle se poursuivre dans le long terme et permettra-t-elle ainsi de réduire la pauvreté ?

A ces deux questions, le présent rapport se propose d'apporter des éléments de réponse en deux points.

Dans une première partie, il procède à l'analyse de la situation économique et sociale récente du pays : état de la croissance, opportunités fournies par l'intégration dans l'économie mondiale, la situation de la pauvreté, le problème des inégalités.

Dans une deuxième partie, il se penche sur les mécanismes de répartition, les réponses de l'Etat et de la société civile et formule enfin des recommandations opérationnelles afin que la croissance devienne plus robuste et plus équitable.

2. Croissance et équilibre macroéconomique

A la faveur de la mise en œuvre de réformes structurelles de l'économie et du lancement du processus de démocratisation amorcé en mars 1991, le Mali a renoué avec la croissance économique.

Au cours des cinq dernières années, le taux de croissance économique a dépassé celui de la croissance démographique.

L'économie malienne a bien réagi aux politiques mises en œuvre dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Les critères de réalisation et les objectifs tant quantitatifs que structurels prévus dans le programme de 1997 ont quasiment tous été respectés (réduction du déficit budgétaire ainsi que de la balance commerciale et des paiements courants, stabilisation de l'inflation, tendance à la réduction de l'encours de la dette publique, etc.).

L'ensemble des bonnes performances macroéconomiques réalisées concourt à montrer que la croissance actuelle s'oriente vers un cheminement équilibré. Cependant, la question demeure de savoir dans quelle mesure cette croissance peut être durable.

Depuis 1994, la consommation privée, exprimée en francs CFA courants, n'a cessé d'augmenter même si les taux d'accroissement correspondants indiquent une tendance à la baisse.

De 1994 à 1998, la consommation publique aussi s'est aussi accrue régulièrement.

Sur la période 1994-97, le taux d'investissement est estimé à 24,7% du PIB, en moyenne annuelle pour environ 12,0% de taux d'épargne. Mais on constate, depuis 1995, une légère décélération du niveau du taux d'investissement.

Il convient de noter qu'un certain nombre de facteurs, internes ou externes, peuvent freiner la croissance et/ou la dévier d'un cheminement équilibré.

Les autorités du pays, pour amplifier la dynamique de croissance, devraient prévenir les risques suivants qui peuvent constituer autant de freins à cette dernière : les calamités naturelles, les chocs externes (comme les fluctuations des cours des matières premières), le poids de la dette extérieure, la mondialisation mal régulée des échanges, la "mal gouvernance", etc.

Des chocs exogènes comme les fluctuations des cours mondiaux de certaines matières premières (coton pour l'exportation, pétrole pour l'importation....) ainsi que les difficultés de l'intégration régionale peuvent affecter également la croissance de l'économie malienne.

Le poids de la dette est un autre frein à la croissance.

La dette multilatérale constitue 60,8% de l'encours. Les paiements effectués au titre de la dette extérieure ont été de 37,9 milliards de F CFA en 1996, 41,0 milliards en 1997 et ont atteint 43,6 milliards en 1998. L'importance de ces montants montre la volonté de désendettement du Gouvernement, mais elle peut porter préjudice au financement de l'investissement.

La "mal gouvernance" peut constituer une cause de ralentissement de la croissance économique. Pour pallier ce risque, il est nécessaire que la croissance en termes économiques s'accompagne d'un progrès de la

démocratie ou de la capacité des individus à choisir leur destinée.

Le Gouvernement est aussi résolu à lutter contre la corruption. A cet effet, il s'est engagé, entre autres, à promouvoir la transparence dans les procédures de passation des marchés publics et la vente ou l'octroi de licences pour des autorisations et intérêts économiques.

Les phénomènes de globalisation des marchés et de mondialisation des échanges peuvent constituer des risques de frein à la croissance. Mais, bien régulés, ils peuvent aussi offrir des opportunités à l'économie malienne.

3. Mondialisation et globalisation : des opportunités à saisir

L'insertion du Mali dans l'économie ouest-africaine permet de bénéficier d'un marché potentiel 6 fois plus important que le marché intérieur, la proportion étant de 20 fois pour la CEDEAO.

L'insertion du Mali dans le courant des échanges internationaux se fait tant au niveau de l'UEMOA que du reste du monde. Ces deux niveaux d'insertion ont des exigences différentes, plus de complémentarité que de concurrence dans l'espace UEMOA et l'inverse au niveau mondial où la pression d'activités similaires est très forte.

La survie des entreprises dépend de la prise en compte de cette dimension mondiale de la concurrence pour percer déjà le marché UEMOA et s'y maintenir. Si la concurrence présente des inconvénients pour elles, elle leur offre aussi des avantages en termes d'opportunités de croissance et

d'obtention d'intrants bon marché. Pour les consommateurs, l'avantage attendu est l'obtention de biens et services à des prix moins élevés avec le risque des coûts de restructuration à supporter par les travailleurs.

D'après les analyses, les principales faiblesses de l'industrie au Mali se situent dans:

- le coût élevé des intrants, surtout ceux importés encore grevés de droits tarifaires ;
- une faible maintenance de l'outil de production ;
- le coût de transport, surtout des intrants ;
- la fiscalité y compris les impôts directs nets ;
- la faible productivité de la main-d'œuvre malgré le bas niveau des salaires qui fait de la main-d'œuvre une source importante d'avantages comparatifs.

La plupart des études concluent à la compétitivité de certaines activités au Mali telles que la filière coton et la filière peaux et cuirs. D'autres activités pourraient gagner en efficacité si des efforts de maîtrise des coûts de production sont réellement entrepris. Il s'agit:

- du carton d'emballage dont déjà 40% du chiffre d'affaires se réalisent à l'exportation ;
- de l'imprimerie ;
- de l'huile et dérivées ;
- de la confiserie ;
- des articles plastiques.

Mieux, au regard des exportations du Mali vers les autres pays de l'UEMOA, il existe de réels potentiels de production à développer pour profiter de l'union douanière, et les études de filières concluent généralement sur de

forts taux de rentabilité économique et financière des activités en question. De ce point de vue, il serait intéressant de promouvoir des activités comme:

- la filière viande rouge ;
- le riz ;
- les produits pharmaceutiques, nécessitant de réels projets d'extension de l'UMPP et de modernisation de ses chaînes de fabrication ;
- le textile ;
- les fruits et légumes ;
- le carton d'emballage ;
- le petit matériel agricole.

Pour améliorer son insertion dans l'économie mondiale, le Mali devra chercher à accroître ses parts de marché pour alimenter la croissance économique. Cela passe par des efforts d'accroissement de la compétitivité internationale en vue de l'élargissement de la gamme des exportations et surtout des exportations non traditionnelles en s'appuyant à l'avenir sur des entreprises industrielles compétitives susceptibles déjà de conquérir le marché de l'UEMOA.

Pour rendre compétitive son industrie, le Mali devra lever un certain nombre d'entraves (coût élevé des intrants, fiscalité, faible productivité et taille faible des entreprises, etc.). Pour ce faire, une restructuration de l'économie s'impose, mais à des coûts sociaux dont la prise en charge passe par l'amélioration de la productivité du travail et donc des investissements importants en éducation/formation et en recherche/développement. Cela nécessite également des investissements en infrastructures de base.

Afin de voir comment a évolué la pauvreté depuis 1994, dans un contexte de croissance économique, il est

nécessaire d'analyser l'évolution des indicateurs de pauvreté tant au niveau national que par milieu (rural / urbain) et par région administrative.

4. Evolution de la pauvreté

Selon les analyses de l'Observatoire du DHD/LCPM, l'incidence de la pauvreté a augmenté tant en milieu rural qu'en milieu urbain entre 1989 et 1994 d'une part et entre 1994 et 1996 d'autre part.

Cependant, l'accroissement annuel moyen pendant la première période (11%) a été beaucoup plus élevé qu'au cours de la seconde (2%), ce qui traduit une décélération de l'accroissement de la pauvreté à partir de 1994. On observe la même tendance en ce qui concerne la profondeur de la pauvreté dont l'accroissement annuel moyen est passé de 8% (1989-94) à 1,6% (1994-96).

Ces résultats montrent que, malgré les performances macroéconomiques réalisées entre 1994 et 1996, la pauvreté s'est légèrement aggravée, quel que soit le degré de ralentissement de cet accroissement.

Par contre, il semble que cette tendance se renverse entre 1996 et 1998, période au cours de laquelle on assiste pour la première fois à une diminution de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté sur l'ensemble du pays. Cette diminution se présente diversement selon les milieux et selon les régions.

Entre 1996 et 1998, on assiste à un début de baisse de l'incidence de la pauvreté, ce qui signifie que l'amorce d'un mieux-être de la population est enclenchée. L'incidence qui était de 71,6% en 1996, tombe à 69,0% en 1998.

Ce dernier niveau résulte d'une diminution de 1,8% par an, soit légèrement moins des 2% par an dont l'incidence s'était accrue entre 1994 et 1996. Ainsi donc, même si la régression de l'incidence de la pauvreté est faible, c'est la première fois que l'on observe le début d'une telle tendance de diminution. Malgré cette baisse, une grande majorité de la population (69,0%) demeure toujours pauvre.

En 1998, la proportion de pauvres reste plus élevée en milieu rural (76,0%) qu'en milieu urbain (36,3%) en dépit d'une tendance à la diminution dans les deux milieux. Mais le taux annuel de diminution de la pauvreté de 5,4% en milieu urbain est de plus de trois fois plus important que celui observé en milieu rural (1,5%). Cette tendance est confortée par un taux annuel de diminution de la pauvreté de 40,3% en milieu urbain, soit plus du double de celui observé en milieu rural évalué à 16,2%.

Ainsi, les efforts et activités de réduction de la pauvreté de l'Etat et des Partenaires au Développement ont plus profité au milieu urbain qu'au milieu rural. Ce état de fait traduit une inégalité de redistribution des fruits de la croissance au détriment du milieu rural qui abrite la majorité des pauvres. Cela pose les questions de savoir si les résultats des importants investissements en milieu rural ont été confisqués par des mécanismes de redistribution favorables aux villes, ou bien s'il y a réellement eu plus d'efforts en faveur des villes au détriment des campagnes.

D'une manière générale, il y a une réduction de la proportion de la population pauvre dans toutes les régions administratives du pays entre 1996 et 1998.

Au niveau national, selon les calculs de l'Observatoire du DHD/LCPM, l'IDH est passé de 0,309 à 0,333 entre 1996 et 1998, soit un accroissement de 7,77% entre les deux dates.

En 1998, les différentes régions administratives du pays ont réalisé les IDH suivants :

- Kayes : 0,340 ;
- Koulakoro : 0,317 ;
- Sikasso: 0,308;
- Ségou: 0,288;
- Mopti : 0,251;
- Tombouctou : 0,259;
- Gao: 0,315;
- Bamako: 0,588;
- Mali : 0,333.

Quant à la pauvreté humaine, son niveau est appréhendé par l'IPH en 1998 dans les différentes régions administratives ainsi qu'il suit :

- Kayes : 53,8% ;
- Koulakoro : 56,5% ;
- Sikasso : 57,0% ;
- Ségou : 60,0% ;
- Mopti : 60,8% ;
- Tombouctou : 66,3% ;
- Gao : 64,5% ;
- Bamako : 24,1% ;
- Mali : 55,0%.

Plus de la moitié de la population de chaque région souffre de pauvreté humaine, c'est-à-dire des trois formes fondamentales de dénuement que constituent les déficits de longévité, dans le domaine de l'instruction et en termes de conditions de vie (accès à l'eau potable, aux services de santé et malnutrition des enfants âgés de moins de 3 ans).

Pour l'ensemble du pays, l'IPH est de 55,0% en 1998. Ce niveau, assez élevé, dénote de l'ampleur des efforts à fournir par le Mali pour réduire de façon significative la proportion de sa population souffrant de décès à un âge précoce, d'analphabétisme et de misère sur le plan des conditions de vie.

Toutefois, il convient de signaler que l'IPH a diminué de 3,23% entre 1996 et 1998 (il était de 58,18 % en 1996).

A présent, il convient d'analyser la relation entre la situation de pauvreté qui demeure encore importante et l'évolution des inégalités tant au niveau de la distribution individuelle des revenus que de l'accès aux services sociaux essentiels. Il est difficile de réduire la pauvreté sans tenir compte des inégalités. En effet, la croissance peut engendrer un accroissement des inégalités et, en conséquence, empêcher une réduction de la pauvreté. En d'autres termes, les plus pauvres peuvent ne pas bénéficier des retombées de la croissance si des mesures appropriées ne sont pas mises en œuvre.

5. Analyse de l'évolution des inégalités

Le coefficient de Gini est de 44,3% en 1994, ce qui indique une assez forte inégalité dans la distribution des revenus. En Afrique subsaharienne, la valeur du coefficient de Gini est en moyenne de 43,5% pour les années 90.

L'inégalité des revenus observée au Mali en 1994 est confirmée par la répartition en déciles de revenus. En 1994, la moitié de la population (50%) ne disposait que d'un cinquième (20%) du revenu total et 60 % de la population se partage légèrement plus du quart (27%) du revenu total. L'absence

d'information sur les revenus en 1996 et 1998 ne permet pas d'établir l'évolution de cette distribution après 1994.

L'inégalité monétaire ne représente qu'un aspect de l'inégalité. Elle ne traduit pas, par exemple, l'impossibilité que connaissent certains d'accéder aux services publics. L'inégalité des conditions de vie exprime donc mieux cette situation puisqu'elle résulte de facteurs comme l'insécurité alimentaire, le niveau d'éducation, l'insuffisance d'équipements, le temps d'accès et de communication, etc., plus que du strict revenu.

Le taux brut de scolarisation (au premier cycle de l'enseignement fondamental) a varié de 46,7% en 1996-97 à 50,0% en 1997-98, correspondant à des passages (entre les deux années scolaires) de 36,5% à 41,0% et de 57,0% à 58,9% respectivement pour les filles et les garçons. Cette différence au niveau du taux brut de scolarisation au détriment des filles est de nature à perpétuer la pauvreté féminine : faible accès des femmes aux opportunités économiques, politiques...

En 1997-98, le taux de réussite à l'examen de fin de premier cycle de l'enseignement fondamental (CFEPCEF) est de 55,9% (56,1% pour les filles contre 55,4% pour les garçons).

Ce taux de réussite des filles à l'examen de fin de premier cycle supérieur à celui des garçons est remarquable et laisse à penser que les efforts concernant la scolarisation des filles commencent à porter leurs fruits.

En 1997-98, le taux brut de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental est de 17,9% au niveau national. Ici aussi des

inégalités subsistent entre filles et garçons d'une part, et entre régions administratives d'autre part. En effet, si en 1997-98, le taux brut de scolarisation des garçons est de 23,4% (supérieur au niveau national, qui est de 17,9%), il n'est que de 12,3% chez les filles (inférieur au niveau d'ensemble).

En 1997-98, le taux de réussite à l'examen du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) est de 66,9% (63,9% pour les filles et 68,4% pour les garçons).

Le taux d'alphabétisation est de 29,97% en 1997 et de 31,04% en 1998. Dans ce domaine les inégalités sexe féminin - sexe masculin sont beaucoup plus marquées qu'en matière d'éducation formelle.

En effet, en 1997, le taux d'alphabétisation des femmes n'est que de 18,45% contre 42,27% pour les hommes, ce qui traduit un rapport de 1 à 2,3. Un an plus tard, ces chiffres sont respectivement de 19,11% et 43,78% (même rapport que précédemment).

Parmi les facteurs limitant la fréquentation des CSCOM, figurent en premier lieu, le faible pouvoir d'achat des ménages, particulièrement en zones rurales, les contraintes socio-culturelles, les difficultés de déplacement, la proximité d'autres formations sanitaires ayant un meilleur plateau technique, les mauvaises relations avec le personnel, les alternatives aux CSCOM/CSAR.

En milieu rural, entre les villages d'une aire de santé, il n'y a souvent que des pistes en mauvais état et les moyens de transport sont soit de coût prohibitif (véhicules de transport en commun) soit rudimentaires (charrettes, pirogues, etc.) pénalisant ainsi les villages éloignés.

La faiblesse du pouvoir d'achat conduit à réduire au strict minimum les consultations préventives et à privilégier des solutions alternatives : automédication, médecine traditionnelle, marabout, etc.

Les populations vivant en milieu rural s'approvisionnent en eau potable à partir de puits modernes, de puits cisternes, de forages équipés et de systèmes d'adduction d'eau sommaire (AES). Au Mali, le nombre de villages bénéficiant d'un point d'eau moderne est de 5 428 sur un total de 11 703 en 1996, assurant un taux de couverture de 46,4% en 1996. En milieu rural, le nombre moyen de forages pour 1000 habitants est estimé à 2,7.

En milieu urbain, l'approvisionnement des populations en eau potable est assuré à partir des systèmes d'adduction d'eau potable (AEP), eux-mêmes alimentés à partir d'eau de surface ou d'eau souterraine d'une nappe profonde.

La société EDM assure la desserte en eau à travers des réseaux d'adduction d'eau dans seize centres urbains parmi les plus peuplés.

Enfin, il convient de signaler que les problèmes d'eau et d'assainissement affectent différemment les individus selon le sexe dans la mesure où les femmes jouent un rôle prépondérant dans l'approvisionnement en eau de leur famille.

Le potentiel en biomasse agricole, végétale, agro-industrielle, de résidus industriels et d'élevage est important même si une partie est utilisée à des fins non énergétiques. Quant au gisement éolien, il est variable selon les saisons et les régions.

Les énergies renouvelables qui pourraient être plus à la portée des pauvres sont encore très faiblement exploitées. L'énergie conventionnelle n'est disponible que dans les centres urbains et est utilisée par moins de 10% de la population du pays. Autrement dit, cette énergie est hors de portée de la presque-totalité de la population rurale majoritairement pauvre, qui utilise plutôt l'énergie traditionnelle.

Deux actifs sur trois sont des hommes. Dès lors il est normal que la proportion d'hommes parmi les chômeurs soit plus importante que celle des femmes : 64,7% contre 35,3%.

La grande majorité de la population active occupée vit en milieu rural : 84% contre 16% pour le milieu urbain.

Selon le bilan de l'emploi réalisé en 1996 par l'OEF (Etude sur le secteur informel), le chômage concerne 3% de la population active. Ce niveau très faible, recouvre en fait un taux de chômage urbain de 14,2%, le chômage rural étant négligeable (1,0%) car il est masqué par le sous-emploi dans l'agriculture.

Ces taux se fondent sur une définition du chômage qui ne prend en compte ni les emplois précaires du secteur informel, ni le sous-emploi rural.

La pauvreté ne découle pas seulement de l'état d'insuffisance des moyens et des capacités des ménages et / ou des individus, mais aussi elle peut dépendre, dans une large mesure, des structures et mécanismes qui déterminent la répartition du revenu.

6. Analyse des mécanismes de répartition

Depuis 1985, les salaires en termes nominaux n'ont pas évolué et ce, jusqu'en mars 1994, date à laquelle une augmentation de 5% a été effectuée. Entre 1994 et 1998, trois nouvelles augmentations de 5% chacune ont été effectuées. Les salaires se sont donc nominalement accrus de 4% en moyenne annuelle pendant la même période.

Au cours des cinq années allant de 1994 à 1998, il a été observé des taux d'inflation respectifs de 33,6%, 13,5%, 6,8%, 0,9% et 3,5%, soit une inflation annuelle moyenne (moyenne arithmétique simple) de 11,7% pendant la période considérée. L'inflation a, de ce fait, été supérieure à la hausse des salaires nominaux ; il en résulte donc une érosion du pouvoir d'achat (réel) des fonctionnaires.

Le revenu total provenant du coton distribué aux producteurs pris dans leur ensemble était de 62 milliards de F CFA en 1995-96 et de 81 milliards de F CFA en 1997-98.

Ce n'est que lorsqu'ils possèdent une exploitation moyenne ou grande que les producteurs de riz sont assurés d'avoir un revenu par tête au moins égal au seuil de pauvreté. Ces exploitations représentent 44 % de l'ensemble (18% en zone réaménagée et 26% en zone non réaménagée).

Les catégories socio-professionnelles d'acteurs qui participent à la répartition des revenus de la filière bétail-viande peuvent être réparties en deux groupes : le groupe du circuit vif qui comprend les producteurs, les marchands et les intermédiaires et celui du circuit mort constitué par les

chevillards, bouchers, apprentis bouchers et rôtisseurs.

La dévaluation du franc CFA a entraîné une flambée des exportations qui a abouti aux effets induits suivants :

- une augmentation de la demande en animaux sur les marchés intérieurs à cause de l'accroissement de la demande extérieure ;
- une augmentation conséquente du prix des animaux qui est estimée en moyenne à 54,74% (Koné et al./IER-PRISAS, 1996) ;
- l'introduction de l'achat au comptant en substitution à l'achat à crédit largement pratiqué avant la dévaluation du franc CFA et qui était plus favorable aux chevillards et bouchers.

Le développement de la micro-entreprise est considéré aujourd'hui au Mali comme un moyen efficace permettant aux ménages d'accroître leurs revenus, en développant une multitude d'activités rémunératrices. Or ces micro-entreprises relèvent la plupart du temps du secteur informel. Faciliter l'accès de ce secteur informel aux services financiers est donc apparu comme un facteur puissant de lutte contre la pauvreté. Les banques classiques n'offrant pas ces facilités, il s'est avéré nécessaire de développer des sources alternatives de financement.

Face à la persistance de la pauvreté, et pour tenter de compenser les effets des inégalités structurelles, un certain nombre de réponses sont mises en œuvre, soit par l'Etat, soit par les acteurs qui composent la société civile.

7. Les réponses de l'Etat et de la société civile

Au cours de la période observée (1994-98), la proportion du budget d'Etat allouée à l'Education Nationale a connu

une croissance annuelle moyenne de 4,42 % et celle affectée à la Santé a enregistré une variation annuelle positive moyenne de 6,37 %.

Pour l'exercice 1999, les proportions affectées à l'Education Nationale et à la Santé sont respectivement de 25,16% et 10,76%. La lutte contre la pauvreté étant le fondement même de la politique gouvernementale, il est tout à fait logique que des parts de plus en plus importantes du budget d'Etat reviennent aux secteurs sociaux comme l'Education et la Santé, entendu que les investissements dans l'Education (notamment l'Education de Base) et dans la Santé (en particulier les soins de santé primaires) constituent l'une des meilleures formes de redistribution par l'Etat

L'une des principales réponses apportées par l'Etat au problème des inégalités, et plus précisément à la montée des inégalités est la décentralisation des pouvoirs, devant permettre la prise de décision à des niveaux plus proches de la réalité vécue. Ce sont alors les corps intermédiaires qui prennent des décisions censées être optimales car basées sur une réalité socio-économique qu'ils connaissent bien et dont ils peuvent saisir les évolutions.

L'objectif final des efforts de décentralisation des pouvoirs décisionnels vise à ce que les intéressés, pouvoirs communaux et populations correspondantes, se réapproprient la chose publique, à travers leur participation à l'exercice du pouvoir à la base.

La démarche originellement juridique vise à la création de

communes, l'ensemble du territoire étant désormais maillé en 701 communes, avec un seuil de viabilité démographique de 18 000 habitants par commune, le vouloir-vivre ensemble des habitants étant le facteur déterminant de la constitution d'une commune.

L'échelon communal constitue donc le premier échelon spatial, suivi par le cercle et la région. La commune est la collectivité territoriale de base de la nouvelle organisation administrative décentralisée et démocratique de l'Etat malien.

La réforme de décentralisation ne signifie pas un affaiblissement de l'Etat, bien au contraire. La décentralisation nécessite un Etat fort mais dans le cadre d'une redéfinition de ses missions.

Parallèlement aux actions de redistribution menées par l'Etat à travers des transferts sociaux, la formation du capital humain en faveur des pauvres et les avantages que peut leur apporter la décentralisation, les producteurs par eux-mêmes gèrent déjà les inégalités structurelles à travers des stratégies alternatives de survie.

Une autre stratégie de réduction de la pauvreté est l'exercice individuel de plusieurs autres activités non agricoles génératrices de revenus.

Les individus restant pauvres au sein des exploitations, il est nécessaire de puiser dans le capital social de solidarité et d'esprit de sacrifice individuel pour assurer le maintien du groupe.

Les réponses de l'Etat et de la société civile n'ayant pas tout à fait profité aux pauvres, il se pose alors le problème d'une répartition plus équitable

des revenus sans pour autant ralentir le taux de croissance national.

8. Des politiques de redistribution plus équitables

Même si la plupart des actifs maliens travaillent plutôt à leur compte dans l'agriculture ou dans une petite entreprise familiale, l'investissement éducatif n'en est pas moins justifié, car des agriculteurs alphabétisés sont plus portés à adopter les nouvelles techniques plus rentables.

L'incidence de la pauvreté demeurant encore élevée (69,0% en 1998), toute insuffisance de l'investissement dans le capital humain risque de maintenir ceux qui en sont privés, dans l'état de pauvreté.

Au cours de ces dernières années, le Mali a déployé des efforts louables en matière d'investissement dans les services sociaux accessible aux pauvres. Ceux-ci recouvrent notamment les nouvelles formes de scolarisation (Centres d'Education pour le Développement, les Medersas, les Ecoles de Base, les Ecoles du Village...), la multiplication des CSCOM et des CSAR, la promotion des médicaments "DCI", la promotion des actions de réduction et de prévention des troubles dus à une carence en iodé, etc.

L'équité n'est pas qu'une question de répartition des revenus. Ce concept englobe non seulement la répartition de la consommation, des richesses et de toutes formes de capital mais aussi l'égalité des chances et l'égalité d'accès.

Pour freiner la montée des inégalités, on peut mettre en œuvre

deux types de politiques de redistribution, d'incitatives ou distributives.

Pour freiner la montée des inégalités monétaires, les pouvoirs publics mettront en œuvre des politiques visant à faire accroître les revenus des pauvres par eux-mêmes.

La réduction des inégalités de conditions de vie passe par l'accès des plus pauvres aux services sociaux et biens collectifs.

La dépense publique dans les secteurs de l'éducation et de la santé stimule la croissance tout en jouant en faveur de l'équité et en réduisant la pauvreté. Cependant, cet effet dépend en fin de compte de la ventilation des fonds à l'intérieur de ces deux secteurs entre les salaires, les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement.

Pour diminuer les inégalités des chances il faut renforcer les actifs des plus pauvres sous toutes leurs formes : renforcement du capital humain (éducation de base, alphabétisation des adultes, formation professionnelle, soins de santé primaires) et des actifs financiers.

La mise en place de filets de sécurité sociale et de programmes de transfert bien ciblés est un ultime recours pour aider les gens à surmonter des épreuves et des calamités passagères. A travers eux la lutte contre les inégalités rejoint celle de la réduction de la pauvreté puisqu'il s'agit de faire remonter un certain nombre d'individus au dessus de la ligne de pauvreté. Plusieurs recommandations peuvent être formulées pour la politique économique et sociale.

Certaines de ces recommandations s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la croissance, et les autres dans celui de la répartition équitable des fruits de la croissance et de la mise en place de filets de sécurité.

Renforcer la croissance

Tout en continuant à entreprendre des actions propres à stimuler la

la propriété...signifie que les femmes ont plus de mal que les hommes à se libérer du fléau que constitue la pauvreté, il incombe également aux pouvoirs publics, par la mise en œuvre de réformes institutionnelles, de garantir aux femmes les droits aux ressources. Les personnes âgées, les enfants, les handicapés seront ciblés également comme étant des catégories vulnérables. Répartir équitablement les fruits de la
des filets de

artition juste
a croissance
onégation de
dans quatre

nonétaire ;
le

es ;
nine et
les par la
protection.

INTRODUCTION

Si les spécialistes s'accordent pour dire que la réduction de la pauvreté en général, et au Mali en particulier, passe nécessairement par la croissance économique, il n'en demeure pas moins que cela ne suffit pas et pour qu'elle soit efficace, la politique de développement économique et social doit, de plus en plus, prendre en compte les besoins et préoccupations de ceux qui, en raison de facteurs multiples d'ordre structurel, social et culturel, ne pèsent que d'un très faible poids dans la définition de cette politique : les pauvres qui, du reste, constituent la couche la plus nombreuse de la population.

Ayant pris toute la mesure de l'enjeu, le Gouvernement de la République du Mali a décidé d'orienter à partir de fin 1994 son action vers cette nouvelle forme de développement dite "développement humain durable" (DHD), essentiellement centrée sur l'être humain en tant qu'acteur principal et finalité du processus de développement.

Les spécialistes définissent le développement humain comme "le processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chaque individu dans la société. Vivre une vie longue, saine, constructive, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie décent sont les plus importantes. S'y ajoutent des notions aussi capitales que la liberté politique, économique ou sociale, et aussi importantes que la créativité, la productivité, la dignité, le respect de soi et d'autrui et la garantie des droits humains fondamentaux".

Le Chef de l'Etat, lors de son investiture, le 8 juin 1997, ayant déclaré placer son second mandat de Président de la République sous le signe de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a décidé de faire de cette lutte l'axe central de son action. Cette option impliquait la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement qui donne une place centrale aux politiques et programmes axés sur la lutte contre la pauvreté. A l'issue d'un long processus de consultations, tant au niveau national que régional, entre toutes les composantes de la nation et les Partenaires au développement, le Mali s'est donné une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour la période allant de 1998 à 2002.

Le choix du thème "croissance, équité et pauvreté" pour le présent rapport se justifie par le fait que les bonnes performances macro-économiques réalisées par le Mali au cours des dernières années, ne se sont pas traduites par une réduction significative de l'incidence de la pauvreté sur la population.

Les efforts engagés par le Gouvernement ces dernières années pour réduire les déséquilibres macro-économiques et améliorer les perspectives d'une croissance durable à moyen terme, ont néanmoins permis d'obtenir des résultats substantiels.

En 1998, la croissance du PIB est estimée à 4,1% et fait suite à une croissance de 6,7 % en 1997 qui s'est traduite par une croissance du PIB réel par habitant d'environ 3 %. Il convient d'ailleurs de souligner que même si,

avec un taux d'accroissement annuel moyen de sa population d'environ 2,2 %, le Mali figure parmi les pays à forte croissance démographique, le taux de croissance économique a dépassé cette dernière au cours des cinq dernières années.

Ces résultats économiques positifs tiennent pour l'essentiel à une production cotonnière record et au triplement de la production d'or. Ils sont aussi le résultat de la mise en œuvre par le Gouvernement de tout un ensemble de mesures économiques et financières.

Ainsi, le déficit extérieur courant (transferts officiels non compris) a été réduit de 5 points du PIB par rapport à 1996, et ramené à moins de 10% du PIB, sous l'effet de l'amélioration notable de la compétitivité extérieure consécutive à la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 et de la poursuite de politiques macroéconomiques saines.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, a été ramenée de 6,8% en 1996 à environ 0,9% en 1997. Le déficit budgétaire global (sur la base des engagements, dons non compris) s'est chiffré à 7,8% du PIB en 1997, soit 1 point de moins que le niveau initialement ciblé. Cela s'explique, dans une large mesure, par la forte augmentation du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'importation qui s'est traduite par une hausse de plus d'un demi point du ratio "recettes fiscales/ PIB", qui est passé à 13,3 % en 1997.

De telles performances sont certainement porteuses d'espoir et d'un meilleur devenir pour le pays. Cependant, il convient de signaler que la difficulté majeure rencontrée, lorsqu'on cherche à évaluer l'impact des politiques

macroéconomiques et sectorielles sur les pauvres, vient du fait que ces politiques n'affectent pas directement les conditions de vie des ménages, au niveau microéconomique, mais plutôt le fonctionnement des marchés de biens, de services (privés et publics) et de facteurs de production (main-d'œuvre, capital, terre).

Or dans le même temps, l'incidence de la pauvreté qui était en 1994 de 68,8 % (36,6% en milieu urbain et 75,6 % en milieu rural) est passée à 71,6% en 1996 (40,6% et 78,3% pour les milieux urbain et rural respectivement). Elle s'est toutefois réduite à 69,0% en 1998, soit une régression annuelle de 1,8% au cours de la période 1996-1998.

Cet état de fait est a priori paradoxal : une croissance qui s'affirme et une incidence de la pauvreté qui stagne, déterminent la problématique de ce Rapport 1998 sur le DHD qui peut être simplement formulée par la question de savoir où passent les fruits de la croissance.

La réponse à cette question fondamentale permettra de déterminer les mesures de politique économique et sociale qu'il faudra mettre en œuvre pour que les bonnes performances en matière de croissance s'accompagnent désormais d'une amélioration des conditions de vie des pauvres.

Selon l'approche méthodologique ci-dessous présentée, le présent rapport procède, dans un premier temps, à une analyse de la situation économique et sociale récente du pays en mettant notamment l'emphase sur les inégalités et, dans un deuxième temps, formule des propositions quant à l'atteinte d'une croissance à la fois forte, durable et surtout socialement équitable.

La première partie étudie les secteurs porteurs de croissance en même temps qu'elle identifie les risques de frein à cette croissance. Elle insiste sur le fait que le phénomène de mondialisation, tout en constituant un risque de frein à la croissance, peut, dans certaines conditions, offrir des opportunités au Mali. Elle analyse l'évolution de la pauvreté ainsi que celle des inégalités. Ces dernières sont cernées à travers la dispersion des revenus mesurée par l'indice de Gini et l'accès aux services sociaux de base.

La deuxième partie s'intéresse aux mécanismes de répartition à travers l'évolution des salaires dans la Fonction Publique, le rôle des marchés et des prix et le rôle des réseaux financiers. Elle analyse également la diversité des

sources de revenus et les stratégies de survie des pauvres, paysans et éleveurs notamment, face à la pauvreté. Les questions de redistribution sont traitées par le biais de l'examen des parts du budget de l'Etat allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé. La décentralisation des pouvoirs comme réponse à la montée des inégalités y est abordée. Enfin, des indications sont données sur l'importance du capital social comme moyen de faire face à la pauvreté.

Cette deuxième partie conclut en formulant des recommandations opérationnelles aux fins, d'une part, de la réalisation d'une croissance robuste, et d'autre part, d'un partage plus équitable des fruits de cette croissance.

Encadré N°1

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les informations présentées dans ce rapport sont issues des sources de données officielles : DNSI, DNP, CPS, DNB, IER, OMBEVI, CMDT, APROFA, etc. En ce qui concerne les conditions de vie des ménages, il aurait été bon, pour pouvoir disposer de données statistiques récentes, de mener une enquête nationale. Cependant, faute de temps, pareille opération n'a pu être réalisée. Il a donc fallu se contenter d'une recherche documentaire, avec le risque d'avoir affaire à des informations obsolètes mais fiables. Dans certains cas, on a dû procéder à l'actualisation des données.

Des encadrés fournissent les définitions des principaux concepts abordés dans le rapport ainsi que les méthodes utilisées pour le calcul des indicateurs de pauvreté et d'inégalité.

PREMIERE PARTIE : LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Cette première partie analyse en quatre chapitres la situation économique et sociale au cours de ces dernières années. Plus précisément, elle tente d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : cette situation est-elle marquée par :

- une croissance équilibrée ? (chapitre 1) ;
- une ouverture plus large vers l'extérieur ? (chapitre 2) ;
- une réduction de la pauvreté ? (chapitre 3) et
- une montée des inégalités ? (chapitre 4).

Chapitre 1 : Croissance et équilibre macroéconomique

Ce chapitre vise à examiner à travers ses différentes sections dans quelle mesure la croissance est effective, équilibrée et durable.

1.1. La poursuite de la croissance

A la faveur de la mise en œuvre de réformes structurelles de l'économie et du lancement du processus de démocratisation amorcé en mars 1991, le Mali a renoué avec la croissance économique. De 2,4% en 1994, le taux de croissance du PIB réel est passé à 7,0 % en 1995. Toutefois, suite à une mauvaise pluviométrie, source d'une campagne agricole déficitaire, il est tombé à 4,3% en 1996. En 1997, la croissance du PIB a été de 6,7%, si bien que le PIB réel par habitant a progressé de quelque 3%. Au cours de la même année, le PIB à prix courants a atteint 1 435,1 milliards de francs CFA. L'estimation pour l'année 1998 donne un taux de croissance de 3,8% et la prévision pour l'année 1999 est de 6,3%.

La contribution du secteur primaire au PIB (41,6% en 1996, 42,9% en 1997) aurait été encore plus importante si l'élevage n'accusait pas un certain repli (1,8% selon les estimations de 1997 contre -2,7% en 1996) et si l'agriculture industrielle hors coton n'enregistrait pas un net recul de 13,9% en 1997. En 1998 et 1999 cette contribution devrait atteindre respectivement 47,9% et 49,1% avec une poursuite de la croissante dans les branches d'activité du secteur.

En 1996, l'indice global de la production industrielle a augmenté de 6,84% par rapport à 1995. Il est en hausse de 14,7% en 1997 comparé à l'année précédente. Au cours du dernier trimestre de l'année 1998, l'indice de la production industrielle a augmenté de 4,3% par rapport au troisième trimestre de 1997. Cette récession est imputable aux industries alimentaires, chimiques, matériaux de construction et aux secteurs d'Etat et mixte. Au total la production industrielle n'a augmenté que de 1,9% en 1998 par rapport à 1997. La situation ne devrait pas être meilleure en 1999 en liaison avec le délestage électrique.

Au cours des cinq dernières années, le taux de croissance économique a dépassé celui de la croissance démographique qui est en accroissement annuel moyen, de 2,2 % d'après les résultats provisoires du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1998.

Le tableau 1 indique le taux de croissance économique de 1994 à 1998 ainsi que le taux d'accroissement annuel moyen de la population pour les périodes 1992-97 et 1997-2002.

Tableau 1: Comparaison des taux de croissance économique et démographique

Dates ou périodes	Croissance économique (en %)	Croissance démographique (en %)
1994	2,4	2,7
1995	7,0	2,8
1996	4,3	2,9
1997	6,7	2,9
1998	4,1 (*)	2,9
1992-1997		1,952 (**)
1997-2002		2,195 (**)

Source : (*) Prévision, 9^{ème} Rapport trimestriel du Comité National de Politique Economique sur la situation économique et financière du Mali (4^{ème} trimestre 1998).

(**) DNSI : Perspectives de la population résidente du Mali de 1987 à 2022, juin 1992.

1.2. La consolidation par les équilibres macro-économiques

L'économie malienne a bien réagi aux politiques mises en œuvre dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Les critères de réalisation et les objectifs tant quantitatifs que structurels prévus dans le programme de 1997 ont quasiment tous été respectés. Ainsi, on a assisté à une réduction du déficit budgétaire ainsi que de la balance commerciale et des paiements courants. L'inflation s'est stabilisée et l'encours de la dette publique, bien que relativement élevé, tend à se réduire.

S'agissant des échanges avec l'extérieur, le déficit des transactions courantes s'est réduit entre 1996 et 1997 en passant respectivement de 133,4 milliards de F CFA à 104,1 milliards. Il passera à 108,1 milliards en 1998, soit environ 6,9% du PIB courant.

En matière de finances publiques, le solde global, dons inclus et avant moratoire, s'est établi à -1,7 milliard de F CFA à fin mars 1999 contre + 3,2 milliards constatés une année plus tôt et -14,5 milliards prévus.

Pour l'année 1998, les exportations (FOB) sont estimées à 350,0 milliards de F CFA contre 327,8 milliards en 1997, soit une hausse de 22,2 milliards ou 6,8%.

Cette hausse sensible des exportations est essentiellement imputable aux produits cotonniers : +24,0 milliards, en liaison avec l'accroissement notable de la quantité de fibre exportée (9 874 tonnes ou 4,9%) et avec le redressement des cours.

Les importations (FOB) sont estimées en 1998 à 334,5 milliards de F CFA, en hausse de 3,8% en 1997, où elles ressortaient à 322,1 milliards. Cet accroissement est essentiellement dû aux biens d'équipement et aux biens intermédiaires.

Au total, pour l'année 1998, la balance commerciale affiche un excédent de 15,5 milliards de F CFA.

Quant aux services nets, leur évolution reste essentiellement liée à celle du fret et de l'assurance à l'importation, ainsi que des intérêts sur la dette extérieure. Leur niveau est également affecté, en 1996 et 1997, par les achats de services liés aux investissements dans le secteur minier, de même que par les intérêts sur les emprunts contractés dans ce cadre.

L'inflation s'est fortement réduite comme le montre le taux d'accroissement du déflateur du PIB qui est tombé de 13,5% en 1995 à 6,8% en 1996 et se situe à 0,9% en 1997. En

1998, il a été estimé à 3,5% et devrait rester inférieur à 3,0% en 1999. Quant à l'indice harmonisé des prix à la consommation, son niveau au quatrième trimestre 1998 (mois de décembre) comparé à celui de la même période de 1997, enregistre une hausse d'environ 3,1%, contre une augmentation d'environ 0,6% pour l'année 1997. L'économie malienne a connu des tensions inflationnistes en 1998 contre une stabilité des prix en 1997.

L'ensemble de ces résultats macroéconomiques concourt à montrer que la croissance actuelle s'oriente vers un cheminement équilibré. Cependant la question demeure de savoir dans quelle mesure cette croissance peut être durable.

1.3. La durabilité de la croissance

Depuis 1994, la consommation privée, exprimée en francs CFA courants, n'a cessé d'augmenter même si les taux d'accroissement correspondants indiquent une tendance à la baisse. Ceux-ci ont été de 34,0%, 23,8%, 13,9%, 1,5% et 6,1% en 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998 respectivement. En passant de 751,1 milliards de francs CFA (prix courants) en 1994 à 1 141,6 milliards de francs CFA en 1998, elle a ainsi connu un accroissement annuel moyen de 11,0 % au cours de la période visée. Ceci démontre un classique

phénomène de rattrapage à l'issue d'une période de crise. On peut donc s'attendre à l'avenir, à ce que l'augmentation de la consommation soit proportionnelle à la croissance.

De 1994 à 1998, la consommation publique aussi s'est accrue régulièrement. Elle est passée, en prix courants, de 185,1 milliards de F CFA en 1994 à 224,4 milliards de F CFA en 1998, soit un accroissement annuel moyen de 4,9% entre ces deux dates.

Sur la période 1994-97, le taux d'investissement est estimé à 24,7% du PIB, en moyenne annuelle pour environ 12,0% de taux d'épargne. Mais on constate, depuis 1995, une légère décélération du niveau du taux d'investissement. Ceci est préjudiciable à la croissance, et constitue une alerte qui nécessite de prendre des mesures pour porter le taux actuel à un niveau suffisamment élevé afin de soutenir la dynamique de croissance.

Le tableau 2 indique la répartition du revenu national disponible net (RNDN) augmenté de la consommation de capital fixe (CCF) entre consommation publique, consommation privée et épargne. Ceci donne en termes macroéconomiques à travers l'épargne brute, une estimation du montant de financement national disponible pour l'investissement.

Tableau 2 : Affectation du revenu national disponible net augmenté de la consommation de capital fixe (en milliards de francs CFA)

Années Agrégats	1994		1995		1996		1997		1998	
	Valeur	%								
RNDN+CCF	1 123,7		1 331,7		1 469,0		1 532,0		1 646,2	
Consommation finale privée	751,1	66,8	932,9	70,0	1 071,5	72,9	1 054,7	68,8	1 104,3	67,1
Consommation finale publique	185,1	16,5	204,5	15,4	201,1	13,7	218,8	14,3	228,9	13,9
Epargne Brute	187,5	16,7	194,3	14,6	196,4	13,4	258,5	16,9	313,0	19,0

Source : ODHD/LCPM à partir des comptes établis par la DNSI et la DNP

On remarque, sur le tableau 2, qu'entre 1994 et 1998, la consommation finale privée s'est élevée en moyenne chaque année à 69,1% du revenu national disponible net augmenté de la consommation de capital fixe. Dans le même temps, la consommation finale publique et l'épargne brute en ont représenté en moyenne respectivement 14,8% et 16,1%. En d'autres termes, l'ensemble du revenu national global se répartit entre la consommation (privée et publique) pour 83,9% et l'épargne pour 16,1%. Il est à noter toutefois que si la part de la consommation tend à stagner depuis 1996, celle de l'épargne brute s'est fortement accrue. Cette situation rend donc possible le maintien de taux d'investissement, public et privé, à un niveau élevé.

On assiste d'ailleurs, depuis quelque temps, à une expansion de la branche "BTP" : construction de logements, d'immeubles de services privés, d'infrastructures publiques, etc. La perspective de l'organisation par le pays de la 23^è édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN) en 2002 renforce ce phénomène. Au-delà de l'aspect purement sportif, il s'agit là d'un gigantesque projet de développement socio-économique qui aura des conséquences autant sur les

infrastructures économiques et sociales, que sur l'emploi....

L'émergence au cours de ces dernières années du "BTP" ainsi que du commerce de détail dont la croissance est de 10% par an) et des services marchands doit être considérée comme une traduction de la reprise de la croissance.

Les transferts reçus par les ménages contribuent aussi à la formation de l'épargne, source de croissance dès lors qu'elle est investie. Il s'agit de transferts effectués en direction des ménages maliens par des nationaux résidant au Mali ou à l'étranger. Leur poids dans les revenus des ménages, comme indiqué dans le tableau 3 et le graphique 1, est assez élevé dans la ville de Gao (22,11%) et les régions de Kayes (16,90%) et Tombouctou (10,56%). Il reste faible dans les régions de Sikasso (7,99%), Ségou (7,57%) et Koulikoro (5,80%). Le poids des transferts venant de l'extérieur est plus important pour la région de Kayes en raison des migrations vers l'Europe, France notamment, et de certains pays africains (Congo, Gabon, Côte d'Ivoire, etc.). C'est à Gao, par contre, que le poids des transferts de l'intérieur est le plus important ; cela serait le résultat de migrations pour des raisons

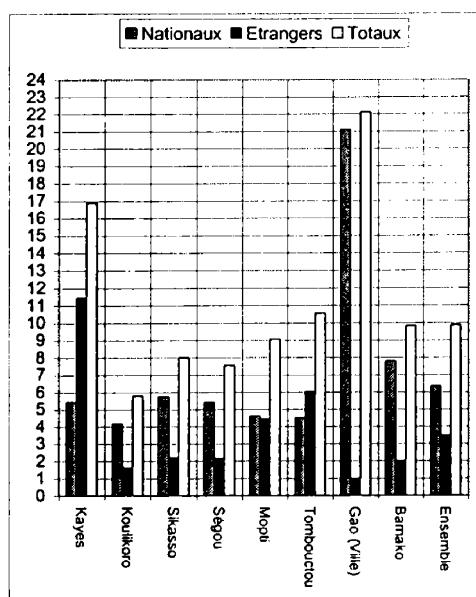
économiques, vers les centres urbains du Mali, notamment Bamako.

Tableau 3 : Poids (en %) des transferts dans le revenu des ménages

REGIONS	Résidents au Mali	Résidents à l'étranger	Totaux
Kayes	5,44	11,46	16,90
Koulikoro	4,17	1,63	5,80
Sikasso	5,78	2,21	7,99
Ségou	5,41	2,16	7,57
Mopti	4,63	4,44	9,07
Tombouctou	4,51	6,05	10,56
Gao (Ville)	21,12	0,99	22,11
Bamako	7,81	2,01	9,82
Ensemble	6,38	3,48	9,86

Source : ODHD/LCPM à partir des données de l'EMCES-1994.

Graphique 1 : Poids des transferts reçus dans les revenus des ménages



Il résulte de cette analyse que la durabilité de la croissance actuelle d'environ 4,4% par an (moyenne de la période 1994-98) ne pourra être assurée que si le taux d'investissement est porté à un niveau relativement élevé, dépassant 25% du PIB.

Cependant, cela n'empêche qu'un certain nombre de facteurs, internes ou externes, peuvent freiner cette croissance et/ou la dévier d'un cheminement équilibré.

1.4. Les risques de freins à la croissance

Le Mali peut être classé parmi les pays à économie extravertie dans la mesure où la croissance de son économie, à travers les exportations, les transferts et l'aide publique au développement, est beaucoup plus liée à l'extérieur et moins basée sur un dynamisme de production et de consommation de la richesse interne. Toutefois, depuis l'instauration de la démocratie pluraliste au cours des années 1991-92, garante d'un environnement juridique sécurisé, on assiste de plus en plus à l'apparition d'une classe d'opérateurs économiques créant et développant un tissu de petites et moyennes entreprises. Ceci devrait permettre à terme, l'émergence d'un marché intérieur porteur de croissance.

Les autorités du pays, pour amplifier cette dynamique, devraient prévenir les risques suivants qui peuvent constituer autant de freins à la croissance : les calamités naturelles, les chocs externes (comme les fluctuations des cours des matières premières), le poids de la dette extérieure, la mondialisation mal régulée des échanges, la "mal gouvernance", etc.

Le climat, en particulier le niveau de la pluviométrie, a un fort impact sur les résultats des branches d'activité "Agriculture" et "Elevage". Or ces branches occupent 80% de la population active occupée et contribuent à concurrence de 42,9% en 1997 à la

formation du PIB (contre 18,8% pour le secteur secondaire et 38,3% pour le tertiaire). Il en résulte que la croissance est fortement influencée par l'environnement naturel.

Une pluviométrie déficitaire, tout comme une pluviométrie abondante mais mal répartie dans le temps et dans l'espace, entraînent une production insuffisante et subséquemment des effets d'insécurité alimentaire et de hausse des prix. Aussi, les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et les partenaires au développement (Système d'Alerte Précoce -SAP-, FEWS, les Projets " DIAPER " successifs, etc.) devraient-elles être renforcées pour minimiser les risques d'une pareille situation.

Des chocs exogènes comme les fluctuations des cours mondiaux de certaines matières premières (coton pour l'exportation, pétrole pour l'importation....) ainsi que les difficultés de l'intégration régionale peuvent affecter également la croissance de l'économie malienne. Le secteur manufacturier est confronté à un certain nombre de problèmes qui empêchent son expansion au point de constituer un frein à l'exportation. Par exemple, sa compétitivité est plus précisément gênée par la faible utilisation de ses capacités, les coûts de transport élevés pour les intrants, un certain gaspillage de ces derniers, le coût exorbitant de l'énergie, etc.

Le poids de la dette est un autre frein à la croissance.

Encadré N°2

DE LA DETTE EXTERIEURE

De façon générale, on distingue deux aspects en ce qui concerne l'endettement :

- l'encours de la dette, qui représente la partie utilisée et non remboursée des prêts ;

- le service de la dette, défini comme la partie de l'encours arrivée à échéance (appelée principal de la dette) augmentée des intérêts. Son poids est la mesure des contraintes de la dette qui pèsent sur la croissance économique tels que le PIB, les exportations, les recettes fiscales. Ce poids permet de déterminer les besoins de financement en ressources supplémentaires internes.

Le ratio "encours de la dette publique extérieure/PIB" s'est beaucoup amélioré depuis 1994 où il avait atteint le niveau record de 161,1% pour tomber à 118,0% et 113,3% respectivement en 1995 et 1996. Cette diminution s'est poursuivie en 1997 où le ratio se situe autour de 106,2%. En outre, le service sur la dette publique extérieure qui représentait 37,0% des recettes d'exportations FOB en 1995 s'est réduit à 25,9% en 1996. En 1997, le niveau de ce ratio s'établit à 17,8 %.

En 1997, les arriérés de paiement intérieurs identifiés et vérifiés, y compris les grosses de justice, ont été réduits de 7 milliards de F CFA, en conformité avec l'objectif du programme d'ajustement structurel.

Au 31 décembre 1998, l'encours de la dette publique extérieure était estimé à 1 684 milliards de F CFA. Cet encours se répartit de la manière suivante :

- Secteur financier : 32%
- Développement rural : 20%
- Secteur industriel : 14%
- Transports, Communications et Tourisme : 10%
- Education et Santé : 9%
- Autres secteurs : 15% .

La dette multilatérale constitue 60,8% de l'encours. Les paiements effectués au titre de la dette extérieure ont été de 37,9 milliards de F CFA en 1996, 41,0 milliards en 1997 et ont atteint 43,6 milliards en 1998. L'importance de ces montants montre la volonté de désendettement du Gouvernement, mais elle peut porter préjudice au financement de l'investissement.

Par ailleurs, le Mali continue ses efforts de maîtrise de l'endettement : il ne contracte et ne garantit aucun prêt dont l'élément "don" est inférieur à 35% et il n'accumule aucun arriéré de paiement extérieur. Malgré certains allégements (Club de Paris), il reste confronté à un fort endettement.

En raison de cette situation, le Gouvernement a soumis en 1997 aux Institutions de Bretton Woods un dossier afin de bénéficier des facilités prévues par la nouvelle initiative en direction des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

A l'issue de l'examen de ce dossier par le Conseil d'Administration du FMI le 17 septembre 1998, le Mali a été déclaré éligible à cette initiative avec comme dates respectives de décision et d'exécution septembre 1998 et décembre 1999.

La "mal gouvernance" peut constituer une cause de ralentissement de la croissance économique. Pour pallier ce risque, il est nécessaire que la croissance en termes économiques s'accompagne d'un progrès de la démocratie ou de la capacité des individus à choisir leur destinée. Aussi, la voie démocratique dans laquelle s'est engagé le Mali depuis les années 1991-92 devrait-elle être renforcée. Le processus de décentralisation qui suit son cours et qui vise à accroître la participation des populations à la prise des décisions affectant leur existence, est déjà une réponse à cette situation.

Le Gouvernement est aussi résolu à lutter contre la corruption. A cet effet, il s'est engagé à :

- promouvoir la transparence dans les procédures de passation des marchés publics et la vente ou l'octroi de licences pour des autorisations et intérêts économiques. Ceci demande d'éliminer les obstacles bureaucratiques pour permettre une adjudication ouverte et concurrentielle des contrats publics par l'interdiction de pots-de-vin et l'adoption de procédures susceptibles de régler les plaintes exprimées lors de l'attribution de contrats ou de la vente de licences pour des concessions économiques ;

- exiger des firmes et des organisations qu'elles maintiennent des archives et une comptabilité financière

précise et qu'elles adhèrent aux normes standards de tenue des comptes ;

- faciliter de manière continue la participation et l'intégration de la société civile, dans la formulation, l'exécution et le suivi des programmes de réformes anti-corruption ;

- restaurer et maintenir l'indépendance du système judiciaire en s'assurant de l'adhésion à des normes rigoureuses d'intégrité, d'honnêteté et d'engagement dans le déroulement de la justice par l'adoption d'un code de conduite en matière de justice.

Un certain nombre de mécanismes internes peuvent également constituer des freins à la croissance s'ils ne sont pas

correctement maîtrisés. Ainsi, par exemple, l'évasion fiscale, un financement inapproprié et une rentabilité insuffisante des investissements sont quelques-uns des éléments sur lesquels il convient de porter l'attention pour éviter qu'à terme ils n'enrayent le processus de croissance actuel.

Il reste à aborder le problème de la globalisation des marchés et de la mondialisation des échanges qui peuvent constituer des risques de frein à la croissance. Mais, bien régulés, ils peuvent aussi offrir des opportunités à l'économie malienne. C'est de cet aspect que traite le chapitre 2.

Conclusion

Les bonnes performances réalisées par l'économie malienne au cours des dernières années sont le résultat d'une reprise de la croissance tirée par les exportations, à l'issue de la dévaluation du franc CFA.

Résultat d'une gestion macroéconomique saine, cette croissance s'avère de plus en plus équilibrée comme en témoignent les principaux indicateurs.

Ce respect des grands équilibres macroéconomiques ainsi que le contrôle des déficits publics peuvent rendre cette croissance durable à condition, toutefois, que le taux d'investissement (24,7% du PIB en moyenne annuelle au cours de la période 1994-97) soit porté à un niveau élevé et ne soit pas limité par un remboursement excessif de la dette extérieure.

Chapitre 2 : Mondialisation et globalisation : des opportunités à saisir

2.1. Caractéristiques de la mondialisation

A l'échelle du monde, l'intégration des économies nationales se poursuit à un rythme accéléré. Les progrès dans les domaines des télécommunications et de l'informatique participent de ce processus en même temps que se forment, toujours à l'échelle du monde, d'importants volumes de capitaux et de ressources humaines facilitant ainsi le financement de l'investissement indépendamment de la localisation des projets dès lors qu'évalués aux prix internationaux, ils sont rentables. Ce phénomène d'intégration à l'échelle planétaire est connu sous les termes de mondialisation et de globalisation.

Face à un tel mouvement, le Mali doit-il se protéger, si seulement il le peut, ou s'ouvrir dans l'espoir de tirer avantage des opportunités qu'offre la mondialisation à chaque économie nationale, qu'il s'agisse de la productivité du travail, de l'abondance relative du capital, de la disponibilité des technologies avancées ou de la compétitivité internationale d'activités dans lesquelles un pays particulier n'a pas d'avantage comparatif ? S'ouvrir c'est aussi assumer les risques liés au libre-échange pouvant conduire à des restructurations nécessaires du marché du travail, à des spécialisations productives difficilement compatibles avec la réduction de la pauvreté, du moins à court terme.

Ce chapitre se penche sur cette problématique. Mais auparavant, il convient de noter que les concepts de mondialisation et de globalisation sont différents.

Encadré N°3

DE LA MONDIALISATION ET DE LA GLOBALISATION

Ce qu'on appelle aujourd'hui mondialisation peut être considéré comme étant l'expansion spatiale de l'économie internationale dans un contexte de démantèlement de toutes les entraves (frontières nationales, contraintes réglementaires, etc.) à la libre circulation des capitaux, des biens et services. L'économie mondiale, en même temps qu'elle prolonge l'économie internationale, elle marque également une mutation dans les échanges internationaux qui s'opèrent désormais entre marchés nationaux déprotégés et dérégulés. Cela a été rendu possible grâce à la révolution dans le domaine des communications et à l'accumulation de volumes importants de capitaux. L'extension du phénomène s'est opérée tant par l'industrialisation et la mobilité des capitaux sous forme d'investissements étrangers, d'aide et de crédits.

A la différence de la mondialisation, la globalisation suppose en plus de l'internationalisation des marchés (des biens et services et des facteurs de production), l'apparition d'entreprises qui pensent désormais leur développement en terme mondial et qui fondent leurs stratégies de production et de circulation des marchandises ainsi que de gestion sur l'échelle du monde.

L'insertion du Mali dans l'économie ouest africaine permet de bénéficier d'un marché potentiel 6 fois plus important que le marché intérieur, la proportion étant de 20 fois pour la CEDEAO (Tableau 4).

Tableau 4 :La croissance économique à l'UEMOA et à la CEDEAO

	Population (millions)	PIB 1996 (millions \$)	PIB / hbt (dollars)	Croissance annuelle moyenne du PIB
				1994 - 97
UEMOA dont	64.1	26574	415	
• Bénin	5.7	2075	364	5.4%
• Burkina Faso	10.7	2330	218	5.2%
• Côte d'Ivoire	14.3	10688	747	6.6%
• Guinée Bissau	1.1	271	247	4.7%
• Mali	10.1	2660	264	5.5%
• Niger	9.3	1987	214	1.7%
• Sénégal	8.7	5143	591	4.4%
• Togo	4.2	1420	338	4.3%
Non UEMOA dont	149.9	43863	293	
• Cap Vert	0.4	426	1065	3.5%
• Gambie	1.1	363	330	0.6%
• Ghana	17.5	6343	362	4.3%
• Guinée-Conakry	6.8	3950	581	4.5%
• Liberia	2.8	Nd	nd	nd
• Mauritanie	2.3	1094	476	5.2%
• Nigéria	114.4	30746	269	6.7%
• Sierra Leone	4.6	941	205	3.2%
CEDEAO	214	70437	329	

Source: CEFTE, PARI, Rapport final UEMOA, novembre 1997

2.2. Les échanges extérieurs du Mali

Aux prix constants de 1987, le Mali a exporté en 1996 pour 171 milliards de F CFA de biens et services contre une importation de 269 milliards, soit un volume total d'échanges de 56% du PIB réel. Le taux de progression des échanges extérieurs, sur la longue période (1980 - 96), est d'environ 5% l'an qu'il s'agisse des exportations ou des importations. Ils restent dominés par un déséquilibre croissant entre le nombre restreint de produits exportés face à un très grand nombre de biens et services importés. Les exportations restent

dominées par le coton (les deux tiers du total), le bétail sur pied et de plus en plus l'or (40 milliards de FCFA en 1996 et près du quart des exportations totales en 1997).

Une part non négligeable (part d'autant plus importante que l'on aura fait abstraction du coton et de l'or qui ont d'autres destinations privilégiées) du commerce s'opère dans l'espace UEMOA, le quart des exportations et près du tiers des importations.

Le Mali est un importateur net de l'UEMOA (8 milliards de F CFA de déficit commercial en 1996) au bénéfice du Sénégal et de la Côte d'Ivoire pour lesquels il représente un important marché d'exportation, surtout des biens manufacturés c'est-à-dire abstraction faite des produits primaires (cacao, café, arachide, etc.) que les pays côtiers

exportent en direction des pays développés. On comprend dès lors la tendance au protectionnisme que développent les firmes maliennes. Les importations UEMOA sont dominées par les produits pétroliers, les engrains, les matériaux de construction, les produits chimiques, le bois, le papier et le poisson.

Tableau 5 : Evolution du PIB et des échanges extérieurs du Mali (milliards F CFA)

	PIB réel	Exportations	Importations	Solde commercial	Taux de couverture
1994	702	177	222	- 45	80%
1995	752	174	273	- 99	64%
1996	784	171	269	- 98	64%
1997	839	328	322	+ 6	102%
1998 *	875	350	335	+ 15	104%

Source: DNSI (1998), Comptes économiques du Mali, Bamako, juillet

* résultats provisoires

L'évolution du PIB reste fortement corrélée avec celle des exportations comme avec celle des importations d'ailleurs. Par contre le taux de croissance ne dépend presque pas de l'accroissement des échanges du Mali, il dépendrait plus de leur volume. Cette situation s'explique par le fait que le coton qui représente les deux tiers des exportations ne constitue en moyenne qu'entre 5 à 15% du PIB réel. L'agriculture hors coton représente en moyenne 25% du PIB réel contre 13% à l'élevage, 9% à l'industrie et 39% aux services (commerce, hôtellerie, tourisme, transport et télécommunications, autres services). Justement ces secteurs dominants de création de richesse nationale ne sont pas de l'autre côté d'importants exportateurs de biens et services.

2.3. L'insertion du Mali dans l'économie mondiale

L'insertion du Mali dans le courant des échanges internationaux se fait tant au niveau de l'UEMOA que du reste du

monde. Ces deux niveaux d'insertion ont des exigences différentes, plus de complémentarité que de concurrence dans l'espace UEMOA et l'inverse au niveau mondial où la pression d'activités similaires est très forte. Une chose est que le tissu malien soit plus compétitif que celui fabriqué en Côte d'Ivoire et que donc les entreprises maliennes puissent percer le marché ivoirien, autre chose est de réussir face aux producteurs asiatiques ou latino-américains sur ce même marché. Ce qui est vrai du marché local. La survie des entreprises dépend de la prise en compte de cette dimension mondiale de la concurrence pour percer déjà le marché UEMOA et s'y maintenir. Si la concurrence présente des inconvénients pour elles, elle leur offre aussi des avantages en termes d'opportunités de croissance et d'obtention d'intrants bon marché. Pour les consommateurs, l'avantage attendu est l'obtention de biens et services à des prix moins élevés avec le risque des coûts de restructuration à supporter par les travailleurs.

A terme, l'insertion du Mali dans l'économie internationale devrait se traduire par des avantages nets. Cela serait impératif dès lors que la protection ne saurait perdurer et que les traitements internationaux de faveur sont très limités, éphémères et peu importants. Ainsi le Mali ne peut bénéficier que très faiblement (2 produits sur 50 - le coton et les peaux et cuirs-) du système de préférences commerciales contenues dans les accords UE-ACP.

2.3.1. Le problème de la faible compétitivité

En dépit des interventions des pouvoirs publics et ce, depuis les années soixante visant à encourager la croissance et le développement des industries d'import - substitution, l'activité manufacturière au Mali est restée inefficace et peu compétitive y compris sur le marché local. Si malgré la protection (censée donner le temps d'apprentissage aux unités naissantes) les entreprises malienches sont jusqu'ici incapables de produire à des coûts moindres que leurs concurrents étrangers, elles le pourront encore moins lorsque les barrières protectionnistes seront levées. Dans ces conditions, il faudrait chercher à identifier les causes de la non-competitivité.

L'entreprise manufacturière reste de taille relativement grande (plus de 200 employés en moyenne - avec toutefois un écart-type important tant entre branches qu'à l'intérieur des branches-) à la dimension du Mali avec une productivité très faible (3,5 millions de francs CFA de valeur ajoutée industrielle par an et par travailleur - toutes activités confondues-). Des efforts sont à entreprendre dans le sens

d'accroître cette productivité pour une plus grande compétitivité internationale.

Cockburn et al. (1998) montrent que les principales faiblesses de l'industrie au Mali se situent dans:

- le coût élevé des intrants, surtout ceux importés encore gênés de droits tarifaires ;
- une faible maintenance de l'outil de production ;
- le coût de transport surtout des intrants ;
- la fiscalité y compris les impôts directs nets ;
- la faible productivité de la main-d'œuvre malgré le bas niveau des salaires qui fait de la main-d'œuvre une source importante d'avantage comparatif.

2.3.2. Les activités porteuses

La plupart des études concluent à la compétitivité de certaines activités au Mali telles que la filière coton et la filière peaux et cuirs. D'autres activités pourraient gagner en efficacité si des efforts de maîtrise des coûts de production sont réellement entrepris. Il s'agit:

- du carton d'emballage dont déjà 40% du chiffre d'affaires se réalisent à l'exportation ;
- de l'imprimerie ;
- de l'huile et dérivées ;
- de la confiserie ;
- des articles plastiques.

Mieux, au regard des exportations du Mali vers les autres pays de l'UEMOA, il existe de réels potentiels de production à développer pour profiter de l'union douanière, et les études de filières concluent généralement sur de forts taux de rentabilité économique et financière des activités en question. De

ce point de vue, il serait intéressant de promouvoir des activités comme:

- la filière viande rouge ;
- le riz ;
- les produits pharmaceutiques, nécessitant de réels projets d'extension de l'UMPP et de modernisation de ses chaînes de fabrication ;
- le textile ;
- les fruits et légumes ;
- le carton d'emballage ;
- le petit matériel agricole.

Si ces activités bénéficient, à la suite de la libéralisation des échanges, de la réduction des coûts des intrants, elles pourraient améliorer leur compétitivité qui, dans bien des cas, reste aujourd'hui tributaire de la protection.

2.3.3. L'union douanière

L'UEMOA peut favoriser la croissance économique à travers des instruments comme :

- le code douanier ;
- les infrastructures routières ;

Tableau 6 : PIB (en F CFA constants 1987) par habitant et sa structure

Année	PIB réel / ht	Agriculture	Riz	Coton	Elevage	Extract.	Industrie	BTP	Services
1980	78200	20%	3%	4%	22%	1%	7%	4%	38%
1981	73415	17%	2%	3%	22%	1%	8%	5%	39%
1982	68700	21%	2%	3%	15%	2%	8%	4%	42%
1983	70788	22%	2%	4%	12%	3%	8%	4%	43%
1984	72570	22%	1%	4%	11%	3%	9%	4%	44%
1985	72174	19%	1%	4%	13%	3%	10%	5%	44%
1986	76871	26%	2%	5%	11%	3%	9%	5%	40%
1987	76405	25%	3%	5%	13%	3%	9%	5%	39%
1988	75046	25%	3%	5%	14%	3%	9%	4%	38%
1989	82461	27%	3%	2%	2%	1%	8%	4%	51%
1990	81327	29%	3%	5%	13%	2%	9%	4%	36%
1991	79696	26%	3%	6%	13%	2%	9%	5%	37%
1992	84687	30%	4%	6%	12%	2%	9%	5%	35%
1993	79216	26%	4%	6%	14%	2%	9%	5%	36%
1994	79571	27%	4%	5%	14%	2%	9%	5%	35%
1995	83454	29%	4%	5%	13%	2%	9%	5%	34%
1996	85337	28%	4%	7%	12%	2%	9%	6%	36%
Minim.	68700	17%	1%	3%	2%	1%	7%	4%	34%
Maxim.	85337	30%	4%	7%	22%	3%	10%	6%	51%
Moyenne	77642	25%	3%	5%	13%	2%	9%	5%	39%
Crois.ann	0.5%	2.1%	1.8%	3.6%	- 3.7%	4.4%	1.6%	2.6%	- 5.3%

Source: DNSI, Comptes économiques du Mali, Bamako, juillet 1998

- le code des investissements qui prévoit un fonds de compensation des moins values fiscales et un fonds d'appui à l'intégration régionale.

Le principal problème est celui du développement économique des pays de l'UEMOA pour que se développe le commerce intra-régional. En 1993, on dénombrait 758 unités industrielles au Nigéria contre 684 dans l'ensemble UEMOA sans compter les différences dans les taux d'utilisation des capacités qui sont probablement à l'avantage du Nigéria.

2.4. Les perspectives d'avenir

L'analyse d'une série d'observations relatives au PIB (à prix constants) par habitant et à sa structure par branches d'activité permet d'apprécier le niveau de croissance de cet agrégat, d'en situer les piliers de l'économie et surtout d'identifier les activités particulièrement dynamiques et donc susceptibles de contenir des germes de changement.

Sur la longue période, la croissance économique est à peine perceptible au niveau individuel (0,5% par an). En moyenne, les services représentent 39% du PIB réel, soit un peu plus que tout le secteur agro-pastoral (25% pour l'agriculture et 13% pour l'élevage). A l'intérieur de l'agriculture, les principales activités sont le riz, le coton et un certain nombre d'autres cultures de rente. A cette rente s'ajoutent, entre autres, celles du sous-sol et des services. En dynamique, l'extraction minière et le coton enregistrent les plus forts taux d'accroissement annuel moyens : 4,4% et 3,6 % respectivement. On a l'image d'une économie assise sur les services et dont l'avenir dépend des mines et du coton. Image qu'il faut justement inverser et dès lors on ne peut pas prétendre protéger indéfiniment des activités inefficaces et qui gaspillent les ressources disponibles. La résistance à ce changement est un obstacle parmi tant d'autres.

A regarder de près les conditions d'insertion réussie dans l'économie mondiale, on s'aperçoit que l'économie

maliennes est loin de les réunir.

Du coup les obstacles à franchir pour que le Mali tire avantage de la compétition internationale sont :

- le regain de compétitivité, surtout des activités manufacturières ;
- l'appropriation de techniques importées ;
- les ressources humaines ;
- les infrastructures de base disponibles et bon marché.

La nécessaire restructuration de l'économie a des coûts, sociaux aussi bien sûr, qu'il ne faut pas négliger sous prétexte que la mondialisation n'aurait que des aspects positifs. Leur prise en charge passe par l'amélioration de la productivité du travail et donc des investissements importants en éducation et en recherche/développement. Cela passe également par des investissements en infrastructures de base.

L'UEMOA doit être vue comme un marché à saisir et non à redouter. Des opportunités existent telles que dans la transformation des matières premières locales, d'origine végétale ou animale, pour plus de valeur ajoutée industrielle.

Conclusion

Il s'avère que le Mali a jusqu'ici privilégié le protectionnisme avec pour conséquences le maintien artificiel d'activités particulièrement inefficaces et sa marginalisation dans l'économie mondiale.

Pour améliorer son insertion dans l'économie mondiale, le Mali devra chercher à accroître ses parts de marché pour alimenter la croissance économique. Cela passe par des efforts d'accroissement de la compétitivité internationale en vue de l'élargissement de la gamme des exportations et surtout des exportations non traditionnelles en s'appuyant à l'avenir sur des entreprises industrielles compétitives susceptibles déjà de conquérir le marché de l'UEMOA.

En dépit des interventions des pouvoirs publics et ce, depuis les années soixante, visant à encourager la croissance et le développement des industries d'import-substitution, l'activité manufacturière au Mali est restée inefficace et peu compétitive y compris sur le marché local.

Pour rendre compétitive son industrie, le Mali devra lever un certain nombre d'entraves (coût élevé des intrants, fiscalité, faible productivité et taille faible des entreprises, etc.). Pour ce faire, une restructuration de l'économie s'impose, mais à des coûts sociaux dont la prise en charge passe par l'amélioration de la productivité du travail et donc des investissements importants en éducation/formation et en recherche/développement. Cela nécessite également des investissements en infrastructures de base.

Chapitre 3 : Evolution de la pauvreté

Afin de voir comment a évolué la pauvreté depuis 1994, dans un contexte de croissance économique, ce chapitre analyse l'évolution des indicateurs de pauvreté, au niveau national, par milieu (rural / urbain) et par région administrative.

On a coutume de mesurer la pauvreté en distinguant deux formes différentes : la pauvreté monétaire et la pauvreté humaine.

La pauvreté monétaire traduit une insuffisance de revenus nécessaire pour procurer à une personne le minimum de consommation indispensable pour vivre. Par contre la pauvreté humaine exprime les privations dont souffre une personne en termes de décence des conditions d'existence telles que l'accès à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, etc.

3.1. La pauvreté monétaire

L'instrument utilisé pour catégoriser un individu comme monétairement pauvre est le seuil de pauvreté.

Le seuil de pauvreté ou encore ligne de pauvreté mesure la pauvreté par la consommation. Il s'agit du niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister. Deux éléments sont alors à prendre en compte : d'une part, ce qu'il faut dépenser pour se procurer un niveau minimum de nutrition et autres nécessités de la vie et, d'autre part, ce qu'il faut dépenser, et dont le montant varie d'un pays à l'autre, pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société.

Le seuil de pauvreté permet d'établir l'incidence et la profondeur de la pauvreté qui sont définies dans l'encadré N°4.

Encadré N°4

DES INDICATEURS DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Incidence de la pauvreté

L'incidence de pauvreté ou l'indice numérique de pauvreté ou encore taux de pauvreté d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population de la région ou du pays.

La profondeur de la pauvreté

La profondeur ou écart ou intensité ou encore acuité de la pauvreté est l'indice volumétrique de pauvreté exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté. L'indice volumétrique de pauvreté est le déficit de revenu des personnes (ou des ménages) pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il mesure le transfert de ressources qu'il faudra opérer pour porter le revenu de tout individu (ou ménage) pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté, faisant, par la même, disparaître la pauvreté.

Selon les analyses de l'Observatoire du DHD/LCPM indiquées aux tableaux 7 et 8, l'incidence de la pauvreté a augmenté, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, entre 1989 et 1994 d'une part et entre 1994 et 1996 d'autre part. Cependant, l'accroissement annuel moyen pendant la première période

(11%) a été beaucoup plus élevé qu'au cours de la seconde (2%).

Cela traduit une décélération de l'accroissement de la pauvreté à partir de 1994. On observe la même tendance en ce qui concerne la profondeur de la pauvreté dont l'accroissement annuel moyen est passé de 8% (1989-94) à 1,6% (1994-96).

Tableau 7 : Variations de l'incidence de la pauvreté pendant les périodes 1989-94 et 1994-96

	Variation globale de l'incidence (en %)		Variation annuelle de l'incidence (en %)	
	1989-1994	1994-1996	1989-1994	1994-1996
National	68,6	4,1	11	2
Rural	61,9	3,6	10,1	1,8
Urbain	144,0	10,9	19,5	5,3

Source : Rapport Annuel sur le Développement Humain Durable au Mali, Edition 1997, ODHD/LCPM, Juillet 1998.

Tableau 8 : Variations de la profondeur de la pauvreté pendant les périodes : 1989-94 et 1994-96

	Variation globale de la profondeur (en %)		Variation annuelle de la profondeur (en %)	
	1989-1994	1994-1996	1989-1994	1994-1996
National	47,0	3,2	8,0	1,6
Rural	50,0	3,5	8,4	1,7
Urbain	19,1	2,7	3,6	1,4

Source : Rapport Annuel sur le Développement Humain Durable au Mali, Edition 1997, ODHD/LCPM, Juillet 1998

Ces résultats montrent que, malgré les bonnes performances macroéconomiques réalisées entre 1994 et 1996, la pauvreté s'est légèrement aggravée, quel que soit le degré de ralentissement de cet accroissement.

Par contre, il semble que cette tendance se renverse entre 1996 et 1998, période au cours de laquelle on assiste pour la première fois à une diminution de l'incidence et de la profondeur de la

pauvreté sur l'ensemble du pays. Cette diminution se présente diversement selon les milieux et selon les régions administratives.

La même méthode a été utilisée pour calculer le seuil de pauvreté en 1996 et en 1998. Elle a donc permis d'établir l'incidence et la profondeur de la pauvreté de façon comparable pour ces années comme indiqué dans l'encadré N°5.

Encadré N°5

DE L'ACTUALISATION DU SEUIL DE PAUVRETÉ

Par souci d'harmonie avec la méthode utilisée en 1996 pour le calcul du seuil de pauvreté, l'estimation faite en 1998 a été effectuée sur la base des 2 450 Kilocalories fixée par l'OMS comme étant le besoin énergétique journalier d'un individu d'âge adulte bien portant et la consommation en équivalent riz (3 500 Kilocalories par Kg) qui peut apporter une telle quantité d'énergie à un individu. La valeur monétaire de la consommation minimale nécessaire est majorée de sa moitié pour tenir compte de l'ensemble des consommations non alimentaires.

Ainsi la dépense minimale (D_m) annuelle par tête qui est le niveau du seuil de pauvreté est obtenue par la formule :

$$D_m = 1,5 \times [(2450/3500) \times P \times 7 \text{ jours}] \times 52 \text{ semaines}$$

(où P est le prix annuel moyen du kg de riz)

En 1996, le seuil de pauvreté était établi à 102 971 F CFA. Compte tenu de la maîtrise des indicateurs macroéconomiques et du fait que le prix du riz n'a pas connu de variation notable en passant de 269,40 F CFA en 1996 à 269,83 F CFA en 1998, le seuil de pauvreté en 1998 est estimé à 103 130 F CFA.

Les dépenses ou revenus des ménages en 1998 ont été estimés sur la base des données recueillies par l'EMCES de 1994 auxquelles a été appliqué l'accroissement du PIB par tête entre 1996 et 1998.

Cela a permis d'évaluer pour l'année 1998, les principaux indicateurs que sont l'incidence (P_0) et la profondeur (P_1) de la pauvreté selon les milieux rural et urbain et au niveau des régions administratives du Mali comme présenté dans les tableaux ci-après.

3.1.1. Evolution de la pauvreté au niveau national

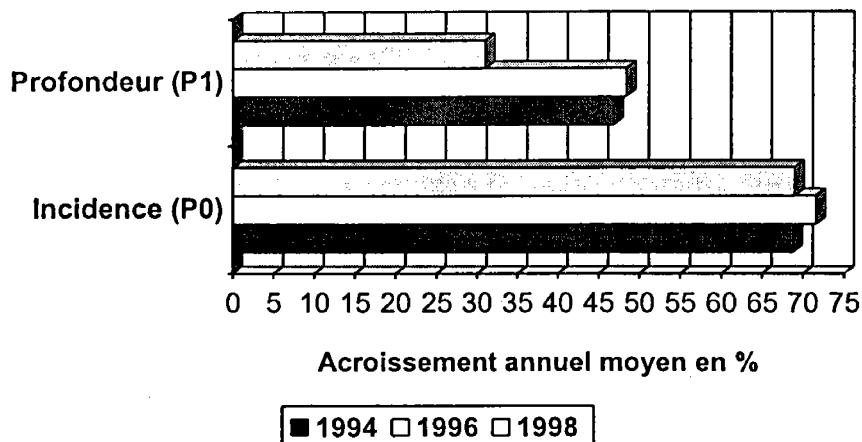
Le tableau 9 et sa représentation graphique permettent une analyse de l'évolution de la pauvreté entre 1996 et 1998 au niveau national en relation avec la période précédente 1994-96.

Tableau 9 : Evolution de l'incidence (P0) et de la profondeur (P1) de la pauvreté au Mali de 1994 à 1998.

		Indicateur en %		Variation par an en %	
		P0	P1	P0	P1
National	1994	68,8	46,9	11,0	8,0
	1996	71,6	48,4	2,0	1,6
	1998	69,0	31,0	-1,8	-20,0

Source : ODHD/LCPM

Graphique 2 : Taux d'accroissement annuel moyen des indicateurs P0 et P1 selon les années (1994, 1996 et 1998)



Incidence : P0

Entre 1996 et 1998, on assiste à un début de baisse de l'incidence de la pauvreté, ce qui signifie que l'amorce d'un mieux-être de la population est enclenchée. L'incidence qui était de 71, 6% en 1996, tombe à 69,0% en 1998. Le niveau de 1998 résulte d'une diminution de 1,8% par an, soit légèrement moins des 2,0% par an dont elle s'était accrue entre 1994 et 1996. Ainsi donc, même si la régression de l'incidence de la pauvreté est

faible, c'est la première fois que l'on observe le début d'une telle tendance de diminution. Malgré cette baisse, une grande majorité de la population (69,0%) demeure toujours pauvre.

Profondeur : P1

La profondeur de la pauvreté, qui indique l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres, s'est nettement améliorée dans l'ensemble. En effet, elle a connu un taux annuel de diminution de 20,0% en passant de 48,4% en 1996 à 31,0% en 1998.

Ces données traduisent une légère diminution de la proportion de pauvres et une importante augmentation des revenus des pauvres. Cela montre que les efforts de lutte contre la pauvreté à travers les interventions de l'Etat et des partenaires au développement ont eu des effets positifs sur la population des pauvres. L'analyse indique que la tendance de réduction de la pauvreté concerne plus l'amélioration de la situation des pauvres que leur poids numérique dans la population.

Par ailleurs, cette amorce de réduction de la pauvreté au niveau national cache des disparités tant entre les milieux rural et urbain qu'entre les différentes régions administratives.

3.1.2. Evolution de la pauvreté selon le milieu de résidence (rural et urbain)

Le tableau 10 montre comment les tendances positives globales observées au niveau national sont plus affirmées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 10 : Evolution de l'incidence (P0) et de la profondeur (P1) de la pauvreté selon le milieu de résidence de 1994 à 1998

Milieu	Année	P0	P1	Variation par an en %		
				Période	P0	P1
Urbain	1994	36,6	33	1989–1 994	19,5	3,6
	1996	40,6	33,9	1994– 1996	5,3	1,4
	1998	36,3	12,1	1996– 1998	-5,4	-40,3
Rural	1994	75,6	48,3	1989– 1994	10,1	8,4
	1996	78,3	50	1994– 1996	1,8	1,7
	1998	76	35,1	1996– 1998	-1,5	-16,2

Source : ODHD/LCPM

Incidence : P0

En 1998, la proportion de pauvres reste plus élevée en milieu rural (76,0%) qu'en milieu urbain (36,3%) en dépit d'une tendance à la diminution dans les deux milieux. Mais le taux annuel de diminution de la pauvreté de 5,4% en milieu urbain est de plus de trois fois plus important que celui observé en milieu rural (1,5%). Cette tendance est confortée par un taux annuel de diminution de la pauvreté de 40,3% en milieu urbain, soit plus du double de celui observé en milieu rural évalué à 16,2%.

Profondeur : P1

Le niveau plus faible de la profondeur de la pauvreté en milieu urbain (12,1%) qu'en milieu rural (35,1%) en 1998 pourrait être expliqué par une plus

forte concentration en milieu urbain, notamment dans le District de Bamako, des infrastructures socio-sanitaires et d'éducation ainsi que des unités industrielles, pourvoyeuses d'emplois.

Ainsi, les efforts et activités de réduction de la pauvreté de l'Etat et des partenaires au développement ont plus profité au milieu urbain qu'au milieu rural. Ce état de fait traduit une inégalité de redistribution des fruits de la croissance au détriment du milieu rural qui abrite la majorité des pauvres.

Cela pose les questions de savoir si les résultats des importants investissements en milieu rural ont été confisqués par des mécanismes de redistribution favorables aux villes, ou bien s'il y a réellement eu plus d'efforts en faveur des villes au détriment des campagnes.

Ce début de réduction de la pauvreté est également observé dans toutes les régions administratives du Mali.

3.1.3. Evolution de la pauvreté par région administrative

Le tableau 11 montre les tendances positives différencierées observées de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté au niveau des régions administratives entre 1994 et 1998.

Tableau 11 : Evolution de l'incidence (P0) et de la profondeur (P1) de la pauvreté selon les régions administratives de 1994 à 1998

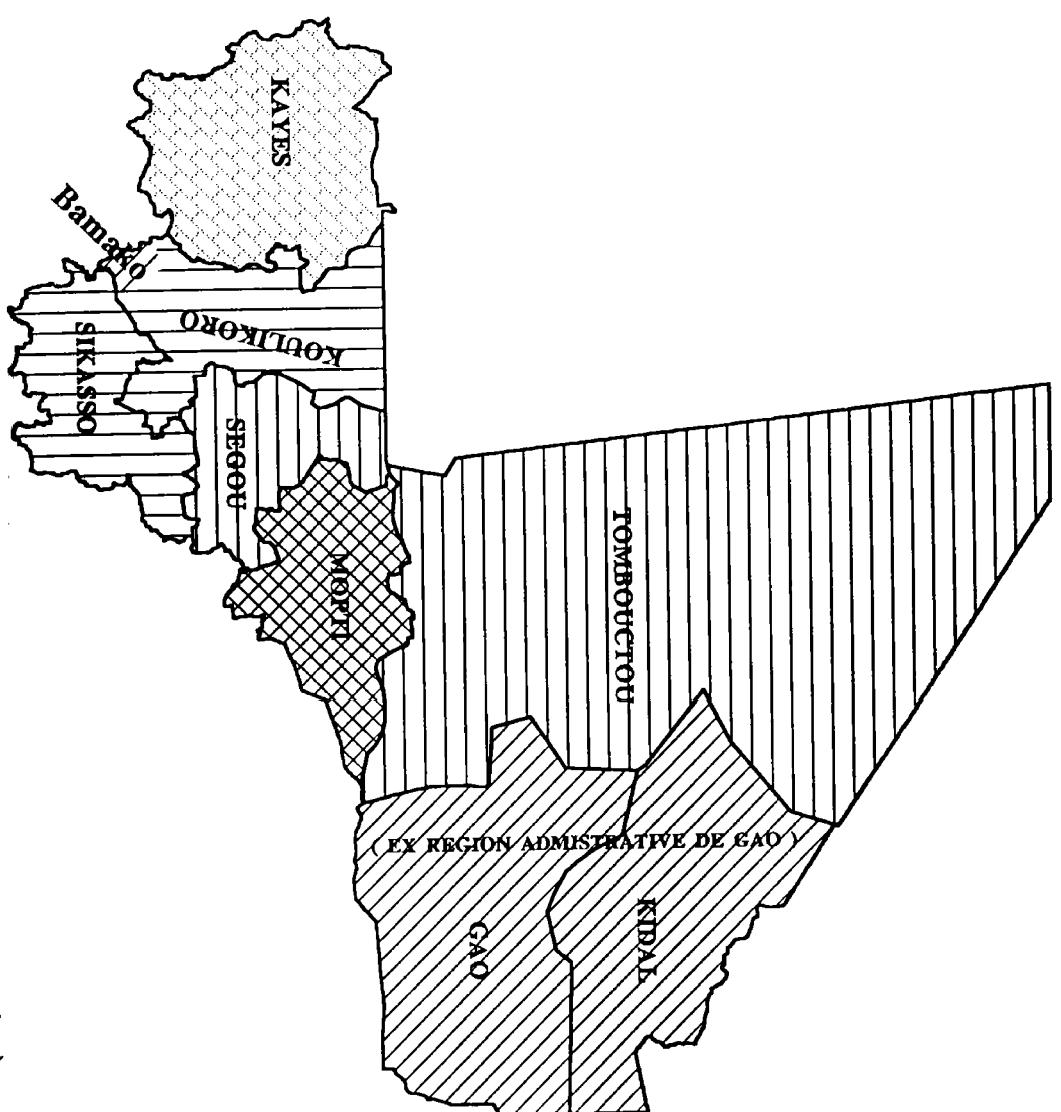
Régions	Années	Valeur de l'indicateur en %		Variation par an en %	
		P0	P1	P0	P1
Kayes	1994	45,1	18,9		
	1996	52,6	21,2	8,0	5,9
	1998	50,1	19,4	-2,4	-4,3
Koulikoro	1994	74,0	39,8		
	1996	76,5	41,7	1,7	2,4
	1998	74,9	39,6	-1,1	-2,6
Sikasso	1994	84,6	42,2		
	1996	84,4	44,0	-0,1	2,1
	1998	82,7	41,6	-1,0	-2,8
Ségou	1994	85,0	41,7		
	1996	73,9	31,4	-6,8	-13,2
	1998	70,4	28,9	-2,4	-4,1
Mopti	1994	71,5	30,6		
	1996	90,4	43,7	12,4	19,5
	1998	88,6	40,9	-1,0	-3,3
Tombouctou	1994	58,0	18,2		
	1996	68,2	20,2	8,4	5,4
	1998	60,8	17,6	-5,6	-6,7
Gao (ville)	1994	20,0	4,0		
	1996	26,1	6,2	14,2	24,5
	1998	22,9	5,0	-6,3	-10,2
District de Bamako	1994	24,2	6,4		
	1996	27,7	7,3	7,0	6,8
	1998	23,9	6,2	-7,1	-7,8

Source : ODHD/LCPM

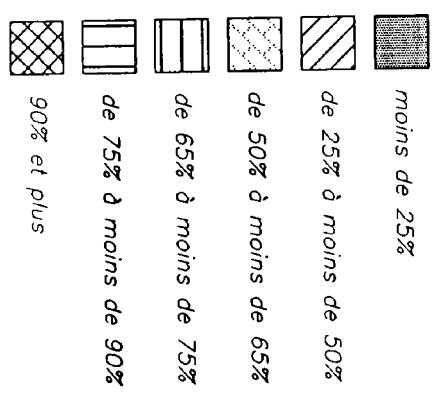
REPUBLIQUE DU MALI

INCIDENCE '96

ANALYSE DE LA PAUVRETE EN 1996



Conception: ODH/LCPM Té (223) 238553



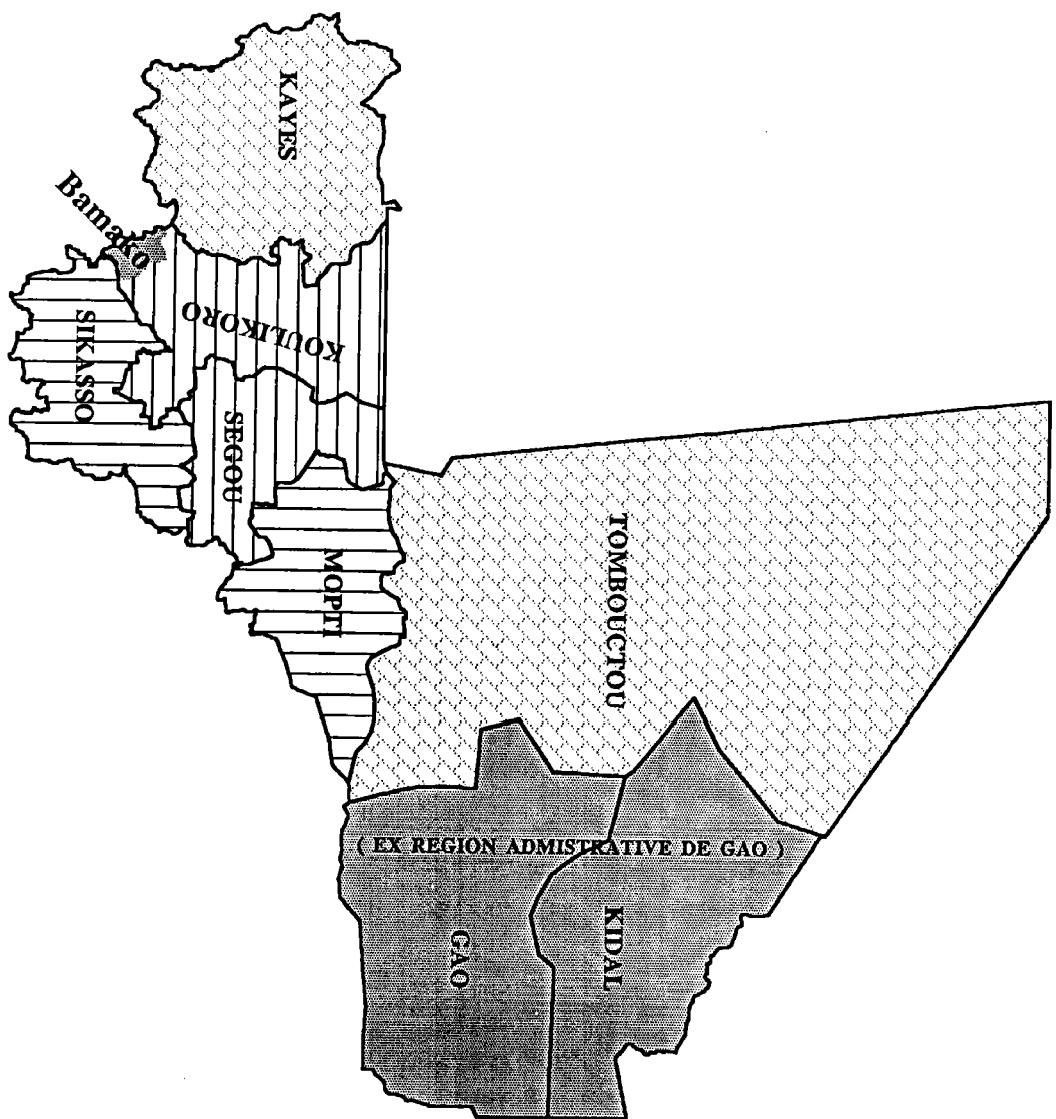
Sur la carte, il s'agit en fait de la Ville de Gao (et non de toute la circonscription administrative de Gao)

NB: Kiddal n'était pas une région à part en 1994 (elle est comprise dans Gao)

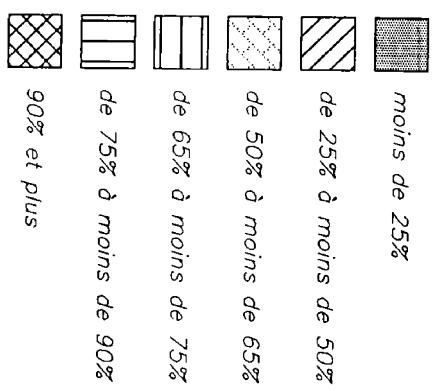
REPUBLIQUE DU MALI

ANNULE DE LA PAUVRETE EN 1998

INCIDENCE 98



Conception: ODD/LCPM Té (223) 238553



(et non de toute la circonscription administrative de Gao)
Sur la carte, il s'agit en fait de la Ville de Gao

NB: Kidal n'était pas une région à part en 1994 (elle est comprise dans Gao)

L'incidence : P0

Comme le montrent les deux cartes précédentes (Incidence 96 et Incidence 98), il y a d'une manière générale, une réduction de la proportion de la population pauvre dans toutes les régions administratives du pays entre 1996 et 1998. Cette diminution est plus faible (1,0% par an) dans les régions de Mopti et Sikasso où cependant la proportion de la population pauvre est plus élevée (respectivement 88,6% et 82,7%) que celle de toutes les autres régions.

La profondeur : P1

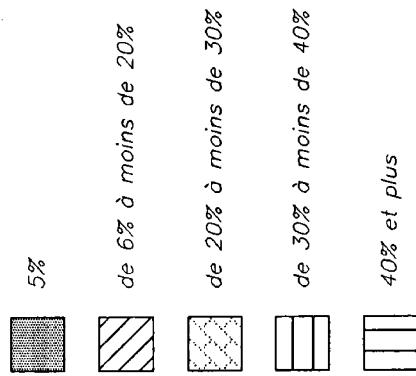
Comme il ressort des deux cartes suivantes (Profondeur 96 et Profondeur 98), la profondeur a une valeur presque identique dans les régions de Sikasso, Mopti et Koulikoro avec respectivement 41,6%, 40,9% et 39,6%. Son niveau est comparable pour Kayes (19,4%) et Tombouctou (17,6%), alors qu'il est très faible pour la ville de Gao (*)¹. Le niveau plus faible de la profondeur dans la région de Kayes pourrait être expliqué par l'importance des transferts de revenus des émigrés ressortissants de cette région.

(*)¹ En 1994, lors de l'EMCES, le milieu rural de la région de Gao n'a pu être enquêté. Concernant cette région, seule la ville de Gao (milieu urbain) a été enquêtée.

REPUBLIQUE DU MALI

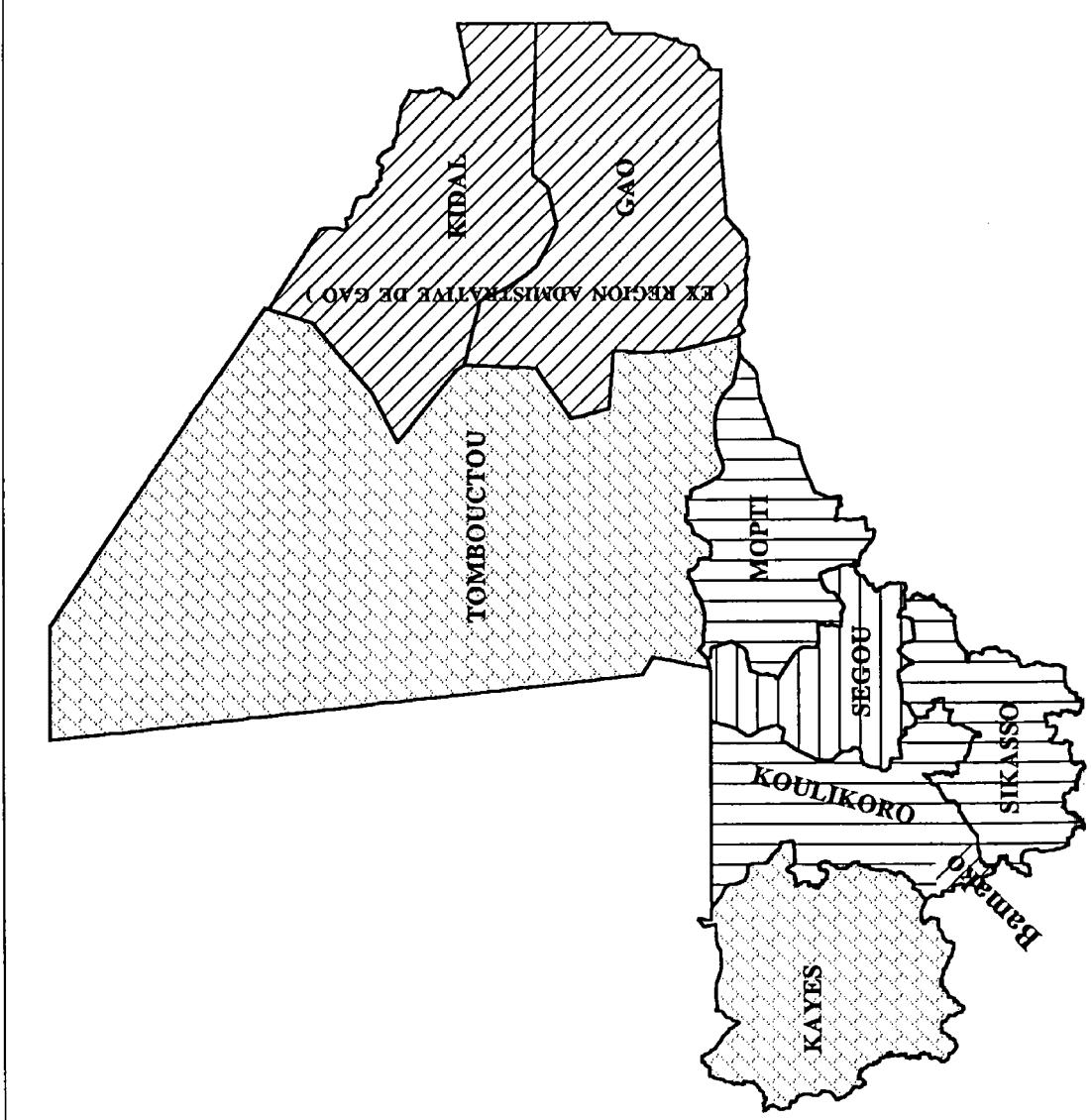
ANALYSE DE LA PAUVRETE EN 1996

PROFONDEUR 96



Sur la carte, il s'agit en fait de la Ville de Gao
(et non de toute la circonscription administrative de GAO)

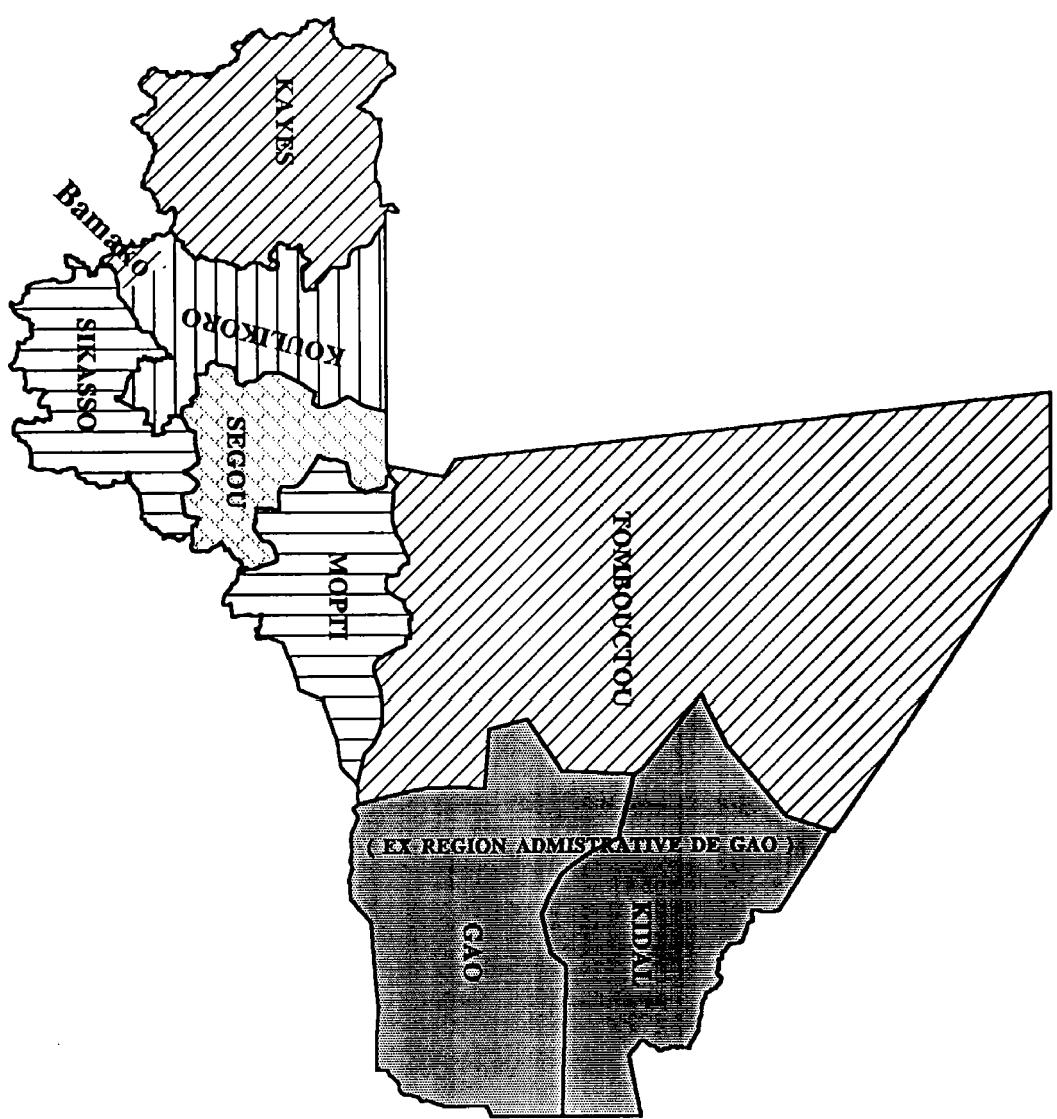
Conception: ODHD/LCPM Tél (223) 238553



REPUBLIQUE DU MALI

PROFONDEUR 98

ANALYSE DE LA PAUVRETE EN 1996



Conception: ODD/LCPM Té (223) 238553

Sur la carte, il s'agit en fait de la Ville de Gao (et non de toute la circonscription administrative de Gao)



3.2. La pauvreté humaine

La pauvreté humaine peut être appréhendée par plusieurs types d'indicateurs dont les plus fréquemment utilisés, l'Indice de Développement Humain (IDH) et l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH), sont présentés dans ce rapport.

3.2.1. L'indice de développement humain

L'incidence et la profondeur de la pauvreté sont des indicateurs monétaires construits sur la base du coût de la ration alimentaire minimale et des autres besoins essentiels des individus.

Cette approche ne rend pas explicitement compte de la pauvreté dans la perspective du développement humain. Au Mali, en particulier, la pauvreté se manifeste aussi par l'absence de soutien familial et social en plus de la difficulté de mener une vie longue et saine dans le respect et la dignité.

L'IDH défini dans l'encadré N°6 donne une vision globale des conditions de vie, même si elle cache des disparités entre les individus d'un même pays ou d'une même région.

Encadré N°6 DE L'IDH

L'IDH est un indicateur composite qui mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles cruciaux :

- la durée de vie, mesurée par l'espérance de vie à la naissance
- le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux indicateurs : le taux d'alphabétisation des adultes et pour le tiers restant le taux de scolarisation combiné (tous ordres d'enseignement confondus)
- le niveau de revenu ou encore niveau de vie, mesuré par le Produit intérieur brut (PIB) réel par habitant (PIB réel/hab.) exprimé en Parité de Pouvoir d'achat (PPA)

L'IDH est la moyenne arithmétique (simple) des trois indicateurs :

- indicateur de durée de vie ;
- indicateur de niveau d'éducation ;
- indicateur de PIB réel/hab. exprimé en PPA.

Au niveau national, selon les calculs de l'Observatoire du DHD/LCPM, l'IDH est passé de 0,309 à 0,333 entre 1996 et 1998, soit un accroissement de 7,77% entre les deux dates.

Selon le Rapport mondial sur le développement humain 1999 du PNUD, l'IDH le plus élevé des pays de la sous-région était celui du Ghana avec 0,468 en 1994 et 0,544 en 1997 tandis que le plus faible était celui de la Sierra Léone (0,176 en 1994 et 0,254 en 1997) comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : IDH des pays de la sous-région ouest-africaine en 1994 et 1997

Pays	1994	1997
Ghana	0,468	0,544
Nigéria	0,393	0,456
Côte d'Ivoire	0,368	0,422
Bénin	0,368	0,421
Togo	0,365	0,469
Sénégal	0,336	0,426
Gambie	0,281	0,391
Guinée	0,271	0,398
Mali	0,229	0,375
Burkina Faso	0,221	0,304
Niger	0,206	0,298
Sierra Léone	0,176	0,254

Source : Rapport mondial sur le développement humain 1999, PNUD.

Il faut cependant noter qu'à l'exception du Ghana, tous les pays de la sous-région faisaient partie en 1997 de la catégorie des pays à IDH faible (inférieur à 0,500).

En ce qui concerne le niveau de l'IDH des différentes régions administratives, le district de Bamako se classe au premier rang avec 0,526 en 1996 et 0,588 en 1998 selon les calculs de l'ODHD, ce qui le situe à un niveau de développement humain moyen (c'est-à-dire compris entre 0,500 et 0,800).

Cela est compréhensible dans la mesure où la capitale concentre la plupart des infrastructures scolaires, socio-sanitaires, industrielles, etc., toute chose de nature à valoriser les potentialités humaines élémentaires.

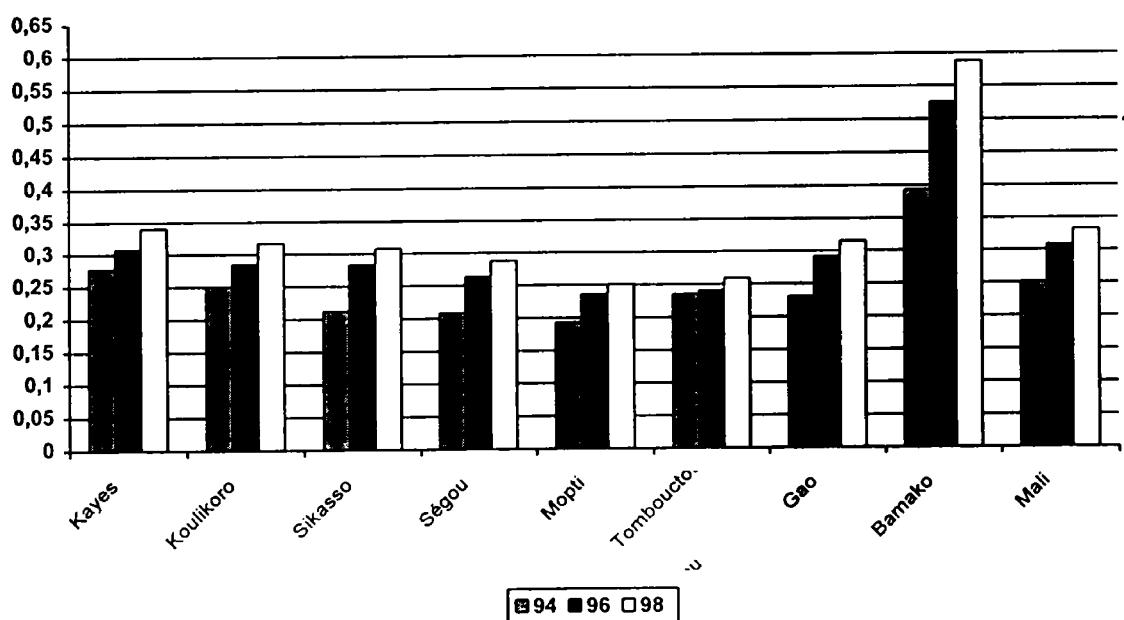
Comme le montre le tableau 13, toutes les autres régions du pays ont un niveau de développement humain faible (c'est-à-dire inférieur à 0,500). Cependant, elles ont enregistré une variation positive de leur IDH. La plus forte augmentation est observée dans le district de Bamako (11,79%). Suivent immédiatement les régions de Koulikoro (11,23%), Kayes (10,39%), Ségou (9,09%), Sikasso (8,83%). Avec des IDH respectifs de 0,236 et 0,251 en 1996 et 1998, la région de Mopti enregistre le niveau de développement humain le plus bas.

Tableau 13 : Indice de développement humain des régions administratives en 1994, 1996 et 1998

Régions	1994	1996	1998	Variation en % entre 1996 et 1998
Kayes	0,277	0,308	0,340	10,39
Koulikoro	0,250	0,285	0,317	11,23
Sikasso	0,212	0,283	0,308	8,83
Ségou	0,208	0,264	0,288	9,09
Mopti	0,193	0,236	0,251	6,36
Tombouctou	0,235	0,241	0,259	7,47
Gao	0,230	0,292	0,315	7,88
Bamako	0,393	0,526	0,588	11,79
Mali	0,251	0,309	0,333	7,77

Source : ODHD/LCPM

Graphique 3 : Indice de développement humain des régions administratives en 1994, 1996 et 1998



3.2.2. L'indice de pauvreté humaine

Alors que l'IDH mesure le développement à travers sa dimension humaine, l'IPH quant à lui, appréhende

la pauvreté dans une dimension de conditions de vie plus large que l'insuffisance de revenus ; il est défini dans l'encadré N°7.

Encadré N°7

DE L'IPH

L'IPH est un indicateur composite se fondant sur trois variables : le risque de décéder à un âge précoce (avant l'âge de quarante ans), le taux d'analphabétisme (des adultes) et la misère sur le plan des conditions de vie, exprimée par le manque d'accès aux services de santé, à l'eau potable et à une alimentation convenable (le manque d'accès à une alimentation convenable est appréhendé au moyen du pourcentage d'enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition)

Le tableau 14 permet de distinguer trois niveaux de pauvreté humaine parmi les régions administratives :

- un niveau de pauvreté humaine élevé, qui comprend les régions de Ségou (IPH de 60,0%), Mopti (60,8%), Gao (64,5%) et Tombouctou (66,3%) ;
- un niveau de pauvreté humaine un peu moins élevé, qui comprend les régions de Kayes (IPH de 53,8%), Koulikoro (56,5%) et Sikasso (57,0%) et
- un niveau relativement faible dans le district de Bamako avec 24,1%.

Tableau 14 : Indice de pauvreté humaine selon les régions administratives en 1998 (en %)

Régions	IPH
Kayes	53,8
Koulikoro	56,5
Sikasso	57,0
Ségou	60,0
Mopti	60,8
Tombouctou	66,3
Gao	64,5
Bamako	24,1
Mali	55,0

Source : ODHD/LCPM

Plus de la moitié de la population de chaque région souffre de pauvreté humaine, c'est-à-dire des trois formes fondamentales de dénuement que constituent les déficits de longévité, dans le domaine de l'instruction et en termes de conditions de vie (accès à l'eau potable, aux services de santé et malnutrition des enfants âgés de moins de 3 ans). Le district de Bamako est moins touché que les autres régions par la pauvreté humaine, et cela est logique dans la mesure où les services sociaux essentiels y sont plus disponibles.

Pour l'ensemble du pays, l'IPH est de 55,0% en 1998. Ce niveau, assez élevé, dénote de l'ampleur des efforts à fournir par le Mali pour réduire de façon significative la proportion de sa population souffrant de décès à un âge précoce, d'analphabétisme et de misère sur le plan des conditions de vie. Toutefois, il convient de signaler que l'IPH a diminué de 3,23% entre 1996 et 1998 (il était de 58,18 % en 1996).

Enfin, seuls le district de Bamako (IPH de 24,1%) et la région de Kayes (IPH de 53,8%) ont en 1998 chacun un IPH inférieur à celui observé au niveau national (55,0%).

La région de Sikasso est plus touchée par la pauvreté humaine que celles de Kayes et Koulikoro, bien que plus dotée en potentialités économiques (agriculture notamment) que ces dernières. De plus, la région de Gao la surpasse en matière de développement humain.

Encadré N° 8

POURQUOI SIKASSO SOUFFRE -T-ELLE DE PAUVRETE ?

La région de Sikasso a un indice de pauvreté humaine plus élevé que ceux des régions de Kayes et Koulikoro et un indice de développement humain plus faible que celui de la région de Gao ; l'incidence de pauvreté y est moins élevé que dans les régions de Kayes, Ségou et Koulikoro malgré les avantages naturels dont elle bénéficie : n'est-ce pas paradoxal à première vue ?

Cette situation peut s'expliquer, dans une large mesure, par les raisons suivantes : les revenus du coton injectés dans l'économie de la région de Sikasso sont largement amputés par le montant assez élevés des intrants liés à cette activité agricole ; le retard dans le versement des revenus du coton fait que la date de paiement correspond le plus souvent à un moment où les produits alimentaires, notamment les céréales, coûtent le plus cher, ce qui pénalise les producteurs à faibles revenus ; il est admis de façon générale qu'au phénomène d'émigration sont attachés des transferts de revenus ayant une incidence notable sur les avoirs des ménages. Or il se trouve que la région de Kayes et celles du Nord ont une tradition d'émigration plus marquée que celle de Sikasso : d'après les données de l'EMCES - 1994, les poids des transferts reçus dans le revenu des ménages de la région de Kayes et de la ville de Gao sont plus importants (respectivement 17% et 22%) que celui de la région de Sikasso (8%) ; le revenu par tête est moins élevé dans la région de Sikasso que dans les autres régions. Cet état de fait peut être lié à la taille des ménages qui est plus grande dans la région de Sikasso que dans les autres régions.

Conclusion

On remarque que la pauvreté a commencé à diminuer pendant la période 1996-98, même si c'est à un rythme encore faible (l'incidence s'est réduite de 1,8% par an). Cela pourrait être le résultat des efforts accrus de l'Etat et des Partenaires au Développement pour maintenir la croissance tout en veillant aux conséquences sociales des politiques macroéconomiques.

Il semblerait toutefois que cette diminution soit plus le fait d'une amélioration des revenus des pauvres (la profondeur s'est réduite de 20% par an) que d'une décroissance de leur proportion.

On retrouve ce phénomène dans toutes les régions, même s'il est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural et cela est confirmé par la réduction de la pauvreté humaine et l'amélioration du niveau de développement humain.

On peut cependant se demander dans quelle mesure ce rythme de diminution de la pauvreté, tout de même assez faible, résulte-t-il d'une inégale répartition des revenus issus de la croissance observée. En effet, une forte inégalité dans les revenus peut contribuer à l'aggravation de la pauvreté.

Encadré N° 9

PAUVRETE N'EST PAS INEGALITE

Il convient de souligner que pauvreté n'est pas inégalité. Alors que la pauvreté situe dans l'absolu le niveau de vie d'une partie de la société - les pauvres -, l'inégalité exprime les différences de niveau de vie au sein de la société. Le comble de l'inégalité est atteint lorsqu'une personne possède à elle seule toutes les richesses de la société et naturellement dans ce cas, la pauvreté est élevée. Mais un minimum d'inégalité (où presque tous sont égaux) est possible sans qu'il y ait pauvreté (personne n'est pauvre), aussi bien qu'avec un maximum de pauvreté (tout le monde est pauvre). Il peut donc exister des sociétés pauvres mais égalitaires comme des sociétés riches fortement inégalitaires ou riches avec très peu d'inégalités.

Le chapitre suivant analyse la relation entre la situation de pauvreté qui demeure encore importante et l'évolution des inégalités tant au niveau de la distribution individuelle des revenus qu'à celui de l'accès aux services sociaux essentiels.

Chapitre 4 : Analyse de l'évolution des inégalités

Il est difficile de réduire la pauvreté sans tenir compte des inégalités. En effet, la croissance peut engendrer un accroissement des inégalités et, en conséquence, empêcher une réduction de la pauvreté. En d'autres termes, les plus pauvres peuvent ne pas bénéficier des retombées de la croissance si des mesures appropriées ne sont pas mises en œuvre.

Dans une société, les inégalités ne se résument pas aux seules disparités décelables dans les revenus et dans les conditions de vie comme le montre l'encadré N°10. En plus des inégalités dans les résultats, il peut y avoir des différences dans les acquis originels, traduction de l'inégalité des chances. Mais, en raison de la disponibilité des données, on mettra l'accent dans ce chapitre sur les inégalités de revenus, mesurées par l'indice de Gini, et sur les inégalités des conditions de vie à travers l'accès aux services sociaux essentiels.

Encadré N° 10

DES DIFFÉRENTES FORMES D'INÉGALITÉ

On entend en général l'inégalité dans les résultats à l'inégalité des chances. La première mesure les disparités décelables dans les revenus et dans les conditions de vie. L'inégalité des chances traduit les différences dans les acquis originels, ceux-ci pouvant entraîner comme conséquences des inégalités dans les résultats. Ces acquis originels recouvrent les différentes formes de capital : le capital humain c'est-à-dire, en premier lieu, le niveau d'éducation, auquel on peut ajouter l'expérience professionnelle acquise ; le capital social qui recouvre les relations sociales et les valeurs éthiques transmises par le groupe social ; le capital physique, qui est constitué des actifs possédés (terrains et bâtiments, mais aussi équipements) et le capital financier.

ces discriminations rejoignent celles utilisées lors de l'analyse de la pauvreté. En effet, à la pauvreté matérielle correspond l'inégalité de revenu ; à la pauvreté des conditions de vie, notamment la non-satisfaction des besoins fondamentaux, correspond l'inégalité de conditions de vie ; enfin à la pauvreté humaine, qui recouvre la non-réalisation des capacités humaines, on peut associer l'inégalité des chances. Ce parallèle entre pauvreté et inégalité est important pour préconiser des politiques appropriées qui, pour lutter contre la pauvreté, vont devoir aussi contrôler sinon combattre les inégalités.

On considère qu'il y a égalité des chances si l'avenir d'un individu ne dépend plus du capital économique, culturel ou social qui lui a été transmis, mais de ses seuls talents. Dans ce cadre, la mesure de l'inégalité des chances, demande d'introduire des indicateurs qui expriment les différences dans le capital possédé au départ : tant le capital physique (avoirs financiers et actifs) que le capital social (relations) et le capital humain (niveau d'éducation et de santé).

En fait elle pose le problème de la justice sous forme d'égalité dignité de tous, d'égalité devant la loi, etc., pour donner à tous la possibilité d'accéder à tous les biens sociaux (richesse, pouvoir, prestige...) sans en impliquer pour autant l'égale répartition. La démocratie économique, sociale et politique donne les moyens de cette possibilité face aux inégalités de pouvoir qui peuvent être de source traditionnelle.

4.1.1 Inégalités de revenus

Il existe toute une gamme d'instruments pour mesurer et comparer, dans le temps et dans l'espace, l'inégalité de revenus : les courbes de distribution et de répartition des revenus, et des coefficients comme celui de Gini, d'Atkinson, de Theil et la variance logarithmique.

Dans ce rapport, pour mesurer les inégalités de revenus, les instruments

utilisés sont la courbe de répartition, qui donne le pourcentage de population au dessous d'un certain seuil de revenu (cf. tableau 15), la courbe de concentration des revenus, qui fournit le pourcentage de cette population détenant un pourcentage donné de la richesse globale (cf. graphique 4) et le coefficient de Gini correspondant (cf. encadré N°11). Les deux courbes sont, par définition, liées l'une à l'autre, et en conséquence, elles permettent d'aboutir aux mêmes conclusions.

Encadré N°11

DU COEFFICIENT DE GINI

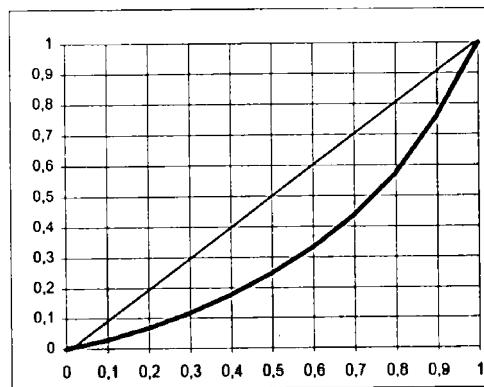
De façon générale, une courbe de concentration peut être établie à partir des fréquences cumulées d'une distribution statistique. Dans le cas particulier de la distribution des revenus d'une société donnée on parle de courbe de Lorenz. Cette courbe est l'ensemble des points ayant pour coordonnées le pourcentage cumulé des personnes recevant un revenu donné (abscisse) et le pourcentage cumulé du revenu (ordonnée).

Lorsque la distribution des revenus est égalitaire, on obtient une diagonale, c'est-à-dire que 10% de la population possède 10% du revenu national, 20% de la population possède 20% du revenu national, etc. Dans ce cas, le coefficient de Gini, traduisant l'écart entre une distribution hypothétique uniforme des revenus et la distribution effectivement ajustée sur les données recueillies, est égal à 0. C'est alors l'égalité absolue. chaque individu ou ménage reçoit une part identique du revenu.

L'inégalité des revenus se traduit par une courbe dont la concavité est tournée vers le haut. Plus la moyenne de la distribution est éloignée de la diagonale, plus l'inégalité est forte, en sachant que cette moyenne correspond au point où la tangente à la courbe est parallèle à la diagonale. Lorsqu'une seule personne ou un seul ménage reçoit la totalité du revenu, c'est l'inégalité absolue et le coefficient de Gini est alors égal à l'unité.

Le coefficient de Gini est de 44,3% en 1994, ce qui indique une assez forte inégalité dans la distribution des revenus. En Afrique subsaharienne, la valeur du coefficient de Gini est en moyenne de 43,5% pour les années 90. Mais on observe de grandes variations entre les pays : Afrique du Sud (58,4% en 1993), Zimbabwe (56,8% en 1990), Kenya (57,5% en 1992), Sénégal (54,1% en 1991), Zambie (46,2% en 1993), Tanzanie (38,1% en 1993), etc. (Source : World Development Indicators, World Bank, 1998).

Graphique 4 : Courbe de concentration des revenus en 1994 (Gini = 0,4428)



Cette inégalité est confirmée par la répartition en déciles de revenus présentée dans le tableau 15. En 1994, la moitié de la population (50%) ne disposait que d'un cinquième (20%) du revenu total et 60 % de la population se partagent légèrement plus du quart (27%) du revenu total. L'absence d'information sur les revenus en 1996 et 1998 ne permet pas d'établir l'évolution de cette distribution après 1994.

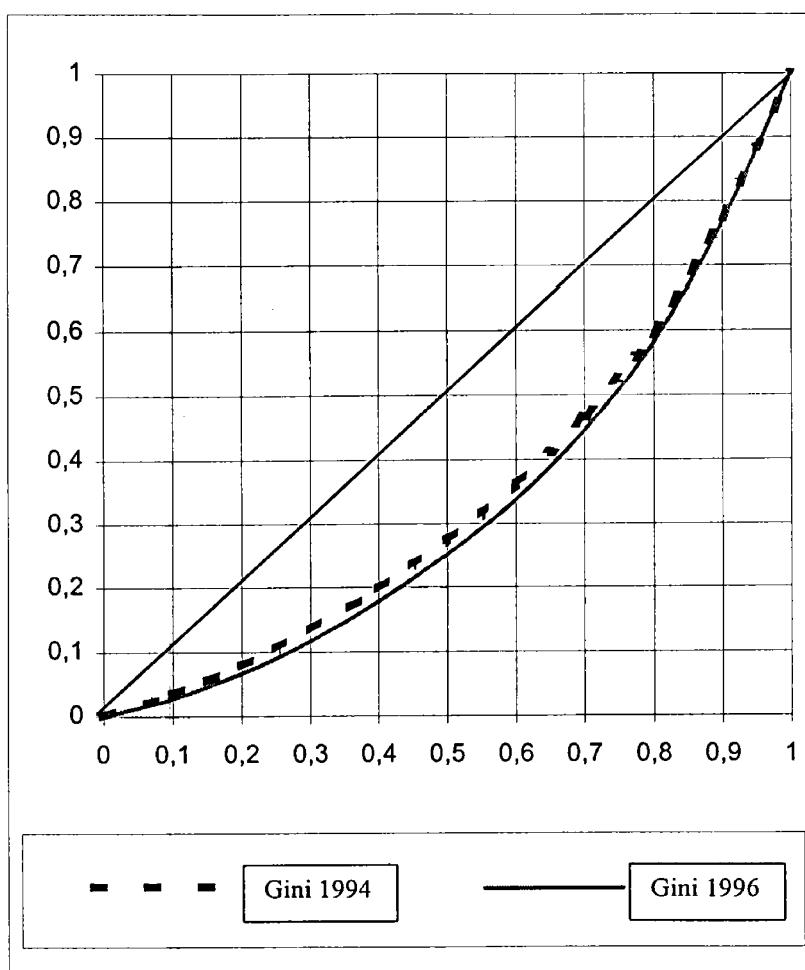
Tableau 15 : Déciles de revenus en 1994

Déciles	Valeur en F CFA	Population cumulée en %	Revenu cumulé en %
1	22 215	0,1	0,03
2	30 377	0,2	0,07
3	36 556	0,3	0,12
4	43 696	0,4	0,18
5	51 824	0,5	0,25
6	63 286	0,6	0,33
7	79 440	0,7	0,44
8	103 577	0,8	0,57
9	150 262	0,9	0,76
		1,0	1,00

Source : Tableau établi par l'ODHD/LCPM sur la base des données de l'EMCES-94

Entre 1994 et 1996, le coefficient de Gini pour la distribution des dépenses au niveau de Bamako est passé de 0,42 à 0,45 (Cf. Graphique 5). Ceci dénote un accroissement de l'inégalité monétaire au moment où la pauvreté tend à s'inflétrir. On pourrait penser, en conséquence, que l'inégalité s'est aussi accrue après 1996 mais aucune information n'est actuellement disponible pour étayer cette affirmation. Cette situation se pose de la même manière pour les autres villes et pour le milieu rural.

Graphique 5 : Courbe de concentration des dépenses en 1994 et en 1996 à Bamako
 (Gini 1994 = 0,4179 et Gini 1996 = 0,4469)



4.2. Inégalités des conditions de vie

L'inégalité monétaire ne représente qu'un aspect de l'inégalité. Elle ne traduit pas, par exemple, l'impossibilité que connaissent certains d'accéder aux services publics. L'inégalité des conditions de vie exprime donc mieux cette situation puisqu'elle résulte de facteurs comme l'insécurité alimentaire, le niveau d'éducation, l'insuffisance d'équipements, le temps d'accès et de communication, etc., plus que du strict revenu.

Elle traduit donc la possibilité offerte à chacun d'accéder à des services

collectifs permettant de satisfaire les besoins essentiels (santé, éducation, etc.). C'est ce que mesurent les indicateurs socio-économiques classiques comme, par exemple, l'espérance de vie, la mortalité infantile, la mortalité maternelle selon la région ou la catégorie sociale, qui expriment l'inégalité face à la mort. Il en est de même avec les taux de scolarisation, de redoublement ou d'abandon scolaire, qui traduisent l'inégalité face à l'éducation, etc. Il y a cependant une différence entre inégalité et exclusion comme le montre l'encadré N°12, même si l'exclusion est une forme particulière d'inégalité.

Encadré N°12

INEGALITE ET EXCLUSION

Dans l'exclusion on ne peut avoir accès à un service particulier, on est donc bien dans l'inégalité des conditions de vie. Une fois qu'on a accès à ce service, il peut apparaître des disparités dues à la différence de qualité du service rendu, on fait face alors à l'inégalité.

Il existe plusieurs formes d'exclusion : économique, sociale, politique, culturelle, etc. Car, comme la pauvreté, cela est lié à des manques et constitue donc un phénomène multidimensionnel.

Par exemple, dans les zones inondées, les populations enclavées sont exclues des communications et des moyens de transport modernes ; en ville, au-dessous d'un certain seuil de revenu, on ne peut avoir accès au transport, aux médicaments vendus dans les pharmacies, pour diverses raisons, certains enfants ne fréquentent pas l'école, et sont donc exclus de ce service, etc., etc.

En fait, sortir de l'exclusion et éviter d'y retomber est la première tâche d'un gouvernement qui ambitionne de lutter contre les inégalités et la pauvreté.

Dans la mesure où les données relatives aux conditions de vie des ménages prouvent que le niveau d'éducation de la mère détermine, dans une large mesure, le niveau des autres indicateurs sociaux tels que la mortalité infantile, la malnutrition des enfants, le taux de fécondité, le taux de

scolarisation, etc. et par conséquent l'incidence de la pauvreté, il est clair que l'accès universel aux services sociaux essentiels (SSE) constitue l'un des moyens les plus efficaces et les plus rentables pour la réalisation des priorités du développement humain.

Or, il se trouve qu'au Mali la fourniture à tous de ces services est loin d'être réalisée et il subsiste des inégalités entre milieux (rural/urbain), entre régions administratives, entre femmes et hommes quant à l'accès à l'éducation de base, aux soins médicaux, à l'eau potable, à l'énergie et à l'emploi.

4.2.1. Accès à l'éducation de base

4.2.1.1. Premier cycle de l'enseignement fondamental

a) De 1996-97 à 1997-98, le taux brut d'admission (taux d'accès ou encore taux d'inscription en 1^{ère} année) dans ce cycle est passé de 45,6% à 47,1 %. Le taux brut d'admission est la proportion de nouveaux entrants dans un cycle, quels que soient leurs âges, rapportée à la population d'âge légal d'entrée dans ce cycle (7 ans pour le premier cycle de l'enseignement fondamental). Il a pour finalité de mesurer l'augmentation de la capacité d'accueil.

Tableau 16 : Taux brut d'admission (en %) au premier cycle de l'enseignement fondamental en 1997/98 par sexe et par région

Régions	Garçons	Filles	Total
Kayes	45,4	33,8	39,6
Koulikoro	75,0	56,0	65,7
Sikasso	55,3	39,5	47,7
Ségou	43,3	31,6	37,7
Mopti	30,6	23,4	27,0
Tombouctou	33,4	24,7	29,1
Gao	39,7	31,2	35,3
Kidal	40,5	30,2	35,5
Bamako	108,5	108,1	108,3
Mali	53,0	41,0	47,1

Source : CPS (MEB)

Comme il ressort du tableau 16, cette progression de 1,5 points - pourcentage entre les deux années scolaires (1995 - 96 et 1996 - 97) cache des disparités tant par sexe que par région administrative. En effet, si la progression constatée chez les filles entre les deux années scolaires (+ 1,9%) est supérieure à celle observée chez les garçons (+1,1%), force est de constater qu'au cours de chacune des deux années scolaires, le taux brut d'admission des filles est inférieur à celui des garçons : 39,1% pour les premières contre 51,9% pour les seconds en 1995-96 et 41,0% pour les filles contre 53,0%

pour les garçons en 1997-98. Le faible taux d'admission des filles pourrait s'expliquer par la grande sollicitude dont elles font l'objet pour les travaux ménagers et domestiques. Cet état de fait a pour conséquence de limiter l'accès des futures mères aux opportunités de formation de plus haut niveau pouvant leur permettre non seulement d'obtenir des emplois plus gratifiants mais aussi de faire plus adéquatement face aux besoins de santé maternelle et de reproduction. Considéré sous l'angle de la répartition régionale, on constate qu'en 1997-98, le nombre (relatif) de nouveaux

inscrits en 1^{ère} année varie entre 27,0% dans la région de Mopti (23,4% pour les filles contre 30,6% pour les garçons) et 108,3% dans le district de Bamako (respectivement 108,1% et 108,5% pour les filles et les garçons). Cette situation d'inégalité entre les régions explique dans une large mesure le niveau élevé de l'incidence de la pauvreté dans la région de Mopti (88,6% en 1998) et la faiblesse relative de cet indicateur dans le district de Bamako (23,9% en 1998).

b) Le taux brut de scolarisation (au premier cycle de l'enseignement fondamental) a varié de 46,7% en 1996-97 à 50,0% en 1997-98, correspondant à des passages (entre les deux années scolaires) de 36,5% à 41,0% et de 57,0% à 58,9% respectivement pour les filles et les garçons. Cette différence au niveau du taux brut de scolarisation au détriment des filles est de nature à perpétuer la pauvreté féminine : faible accès des femmes aux opportunités économiques, politiques... En 1997-98, le plus fort taux brut de scolarisation est observé dans le district de Bamako (138,3%) et les plus faibles dans les régions de Mopti (26,8%) et Kidal (27,3%). Le taux brut de scolarisation désigne la proportion des effectifs totaux, quels que soient leurs âges, dans la population qui selon la législation nationale devrait être scolarisée au niveau étudié (au Mali, il s'agit du groupe d'âge 7-12 ans pour le

premier cycle de l'enseignement fondamental). Sa finalité, c'est de mesurer la capacité d'accueil.

Tableau 17 : Taux brut de scolarisation (en %) au premier cycle de l'enseignement fondamental en 1996-97 et 1997-98 par sexe et par région

Régions	Garçons		Filles		Total	
	1996-97	1997-98	1996-97	1997-98	1996-97	1997-98
Kayes	52,9	55,6	29,4	32,7	41,3	44,0
Koulikoro	63,7	68,8	37,7	42,8	50,8	55,8
Sikasso	52,1	56,2	30,1	35,3	41,0	45,9
Ségou	49,7	50,9	29,2	33,7	39,2	42,5
Mopti	29,8	32,2	19,2	21,4	24,5	26,8
Tombouctou	31,5	34,4	22,6	23,7	27,1	29,0
Gao	38,9	44,0	26,9	28,4	33,1	36,0
Kidal	33,0	32,7	16,6	21,5	24,6	27,3
Bamako	158,8	136,8	118,4	139,9	137,5	138,3
Mali	57,0	58,9	36,5	41,0	46,7	50,0

Source : CPS (MEB)

c) Quant au ratio élèves/maître, il est meilleur en 1997-98 dans la région de Kidal (47 élèves pour un maître) que partout ailleurs. La valeur la plus forte (88 élèves pour un maître) est enregistrée dans la région de Kayes. Au niveau national on observe (en 1997-98) un ratio de 72,4 élèves pour un maître. Le ratio élèves/maître représente le nombre moyen d'élèves pour un enseignant.

Tableau 18 : Ratio élèves/maître au premier cycle de l'enseignement fondamental en 1997-98 par sexe et par région

Régions	Elèves	Maîtres	Elèves/Maître
Kayes	96 715	1 099	88,0
Koulikoro	150 692	2 082	72,4
Sikasso	135 184	1 749	77,3
Ségou	113 394	1 519	74,7
Mopti	67 210	919	73,1
Tombouctou	21 983	443	49,6
Gao	24 330	482	50,5
Kidal	1 879	40	47,0
Bamako	174 069	2 520	69,1
Mali	785 456	10 853	72,4

Source : CPS (MEB)

d) En 1997-98, le taux de réussite à l'examen de fin de premier cycle de l'enseignement fondamental (CFEPCEF) est de 55,9% (56,1% pour les filles contre 55,4% pour les garçons). Ce taux de réussite des filles à l'examen de fin de premier cycle supérieur à celui des garçons est remarquable et laisse à penser que les efforts concernant la scolarisation des filles commencent à porter leurs fruits.

4.2.1.2. Second cycle de l'enseignement fondamental

a) En 1997-98, le taux brut de scolarisation dans ce cycle est de 17,9% au niveau national. Ici aussi des inégalités subsistent entre filles et garçons d'une part, et entre régions administratives d'autre part. En effet, si en 1997-98, le taux brut de scolarisation des garçons est de 23,4% (supérieur au niveau national, qui est de 17,9%), il n'est que de 12,3% chez les filles (inférieur au niveau d'ensemble). Par ailleurs toutes les régions administratives ont chacune un taux brut de scolarisation inférieur à celui observé au plan national. Seul le district de Bamako a un taux brut de scolarisation (67,6%) supérieur au taux national. Comme le montre le tableau 19, après le district de Bamako, les taux les plus forts (ou plutôt les moins faibles) sont observés dans les régions de Koulikoro (17,5%), Ségou (14,9%), Sikasso (13,8%) et Gao (12,3%). Quant aux régions de Kidal, Tombouctou et Mopti, elles enregistrent les taux bruts de scolarisation les plus bas (3,1%, 6,6% et 7,6% respectivement).

Tableau 19 : Taux brut de scolarisation (en %) au second cycle de l'enseignement fondamental en 1997/98 par sexe et par région

Régions	Garçons	Filles	Total
Kayes	14,0	5,3	9,8
Koulikoro	23,9	10,7	17,5
Sikasso	19,6	7,9	13,8
Ségou	19,9	9,7	14,9
Mopti	10,3	4,7	7,6
Tombouctou	8,8	4,3	6,6
Gao	16,4	8,0	12,3
Kidal	4,7	1,4	3,1
Bamako	90,5	49,9	67,6
Mali	23,4	12,3	17,9

Source : CPS (MEB)

b) En 1997-98, le taux de réussite à l'examen du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) est de 66,9% (63,9% pour les filles et 68,4% pour les garçons).

4.2.1.3. L'alphabétisation

Le taux d'alphabétisation est de 29,97% en 1997 et de 31,04% en 1998. Dans ce domaine les inégalités sexe féminin - sexe masculin sont beaucoup plus marquées qu'en matière d'éducation formelle.

En effet, en 1997, le taux d'alphabétisation des femmes n'est que de 18,45% contre 42,27% pour les hommes, ce qui traduit un rapport de 1 à 2,3. Un an plus tard, ces chiffres sont respectivement de 19,11% et 43,78% (même rapport que précédemment).

Le tableau 20 donne les taux d'alphabétisation des adultes par région en 1997 et 1998. Le taux d'alphabétisation est défini comme le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court (quelle que soit la langue) sur leur vie quotidienne.

Tableau 20 : Taux d'alphabétisation (en %) des adultes par région en 1997 et 1998

Régions	1997	1998
Kayes	29,32	30,36
Koulikoro	23,95	24,80
Sikasso	22,64	23,45
Ségou	19,76	20,47
Mopti	20,68	21,41
Tombouctou	17,67	18,30
Gao	21,60	22,36
Bamako	68,71	71,16
Mali	29,97	31,04

Source : ODHD/LCPM à partir des données de la DNAFLA et de l'EMCES-1994

Avec un taux d'alphabétisation de 68,71% en 1997 et 71,16% en 1998, le district de Bamako demeure l'entité géographique la plus alphabétisée du pays. Suit immédiatement la région de Kayes avec des taux d'alphabétisation respectifs de 29,32% et 30,36% en 1997 et 1998. Tombouctou est la région la moins alphabétisée (taux d'alphabétisation de 17,67% en 1997 et de 18,30% en 1998). En 1998, toutes les régions (sauf le district de Bamako) ont des taux d'alphabétisation inférieurs à celui observé au niveau national (31,04%).

Selon les résultats de la 2^{ème} Enquête Démographique et de Santé du Mali (1995 - 1996), 81,1% des femmes malianes n'ont aucun niveau d'instruction, 11,9% d'entre elles ont le

niveau d'instruction de l'enseignement fondamental et 7,0% le niveau d'instruction de l'enseignement secondaire ou plus. Chez les hommes, ces proportions sont égales respectivement à 69,3%, 15,6% et 15,1%.

Malgré les efforts louables consentis par le pays en matière de scolarisation, il n'en demeure pas moins que la proportion d'enfants fréquentant l'école reste faible. Ce constat s'avère plus sévère si l'on s'intéresse au public féminin. Les contraintes à la scolarisation des filles sont d'ordre économique mais aussi, et surtout d'ordre socio-culturel.

Quant au faible accès à l'alphabétisation des femmes, il est lié à plusieurs contraintes propres à leur statut familial et social : réticence des maris, grossesses multiples et rapprochées, nombreuses maladies infantiles laissant peu de temps et d'énergie aux femmes, surcharge de la journée de travail et pénibilité des travaux féminins, contexte économique difficile où la survie quotidienne reste parfois la préoccupation première, obligeant les femmes à exercer des activités créatrices de revenus...

4.2.2. Accès à la santé

Pour mesurer l'accessibilité géographique des services de santé, on peut utiliser la proportion de la population qui vit dans un rayon de 5 à 15 kilomètres d'un service de santé. Les spécialistes considèrent, en effet, que les malades vivant au-delà de 15, ou de 5 kilomètres, d'un Centre de Santé Communautaire (CSCOM), fréquentent rarement cette structure pour le traitement des affections courantes qui sont de la compétence d'un CSCOM.

Malgré les efforts importants déployés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé et de population, la couverture du réseau demeure faible comme il ressort du tableau 21.

Tableau 21 : Accessibilité aux CSCOM et CSAR^{(*)²} (Mali, sans les régions du Nord) ()³ -Proportion de la population dans un rayon de 5 km et dans un rayon de 15 km -**

Régions	Rayon	Proportion de la population (%)		
		1995	1996	1997
Kayes	5 km	5,1	7,8	10,8
	15 km	10,2	14,2	19,9
Koulikoro	5 km	6,2	9,6	18,2
	15 km	11,8	20,5	35,7
Sikasso	5 km	6,0	12,0	19,1
	15 km	14,3	25,5	35,2
Ségou	5 km	17,1	21,3	21,9
	15 km	38,4	38,4	40,2
Mopti	5 km	10,7	17,7	21,1
	15 km	17,0	29,0	34,8
District de Bamako	(***) ⁴	41,8	41,8	74,2
Mali (sans le Nord)	5 km	13,1	17,5	24,2
	15 km	20,1	27,9	38,1

Source : Statistiques Sanitaires Nationales, Annuaires statistiques nationaux du SIS - 1996 et 1997 MSPAS, DNSP/DE.

(*)² CSAR : Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé.

(**)³ L'absence de CSCOM et de CSAR dans les trois régions du Nord s'explique par le retard dans la mise en œuvre de la politique sectorielle (en raison de l'insécurité) d'une part et par l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières d'autre part.

(***)⁴ Dans le district de Bamako, toute la population est à moins de 5 km, a fortiori moins de 15 km d'un CSCOM ; en revanche, une partie de la population n'est pas sous la responsabilité officielle d'un CSCOM. Les chiffres indiqués ici sont relatifs à la population sous la responsabilité des CSCOM.

Il existe des disparités entre les différentes régions administratives en termes d'accessibilité aux CSCOM et CSAR. D'après le tableau N°21, sur la population du district de Bamako, 74,2% vit dans un rayon de 5 km relevant de la responsabilité officielle d'un CSCOM. Hormis le district de Bamako, c'est la région de Ségué qui détient la plus forte proportion de population (40,2%) vivant dans un rayon de 15 km d'un CSCOM. Suivent ensuite les régions de Koulikoro (35,7%), Sikasso (35,2%), Mopti (34,8%) et Kayes (19,9%).

Parmi les facteurs limitant la fréquentation des CSCOM, figurent en premier lieu, le faible pouvoir d'achat des ménages, particulièrement en zones rurales, les contraintes socio-culturelles, les difficultés de déplacement, la proximité d'autres formations sanitaires ayant un meilleur plateau technique, les mauvaises relations avec le personnel, les alternatives aux CSCOM/CSAR.

En milieu rural entre les villages d'une aire de santé, il n'y a souvent que des pistes en mauvais état et les moyens de transport sont soit de coût prohibitif (véhicules de transport en commun) soit rudimentaires (charrettes, pirogues, etc.) pénalisant ainsi les villages éloignés.

La faiblesse du pouvoir d'achat conduit à réduire au strict minimum les consultations préventives et à privilégier des solutions alternatives : automédication, médecine traditionnelle, marabout, etc.

4.2.3. Accès à l'eau potable

Les populations vivant en milieu rural s'approvisionnent en eau potable à partir de puits modernes, de puits citerne, de forages équipés et de

systèmes d'adduction d'eau sommaire (AES). Au Mali, le nombre de villages bénéficiant d'un point d'eau moderne est de 5 428 sur un total de 11 703 en 1996, assurant un taux de couverture de 46,4% en 1996. En milieu rural, le nombre moyen de forages pour 1000 habitants est estimé à 2,7.

En milieu urbain, l'approvisionnement des populations en eau potable est assuré à partir des systèmes d'adduction d'eau potable (AEP), eux-mêmes alimentés à partir d'eau de surface ou d'eau souterraine d'une nappe profonde. La desserte des usagers est assurée à partir de bornes fontaines, branchements particuliers domestiques et branchements industriels et publics. Les besoins en eau potable sont satisfaits par la société "Energie du Mali" (EDM) et la Direction Nationale de l'Hydraulique. La première de ces entités assure la desserte en eau à travers des réseaux d'adduction d'eau dans seize centres urbains parmi les plus peuplés.

La seconde opère en milieu semi-urbain et rural et assure la desserte en eau à travers des mini-adductions d'eau, des adductions d'eau sommaires et des forages isolés équipés. Le taux de couverture en eau dans les seize centres "EDM" est de 61,9% contre 46,0% en milieu semi-urbain.

Enfin, il convient de signaler que les problèmes d'eau et d'assainissement affectent différemment les individus selon le sexe dans la mesure où les femmes jouent un rôle prépondérant dans l'approvisionnement en eau de leur famille. L'accès des femmes aux services améliorés d'eau et d'assainissement peut se traduire par des gains appréciables de temps qu'elles peuvent mettre à profit pour réaliser des

activités productives et s'occuper de l'entretien de leurs enfants.

Au sein du foyer malien, la corvée d'eau et d'assainissement incombe à la femme. Autant dire que les problèmes d'eau et d'assainissement ne touchent pas les femmes et les hommes de la même façon.

4.2.4. Accès à l'énergie

Au Mali, il existe trois grandes catégories de sources d'énergie :

- l'énergie traditionnelle : bois de chauffe, charbon et résidus. Elle fournit 1,627 million TEP, soit près de 90% de la consommation d'énergie finale. Le bois et le charbon de bois sont utilisés pour la satisfaction des besoins des ménages (cuisson des aliments, éclairage) et pour d'autres activités économiques ;

- l'énergie conventionnelle : il s'agit des hydrocarbures, représentant 8% de la consommation nationale d'énergie, et de l'électricité, couvrant 1% de cette consommation. L'électricité est disponible pour seulement 7% de la population ;

- les énergies nouvelles et renouvelables : dans ce domaine les installations et équipements les plus importants concernent l'énergie solaire et dans une moindre mesure, le biogaz, l'éolienne et les huiles végétales. La source de l'énergie solaire est disponible sur toute l'étendue du pays et durant la plus grande partie de l'année. Le territoire malien reçoit en moyenne 5 à 7 Kwh/m²/jour, ce qui le place parmi les pays les plus ensoleillés du monde. Le potentiel en biomasse agricole, végétale, agro-industrielle, de résidus industriels et d'élevage est important même si une

partie est utilisée à des fins non énergétiques. Quant au gisement éolien, il est variable selon les saisons et les régions.

Les énergies renouvelables qui pourraient être plus à la portée des pauvres sont encore très faiblement exploitées. L'énergie conventionnelle n'est disponible que dans les centres urbains et est utilisée par moins de 10% de la population du pays, autrement dit, cette énergie est hors de portée de la presque-totalité de la population rurale majoritairement pauvre, qui utilise plutôt l'énergie traditionnelle.

4.2.5. Accès à l'emploi

D'après l'enquête " Emploi / chômage au Mali " réalisée en 1997 par l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF), la population active représente 38% de la population totale du Mali et la population inactive 62%. La première catégorie se répartit en 67,3% d'hommes et 32,7% de femmes.

Autrement dit, 2 actifs sur 3 sont des hommes. Dès lors il est normal que la proportion d'hommes parmi les chômeurs soit plus importante que celle des femmes : 64,7% contre 35,3%.

La grande majorité de la population active occupée vit en milieu rural : 84% contre 16% pour le milieu urbain. Cela est d'autant plus compréhensible que dans l'économie malienne prédominent l'agriculture et l'élevage qui sont des activités à caractère rural par excellence. Une part importante de ces activités est exercée par des jeunes dont les faibles revenus confondus à ceux de leurs ménages d'appartenance, ne les mettent pas à l'abri de la pauvreté.

Selon le bilan de l'emploi réalisé en 1996 par l'OEF (Etude sur le secteur informel), le chômage concerne 3% de la population active. Ce niveau très faible, recouvre en fait un taux de chômage urbain de 14,2%, le chômage rural étant négligeable (1,0%) car il est masqué par le sous-emploi dans l'agriculture.

Ces taux se fondent sur une définition du chômage qui ne prend en compte ni les emplois précaires du secteur informel, ni le sous-emploi rural.

Contrairement aux actifs occupés, la majorité des chômeurs (73%) vit en milieu urbain. Cet état de fait est à lier aux difficultés d'accès à l'emploi salarié qui se trouve être l'activité dominante dans ce milieu. Le nombre de jeunes arrivant annuellement sur le marché de l'emploi est estimé à 100 000 dont 3% sont titulaires de diplômes. Les projections effectuées jusqu'ici font plutôt craindre un gonflement de ce chiffre dans les années à venir.

Les restrictions drastiques de l'embauche dans le secteur public d'une part et la faible capacité de création d'emplois par le secteur privé moderne d'autre part offrent peu de perspectives aux jeunes diplômés.

Suite à l'instauration du concours d'entrée à la fonction publique qui a accentué le chômage, le secteur informel s'est très vite développé en milieu urbain. Il représente 31% de l'emploi total (OEF : Bilan de l'emploi -Etude sur le secteur informel, 1996-). Le secteur informel (petit commerce, transformation artisanale, petits services divers, etc.) qui est facilement accessible avec peu de ressources et sans qualification particulière, contribue à la résorption du chômage et permet aux ménages d'améliorer leur niveau de vie

par un accroissement de leurs revenus, de participer au développement économique et de lutter par conséquent contre la pauvreté.

Pour mettre en exergue les inégalités dans l'accès aux services sociaux essentiels, les cartes des infrastructures sociales ont été établies (voir annexe pages 98 à 101) pour chaque région administrative du pays à

partir des résultats provisoires du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (avril 1998). Croisées avec les cartes de la pauvreté, elles montrent que, plus une région est dotée d'écoles fondamentales, de centres d'alphabetisation, d'aires de santé et de points d'eau potable, moins y sont fortes l'incidence et la profondeur de la pauvreté.

Conclusion

La mégalie des revenus est relativement élevée en 1994 (moins de 14,5%) mais elle reste proche de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne (13,5% au cours des années 90). Il est impossible de savoir cependant si elle s'est accrue ou au contraire en 1996 et 1998 avec l'augmentation du PIB réel faute de données statistiques récentes. La situation de vie des ménages

Un certain nombre d'inégalités structurelles subsistent malgré les efforts entrepris de résidence, inégalités régionales, inégalités entre sexes. Pourtant les efforts conjoints du gouvernement et des Partenaires au développement ont eu pour effet une réelle amélioration de cette situation.

L'évolution de l'inégalité des conditions de vie des ménages n'a pu être établie à cause de l'absence de données récentes, l'EMCES-1994 étant la dernière investigation capable de fournir cette information.

Conclusion de la première partie

Au cours des années 1994-98, le Mali a connu une croissance équilibrée qui peut être durable si l'investissement était porté au dessus de son niveau actuel. Toutefois, elle demeure encore fragile en raison de divers facteurs (aléas climatiques, chocs économiques externes, etc.). Cette croissance a essentiellement permis l'amélioration des revenus des plus pauvres au point d'amorcer un retournement de la tendance à l'aggravation de la pauvreté initiant ainsi, pour la première fois, un début de réduction de celle-ci.

Il est difficile d'affirmer qu'elle a accru les inégalités, même si certains éléments pourraient le laisser supposer (par exemple, l'inégalité a augmenté de 7% à Bamako entre 1994 et 1996). L'augmentation du PIB réel a cependant donné au Gouvernement et aux Partenaires au développement les moyens de réduire l'exclusion sociale et les inégalités structurelles, régionales et de sexe, sur les conditions de vie en facilitant l'accès aux services sociaux par une volonté politique affirmée.

DEUXIÈME PARTIE : POUR UNE CROISSANCE ÉQUITABLE

La première partie de ce rapport ayant analysé l'évolution de la pauvreté (tant au niveau national que par milieu de résidence - rural / urbain - et par région administrative) ainsi que celle des inégalités, un certain nombre de questions se posent, auxquelles la deuxième partie tentera d'apporter des éléments de réponse :

- Quel rôle les mécanismes de répartition peuvent-ils jouer pour réduire la pauvreté ? (Chapitre 5) ;
- Les réponses actuelles de l'Etat et de la société civile, en termes de redistribution, sont-elles adaptées ? (Chapitre 6) ;
- Quelles politiques spécifiques faut-il mettre en œuvre pour rendre la société malienne plus équitable ? (Chapitre 7).

Chapitre 5 : Analyse des mécanismes de répartition

La pauvreté ne découle pas seulement de l'état d'insuffisance des moyens et des capacités des ménages et / ou des individus, mais aussi elle peut dépendre, dans une large mesure, des structures et mécanismes qui déterminent la répartition du revenu.

Encadré N°13

DE LA REPARTITION

La répartition est définie comme le mécanisme (de formation et de redistribution) en vertu duquel est obtenue la structure du revenu national.

Le concept de revenu national désigne, en Comptabilité Nationale, la somme des rémunérations versées aux agents économiques pour leur participation à la production de biens et de services au cours d'une année.

La production nationale recouvre la valeur totale de tous les biens et services, produits dans une économie donnée au cours d'une année. Les prix pratiqués sur le marché, où sont vendus ces biens et services, permettent de déterminer la valeur de cette production qui, par ailleurs, est égale à la somme des revenus distribués et des prélèvements (tels les impôts) perçus pendant l'année.

Quatre catégories de revenus ont été retenus dès l'origine pour le partage du revenu national en fonction des facteurs de production : le salaire (prix du travail), le profit (prix du capital ou de l'activité de l'entreprise), l'intérêt (prix du prêt d'argent) et la rente (prix de l'exploitation de la terre).

La connaissance des revenus étant difficile pour de multiples raisons (résistance à l'investigation statistique, fraude, dissimulation...), il est imprudent de vouloir en cerner la réalité de manière parfaite. Dans la pratique, la considération de la répartition des revenus se limite souvent à une opposition entre salaires et profits.

Trois types de mécanismes de répartition du revenu ont été retenus : la distribution de revenus à travers les salaires des agents de la Fonction Publique, la rémunération des acteurs des principales filières de production et l'octroi de micro-crédits par les réseaux financiers décentralisés.

5.1. Evolution des salaires dans la Fonction Publique

Depuis 1985, les salaires en termes nominaux n'ont pas évolué et ce, jusqu'en mars 1994, date à laquelle une augmentation de 5% a été effectuée. Entre 1994 et 1998, trois nouvelles augmentations de 5% chacune ont été effectuées. Les salaires se sont donc nominalement accrus de 4% en moyenne annuelle pendant la même période.

Au cours des cinq années allant de 1994 à 1998, il a été observé des taux d'inflation respectifs de 33,6%, 13,5%, 6,8%, 0,9% et 3,5%, soit une inflation annuelle moyenne (moyenne arithmétique simple) de 11,7% pendant la période considérée.

L'inflation a, de ce fait, été supérieure à la hausse des salaires nominaux ; il en résulte donc une érosion du pouvoir d'achat (réel) des fonctionnaires.

De plus, le caractère uniforme des augmentations constatées n'est pas de nature à réduire les inégalités entre les différentes catégories de fonctionnaires, car elles ne portent que sur la valeur monétaire correspondant aux indices de la grille des salaires.

Le tableau 22 présente les revenus par tête pour des familles de 6 personnes ayant à leur tête des fonctionnaires, selon les différentes catégories et la durée de service en tenant compte de l'augmentation totale des salaires de 21,55% effectuée pendant la période 1994 – 1998 (l'annexe du présent rapport indique, page 97, les indices et salaires mensuels des agents de la Fonction Publique selon les catégories de la première année de service à la retraite). Il devient ainsi possible de comparer le revenu des fonctionnaires au seuil de pauvreté.

Tableau 22 : Revenus annuels par tête (F CFA) en 1998 des fonctionnaires au cours de leurs années de service

Anciennetés Catégories	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	32 ans
A	142 432	151 928	180 414	196 240	253 213	293 094	373 489	411 471
B2	100 019	107 616	130 405	142 432	180 414	202 570	253 213	278 534
B1	88 625	94 322	111 414	120 276	148 763	166 488	210 800	234 222
C	31 652	33 551	78 496	85 459	104 450	117 111	144 331	158 258

Source : ODHD/LCPM à partir de la « Note sur le système de rémunération des agents de la Fonction Publique » du Secrétariat Général du Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail du 14 avril 1998, Bamako.

Le tableau 22 indique les premiers montants à partir desquels le revenu par tête équivaut au moins au seuil de pauvreté de 103 310 F CFA en 1998. Si les fonctionnaires de la catégorie A vivent au dessus du seuil de pauvreté, quelle que soit l'ancienneté, par contre, pour les catégories B2, B1 et C, il faut avoir atteint des anciennetés respectives de 5, 10 et 20 ans.

5.2. La rémunération des acteurs des principales filières de production

En 1996, 90% de la population pauvre vivait en milieu rural où s'exerce l'essentiel des activités productives du secteur primaire, à savoir l'agriculture et l'élevage qui occupent plus de 80% de la population totale. Ce secteur a contribué pour 46,4% à la formation du PIB en 1996, 45,8% en 1997 et 47,9% en 1998 (source : DNP/DNSI). L'agriculture et l'élevage y ont contribué respectivement à concurrence de 61,2% et de 23,4% en 1998.

La réduction de la pauvreté est de ce fait largement liée aux revenus et aux biens de consommation que les populations rurales peuvent obtenir à travers les activités de production et d'échange dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

L'analyse de la distribution des revenus du secteur primaire à travers les activités agricoles et d'élevage dominées par les filières Coton, Riz, Bétail - Viande et Cuir et Peaux permet d'apprécier la part reçue par les pauvres qui constituent la majorité des acteurs de ces filières. Elle compare le niveau de vie des individus entre les périodes d'avant et d'après la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994. La dévaluation a eu des impacts socio-

économiques sur les systèmes agraires de production et a donc modifié le profil de pauvreté des populations dans les zones rurales où vit une majorité de pauvres (78,3% de la population rurale en 1996 et 76,0% en 1998 - Cf. tableau 10-).

5.2.1. La filière coton

La presque-totalité de la filière coton au Mali porte sur l'encadrement de la production et la commercialisation du coton assurés par la CMDT. Cette société assure la vulgarisation des techniques culturales du coton, le placement du matériel agricole auprès des paysans producteurs de coton, l'achat, la collecte et l'égrenage du coton graine et l'exportation du coton fibre. La production de coton graine, qui était de 269 407 tonnes en 1994-95, a atteint 522 899 tonnes en 1997-98. Ces niveaux de production font que le coton a contribué pour environ 45% aux recettes d'exportation du Mali en 1995-96 et a apporté 80% du total des recettes fiscales et parafiscales de l'Etat pour la même année.

Le revenu total provenant du coton distribué aux producteurs pris dans leur ensemble était de 62 milliards de F CFA en 1995-96 et de 81 milliards de F CFA en 1997-98.

La CMDT couvre la totalité de la région de Sikasso et par conséquent la quasi-totalité des unités de production agricole (taux d'encadrement de 97%). L'incidence de la pauvreté y est cependant la plus élevée après celle de Mopti malgré les performances ci-dessus mentionnées, qui s'inscrivent parfaitement dans le même sens que les performances macroéconomiques décrites au chapitre 1. Cela pose de

façon concrète la problématique de la redistribution des revenus du coton entre les producteurs qui demeurent pauvres dans leur majorité.

En fait, comme tout paysan, le producteur de coton évolue au sein d'exploitations agricoles qui sont des entreprises familiales fonctionnant à la fois comme familles et comme unités de production agricole. Cette dualité des exploitations agricoles familiales a des implications interdépendantes entre les aspects purement de gestion des facteurs de production et les aspects sociologiques et culturels de la famille étendue.

Dans la zone de production cotonnière, on distingue quatre types d'exploitation classés essentiellement sur la base de variables structurelles d'équipement et de bétail possédés. L'annuaire statistique 1997-98 de la CMDT classe les exploitations de la zone cotonnière comme suit :

- 1- les exploitations de type A : sont bien équipées pour la culture attelée, disposent d'au moins une charrette, de plus de 10 bovins avec au moins deux paires de bœufs de labour ;
- 2- les exploitations de type B : disposent d'une paire de bœufs de labour et d'une unité de culture attelée, mais ont un troupeau de bovins de moins de 10 têtes, y compris les bœufs d'attelage ;
- 3- les exploitations de type C : ne sont pas équipées pour la culture attelée car elles disposent d'un équipement incomplet, mais en ont une expérience;

- 4- les exploitations de type D : sont manuelles et n'ont aucune ou très peu d'expérience de la culture attelée.

Pour apprécier les variations causées par la dévaluation aux systèmes de production et aux revenus des paysans en zone Mali-Sud, une étude menée en 1996 par l'unité de suivi-évaluation de la CMDT a établi les comptes d'exploitation des différents types d'unités de production.

Cette étude montre que les producteurs ruraux dont la plupart sont des actifs au sein d'exploitations agricoles ont connu une augmentation effective de leurs revenus. Le tableau 23 indique que les revenus des grandes exploitations, constituant moins de 20% de l'ensemble des exploitations en 1998, ont augmenté de 136,0%. Les revenus des exploitations moyennes de type B et C qui constituent l'écrasante majorité (près de 60%) des paysans ont presque triplé avec des augmentations respectives de 188,0% et 193,5% après la dévaluation. Mais les plus petites exploitations du type D qui constituent moins de 20% de l'ensemble, ont connu le plus faible accroissement des revenus même si ceux-ci ont doublé.

La question demeure donc toujours de savoir pourquoi, malgré de telles performances, ces populations sont au dessous du seuil de pauvreté ? Pour y répondre, il y a lieu de comparer le revenu par tête des exploitations au seuil de pauvreté avant la dévaluation (campagne 1993-94) et après (campagne 1995-96).

On considère que le revenu par tête est constitué de la consommation alimentaire familiale majorée de la marge nette de l'unité de production.

La consommation alimentaire est essentiellement l'autoconsommation qui permet de satisfaire les besoins alimentaires minimaux des individus vivant au sein de l'exploitation. Elle peut donc être considérée comme la part

alimentaire qui entre dans la constitution du seuil de pauvreté (cf. Encadré N°5).

Cette part est évaluée à 51 469 F CFA en 1994 pour un seuil de pauvreté de 77 204 F CFA et à 68 647 F CFA pour un seuil de 102 971 F CFA en 1996.

Tableau 23 : Evolution des niveaux de revenus annuels par tête (en F CFA) selon les types d'exploitation

Période	Types d'exploitation	Nombre de personnes	Composition du revenu par tête en F CFA			
			Consommation alimentaire	Marge nette individuelle	Revenu par tête	Accroissement (en %)
Avant dévaluation (1993-94)	A	24,7	51 469	15 210	66 679	
	B	13,3	51 469	7 844	59 313	
	C	8,1	51 469	5 771	57 240	
	D	8,6	51 469	3 326	54 795	
Après dévaluation (1995-96)	A	24,7	68 647	35 897	104 544	85,1 136,0
	B	13,3	68 647	22 593	91 240	84,4 188,0
	C	8,1	68 647	16 939	85 586	84,4 193,5
	D	8,6	68 647	6 677	75 324	78,5 100,8

Source : ODHD à partir des données de « Impact de la dévaluation sur les systèmes de production et les revenus des paysans dans la zone Mali-sud, CMDT / Suivi - Evaluation /novembre 1996.».

Le tableau 23 montre que seuls les individus des grandes exploitations, celles de type A, ont des revenus (104 544 F CFA) légèrement au dessus du seuil de pauvreté après la dévaluation. Comme les grandes exploitations de type A totalisent moins de 20% des exploitations en zone cotonnière CMDT, il en découle que plus de 80% des exploitations abritent des individus vivant au dessous du seuil de pauvreté.

Ces résultats montrent que la marge nette d'exploitation permettant de passer au dessus du seuil de pauvreté n'est obtenue que par les grandes exploitations de type A. Cela dénote de l'existence d'inégalités structurelles auxquelles font face les producteurs à travers des stratégies alternatives de survie. Mais, ces stratégies elles aussi, ne sont le plus souvent à la portée que

d'une infime minorité d'exploitations et en conséquence d'individus.

5.2.2. La filière riz

Quoique la culture du riz de bas fonds soit une pratique connue dans plusieurs régions du Mali, notamment dans les zones sud et ouest, l'Office du Niger (ON) qui produit plus de 70% du riz représente l'essentiel de cette filière. Situé dans le delta central du Niger dans la région de Ségou, l'ON s'étend actuellement sur une superficie de près de 60 000 hectares répartis entre des zones réaménagées et des zones non réaménagées.

Tout comme la culture du coton, celle du riz est pratiquée par des exploitations agricoles familiales ou unités de production agricole (UPA) de tailles diverses comme l'indique le tableau 24.

Tableau 24 : Caractéristiques des exploitations de riziculture à l'ON en 1996-97

	% d'UPA	Superficie Moyenne riz	Nombre de personnes	Nombre de personnes par ha	Actifs par ha	Attelages par ha
Zone réaménagée						
Petites (<4ha)	26	2,3	9	4,6	2,4	0,4
Moyennes (4-10 ha)	15	6,1	22	3,8	2,1	0,4
Grandes (>10ha)	3	13,2	37	3,0	1,7	0,3
Zone non réaménagée						
Petites (<4ha)	31	2,7	10	4,1	1,8	0,2
Moyennes (4-10 ha)	18	5,8	15	3,2	1,6	0,2
Grandes (>10ha)	7	14,6	32	2,4	1,2	0,2
Ensemble	100	4,9	15	3,9	1,9	0,3

Source : IER-ECOFIL et IER-ECOFIL/INSAH-PRISAS

Les mécanismes de répartition des revenus issus de la riziculture entre les différents acteurs de la filière dépendent largement en dernière instance des politiques macroéconomiques d'intervention de l'Etat dans ce secteur. De l'indépendance, en 1960, jusqu'en 1984, la politique d'intervention de l'Etat y a été marquée par :

- un contrôle étatique direct de la production rizicole en régie assurée par des salariés ;
- une commercialisation consistant en la vente du riz aux structures étatiques telles que l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) et les coopératives de consommation ;
- le contrôle du commerce extérieur par la fixation des prix aux producteurs et à la consommation.

Cette option de développement s'étant avérée peu efficace, l'Etat a

adopté une politique plus libérale à partir de 1984, date à laquelle la police économique de l'ON a été supprimée, ce qui a permis aux producteurs de fixer librement les prix et la destination de leurs produits. La libéralisation des importations de riz et la suppression des droits et taxes à l'exportation ont été effectives en 1981 et en 1989, la liberté des prix du riz a été établie sur l'ensemble du Mali (Cf. Impact de la libéralisation sur les filières céréalières au Mali, Rapport de Synthèse, PRMC, mai 1999). La phase actuelle de cette politique de libéralisation a été marquée par la dévaluation du franc CFA qui a sérieusement affecté les revenus des paysans pauvres. Les effets escomptés d'une amélioration des revenus des producteurs se sont effectivement produits comme l'attestent les résultats de l'étude menée par l'IER/INSAH-PRISAS, indiqués dans le tableau 25 qui donne le pourcentage d'augmentation en termes réels du revenu moyen par ha.

Tableau 25 : Revenu moyen en F CFA par hectare du riz

	Revenu avant dévaluation	Revenu nominal après dévaluation	Revenu réel après dévaluation	% d'augmentation en terme réel
Zone non réaménagée				
Petites (<4ha)	71 506	189 597	129 861	82
Moyennes (4-10 ha)	98 140	252 473	172 927	76
Grandes (>10ha)	118 704	253 505	173 634	46
Zone réaménagée				
Petites (<4ha)	166 832	267 887	184 484	10
Moyennes (4-10 ha)	127 592	347 957	238 326	87
Grandes (>10ha)	136 345	355 626	243 579	79

Source :IER-ECOFIL/INSAH-PRISAS

Malgré ces augmentations importantes du revenu des exploitations après la dévaluation, il n'empêche que le niveau de revenu par tête reste toujours en dessous du seuil de pauvreté (103 310 F CFA en 1998) pour les petites exploitations tant dans les zones réaménagées que dans celles non réaménagées comme le montre le tableau 26.

Tableau 26 : Revenu moyen en F CFA par exploitation, par tête et par actif

Zones de production	Revenu par exploitation	Revenu par tête	Revenu par actif
Non réaménagée			
Petite exploitation	590 000	80 000	160 000
Exploitation moyenne	1 700 000	120 000	248 000
Grande exploitation	5 248 000	177 000	392 000
Sous-total	1 928 000	114 000	238 000
Réaménagée			
Petite exploitation	891 000	87 000	163 160
Exploitation moyenne	2 907 000	156 000	290 000
Grande exploitation	5 445 000	135 000	291 000
Sous-total	2 801 000	126 000	245 000
Ensemble	1 692 000	109 000	217 000

Source : IER-ECOFIL/INSAH-PRISAS

Ce n'est que lorsqu'ils possèdent une exploitation moyenne ou grande que les producteurs de riz sont assurés d'avoir un revenu par tête au moins égal au seuil de pauvreté. Ces exploitations représentent 44 % de l'ensemble (18% en zone réaménagée et 26% en zone non réaménagée).

5.2.3. La filière bétail - viande

Avec des effectifs nationaux estimés en 1998 à 6 239 750 bovins, 5 992 500 ovins, 8 507 000 caprins et 666 500 camelins, la filière Bétail-Viande fournit le troisième produit d'exportation du Mali après le coton et l'or. L'élevage est dominé par deux systèmes de production distincts : le système pastoral avec des variantes de transhumance associée aux cultures pluviales et de décrue dans les zones Nord et Est d'une part, et le système agropastoral sédentaire au Sud avec des sous-systèmes liés aux cultures vivrières et de rente tels que le riz et le coton d'autre part.

Compte tenu du caractère traditionnel de ces systèmes d'élevage, l'exploitation du cheptel est essentiellement basée sur l'exportation du bétail sur pieds. Ainsi, les exportations totales d'animaux vivants sont estimées en 1998 à 108 245 têtes de bovins, 258 654 ovins - caprins, 295 camelins et 970 996 oiseaux pour une valeur totale de 26,7 milliards de F CFA et un poids de 43,6 millions de tonnes (source : estimations OMBEVI).

Les catégories socio-professionnelles d'acteurs qui participent à la répartition des revenus de la filière peuvent être réparties en deux groupes : le groupe du circuit vif qui comprend les producteurs, les marchands et les intermédiaires et celui du circuit mort constitué par les chevillards, bouchers, apprentis bouchers et rotisseurs.

La dévaluation du franc CFA a entraîné une flambée des exportations qui a abouti aux effets induits suivants :

- une augmentation de la demande en animaux sur les marchés intérieurs à cause de l'accroissement de la demande extérieure ;

- une augmentation conséquente du prix des animaux qui est estimée en moyenne à 54,74% (Koné et al./IER-PRISAS, 1996) ;

- l'introduction de l'achat au comptant en substitution à l'achat à crédit largement pratiqué avant la dévaluation du franc CFA et qui était plus favorable aux chevillards et bouchers.

Ces conséquences sont plus défavorables aux éleveurs pastoraux qui sont de plus en plus confinés à des rôles de berger et bouvier qu'aux autres catégories. En effet, selon Breman et al. (1987), plus de la moitié des animaux ne seraient plus la propriété des éleveurs pastoraux, mais plutôt celle d'investisseurs privés qui peuvent être des agriculteurs, des commerçants exportateurs ou des fonctionnaires. Cela peut s'expliquer en partie par l'attrait de cette filière devenue plus intéressante pour des investisseurs qui ne s'occupent pas traditionnellement d'élevage.

Ce processus de transfert de la propriété du cheptel à des nouvelles catégories de nantis a engendré l'apparition d'une catégorie de berger ou de bouvier pauvres qui n'ont pas pu bénéficier de l'augmentation des prix observée après la dévaluation. Il en résulte que la plus grande part de la valeur ajoutée de la filière bétail-viande est essentiellement accaparée par les marchands exportateurs et les acteurs des systèmes de transport.

Cette situation fait que les politiques en cours, de protection sanitaire, d'exploitation optimale de ressources pastorales, d'augmentation du taux d'exploitation du cheptel et d'intégration agriculture/élevage, deviennent limitées dans leurs effets de réduction de la pauvreté. Elle requiert dorénavant de prendre en compte les processus de répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière dans l'élaboration des politiques en matière d'élevage.

5.2.4. La filière cuirs et peaux

Bien que sous-produits de l'élevage, les cuirs et peaux constituent non seulement un facteur d'industrialisation, mais surtout une source de devises pour le Mali. En effet, avec une valeur d'exportation de près de 4 milliards de F CFA en 1998, les cuirs et peaux constituent un créneau porteur pour l'économie.

La Mutuelle des Professionnels des Cuir et Peaux (MPCP) a été créée en 1993. Elle a pour but d'établir un cadre de concertation entre l'ensemble des professionnels de la filière Cuirs et Peaux et d'en soutenir toute politique de promotion.

Depuis 1995, la réglementation du négoce de cuirs et peaux prévoit deux catégories professionnelles, les collecteurs et les exportateurs de cuirs et peaux.

Les collecteurs sont des agents locaux généralement installés dans les centres urbains ; ils procèdent à l'achat des cuirs et peaux auprès des bouchers pour les rétrocéder aux exportateurs et souvent à quelques artisans. Mais le groupe bénéficiant le plus de la filière

est constitué par les exportateurs qui sont en contact direct avec les marchés extérieurs, car les collecteurs ne sont que de simples rassembleurs des cuirs et peaux moyennant des prix modiques.

L'exportation des cuirs et peaux a porté sur 2 725 tonnes en 1994 (2,3 milliards F CFA), 1 607 tonnes en 1995 (2 625 500 000 F CFA), 1 687 tonnes en 1996 (2 846 631 000 F CFA) et près de 2 450 tonnes en 1998 pour une valeur de 3,955 milliards de F CFA. Ainsi, cela revient à une diminution des exportations en 1995 (deuxième année après la dévaluation).

Cependant, la valeur monétaire n'a cessé de s'accroître, en raison de l'augmentation du prix des cuirs et peaux après la dévaluation, ce qui a contribué à l'amélioration des revenus des catégories socio-professionnelles concernées.

Devant la difficulté d'obtenir des informations détaillées et fiables sur la répartition de la valeur ajoutée au sein de cette filière, il est difficile de mettre en valeur les inégalités structurelles et leur impact sur la situation de pauvreté des différents acteurs.

Cependant, une politique de lutte contre la pauvreté demanderait plus de transparence dans l'information pour faciliter le fonctionnement des mécanismes de marché et de concertation susceptibles de répartir la valeur ajoutée entre acteurs. Cela permettrait, notamment aux éleveurs propriétaires pauvres qui constituent pourtant la catégorie la plus nombreuse et la base de la filière, d'être partie prenante dans la répartition des revenus.

5.3. Le rôle des réseaux financiers

Le développement de la micro-entreprise est considéré aujourd'hui au Mali comme un moyen efficace permettant aux ménages d'accroître leurs revenus, en développant une multitude d'activités rémunératrices. Or ces micro-entreprises relèvent la plupart du temps du secteur informel. Faciliter l'accès de ce secteur aux services financiers est donc apparu comme un facteur puissant de lutte contre la pauvreté. Les banques classiques n'offrant pas ces facilités, il s'est avéré nécessaire de développer des sources alternatives de financement.

Si les plus anciens systèmes financiers décentralisés (SFD) ou institutions de microfinance (IMF) existent depuis une dizaine d'années, la plupart d'entre eux n'ont que 6 à 7 années d'exercice. Autrement dit, au Mali le secteur de la microfinance est émergent.

Les SFD offrent des produits financiers variés, adaptés aux demandes des micro-entrepreneurs urbains et ruraux. Au cours des dernières années, ils ont fait preuve d'un dynamisme plus marqué, car la demande en microfinance est forte, et les potentialités vastes.

Les SFD n'ont cependant pas encore pu apporter une réponse significative au financement des grandes filières agricoles, des très petites entreprises, des biens durables (équipement, logement...) alors que leur proximité avec la clientèle, leur connaissance du milieu et leurs modalités d'intervention leur permettent d'apporter à ces demandes des réponses originales, bien adaptées et sans doute, plus sûres. Ils devraient être en mesure de satisfaire ces besoins dans une phase ultérieure, après consolidation et

renforcement de leurs structures et de leurs ressources à long terme.

Fin 1996, 24 SFD ayant un poids significatif, représentaient 160 000 clients ou membres, soit 1,6% de la population malienne. Ils ont mobilisé 5 milliards de F CFA et octroyé 5,8 milliards de F CFA de crédits dont 2,1 provenant d'un refinancement bancaire. Ils employaient 322 salariés.

Les prévisions cumulées de l'ensemble des SFD à l'horizon 2001 sont estimées à 15 milliards de F CFA d'encours d'épargne, 35 milliards de F CFA de crédits dont 13,8 de refinancement bancaire. La tenue du forum uest-africain sur la microfinance en juin 1996 à Bamako, a été l'occasion de reconnaître l'existence de micro-entrepreneurs en milieu rural comme en milieu urbain et la nécessité de couvrir leurs besoins financiers par le micro-crédit.

Dès lors, le Gouvernement a décidé de capitaliser les réflexions en les intégrant dans une approche plus globale, qui tienne compte à la fois du secteur urbain et du secteur rural. Il s'est ainsi engagé avec l'appui de ses partenaires au développement, à élaborer une stratégie nationale et un plan d'action pour la promotion de la microfinance au Mali. Le premier objectif de cette stratégie nationale est d'améliorer l'accès au marché financier de proximité, des populations les plus nécessiteuses, à travers le développement d'institutions de microfinance adaptées. Un objectif réaliste selon les prévisions des SFD serait de passer de 160 000 clients ou membres en 1996 à 560 000 clients ou membres dans les quatre ans à venir. En second lieu, l'amélioration de la couverture géographique du pays doit

faire l'objet d'une politique concertée, dynamique et incitative de l'Etat et des bailleurs de fonds.

Enfin, l'Etat doit procéder à son désengagement en tant qu'opérateur technique. En revanche il peut conserver un rôle en tant que bailleur ou garant en faveur des SFD.

De nombreux systèmes financiers comptent encore trop sur des ressources extérieures pour octroyer des crédits. La mobilisation de l'épargne locale doit faire l'objet d'une politique très active pour limiter la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Cette politique s'attachera à développer de nouveaux produits d'épargne et à diversifier les produits d'épargne existants. Les SFD ont octroyé 5 milliards de F CFA de crédit en 1996, principalement à court

terme. Pour atteindre le niveau prévu en 2001 de 35 milliards de F CFA, il est indispensable de trouver de nouveaux produits, tout en s'assurant d'une maîtrise technique suffisante. En se basant sur le rythme moyen de progression de crédits entre 1996 et 2001, le niveau de l'encours des crédits pourrait atteindre les 50 milliards de F CFA en 2005.

Les systèmes de financement décentralisés regroupent une variété d'expériences d'épargne et/ou de crédit, diverses par la taille, le degré de structuration, la philosophie, les objectifs, les moyens techniques, financiers et humains, mis en œuvre pour les populations à la base, avec ou sans le soutien technique et/ou financier de partenaires extérieurs en vue d'assurer l'autopromotion économique et sociale de ces populations.

Encadré N°14

LES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

Au Mali, les SFD sont constitués par trois types de structures :

- les institutions ou coopératives d'épargne et de crédit : ce sont des expériences basées sur le rôle central de l'épargne pour alimenter le crédit. Leurs modes d'organisation et d'intervention se caractérisent par le fait que l'épargne y est généralement préalable au crédit. Peuvent être classées dans cette catégorie, les expériences telles que KAFO JIGINEW, NYESIGISO, KONDO JIGIMA, JEMENI. À côté de ces caisses d'épargne et de crédit "classiques" se développent des expériences introduisant davantage de nuance dans la combinaison des diverses ressources destinées à nourrir le emploi. Les réseaux des caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérés (CVEC) soutenus par le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) en sont de bons exemples.

- les expériences de crédit direct : elles regroupent les systèmes qui ont privilégié le crédit comme activité centrale de leurs opérations et sans lien obligatoirement à la constitution préalable d'une épargne, avec des nuances qui s'expliquent par des spécificités locales. Certaines de ces expériences font, dans leur mode opératoire, référence au modèle de la Grameen Bank du Bangladesh, notamment en ce qui concerne la constitution de groupes de solidarité dont les membres se cautionnent mutuellement. D'autres expériences, fortement soutenues par l'aide extérieure, ont pour vocation le financement de la micro-entreprise. Les expériences de crédit direct significatives au Mali sont MISELI à Bamako, NYETA MUSOW à Mopti et FAAF-LAYIDU dans chaque capitale régionale.

- les projets à volet crédit : le crédit ne constitue pas l'activité principale de leurs interventions. Ce volet constitue une composante parmi d'autres qu'il renforce le cas échéant.

Ceci montre que ces nouveaux réseaux financiers jouent un rôle important, moins par le montant des sommes qu'ils manient que par leur capacité distributive et les moyens qu'ils offrent pour lutter contre les inégalités de chances en accroissant le capital

financier des individus.

C'est aussi le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté en permettant la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois par les pauvres eux-mêmes.

Conclusion

L'analyse des mécanismes de répartition de l'économie malienne montre qu'il est possible de lutter contre la pauvreté et les inégalités par des politiques appropriées.

La répartition opérée par l'Etat à travers les salaires des fonctionnaires n'a pas permis le maintien du pouvoir d'achat en raison de l'érosion des salaires en termes réels.

A travers les prix et marchés dans les filières de production, la répartition de la valeur ajoutée n'est pas toujours équitable en raison des inégalités structurelles et du manque de concertation entre acteurs sociaux. Il en est donc résulté le maintien de certaines catégories sociales dans la pauvreté.

Cependant, les réseaux financiers décentralisés apportent une nouvelle vision par l'octroi de micro-crédit et leur capacité à fournir aux plus pauvres ou vulnérables des moyens de créer des activités génératrices de revenus pour sortir de la pauvreté.

Chapitre 6: Les réponses de l'Etat et de la société civile

Face à la persistance de la pauvreté, et pour tenter de compenser les effets des inégalités structurelles, un certain nombre de réponses sont mises en œuvre, soit par l'Etat, soit par les acteurs qui composent la société civile. Elles concernent notamment les transferts sociaux, la formation de capital humain, la décentralisation, les stratégies de stratégies alternatives de survie et le recours au capital social. Ces aspects seront successivement abordés dans ce chapitre.

6.1. Les transferts sociaux

Le revenu rémunère soit un travail (salaire, traitement), soit un capital (intérêt, loyers ...), soit les deux (bénéfice de l'entrepreneur individuel) : on les appelle revenus primaires, car ils sont directement issus de la production et du partage de la valeur ajoutée.

S'il a des enfants, le ménage reçoit

(sous certaines conditions) des allocations familiales. En cas de maladie, des prestations doivent être versées par la Prévoyance Sociale. A l'âge où cesse toute activité rémunérée, les pensions de retraite viennent prendre le relais des revenus d'activité. L'ensemble de ces prestations constitue les revenus de transfert : il ne s'agit pas de revenus véritablement nouveaux, puisqu'ils résultent de la simple redistribution des revenus primaires, par le biais des prélèvements et réaffectations (Cf. encadré N°15).

Le versement de ces revenus n'est pas la contrepartie d'un service quelconque rendu par le bénéficiaire. Ils sont alloués par la société en fonction des droits qu'elle reconnaît aux individus ou aux ménages, indépendamment de leurs activités économiques. Il convient de remarquer que les transferts sociaux ne concernent qu'une minorité de personnes travaillant dans les secteurs public ou privé formel.

Encadré N°15

DES REVENUS DE TRANSFERT

La redistribution du revenu peut être définie comme l'action qui consiste à rendre titulaires d'un revenu un certain nombre d'individus qui, par leur activité ou qualification, ne l'auraient pas perçu spontanément.

Les raisons justifiant une telle intervention de l'Etat sont aussi nombreuses que variées, d'abord le souci de ne pas voir la croissance sacrifiée au désordre social (grèves, revendications corporatistes...) lorsque l'inégalité spontanée des revenus provoque des tensions insupportables, ensuite le désir d'élever la propension moyenne à consommer en situation de dépression ou de récession chronique conformément aux souhaits de Keynes ; enfin et de façon plus durable, la nécessité de corriger, en permanence, les inévitables inégalités qu'engendre une croissance rapide, sans la mettre en cause, mais en répartissant plus équitablement les avantages.

Les revenus issus des mécanismes de redistribution (du revenu) sont appelés revenus de transfert ou revenus sociaux ou encore revenus de solidarité. Ce sont les pensions, les retraites, les indemnités de chômage et les prestations familiales. Les modalités de redistribution des revenus sont nombreuses. Il est convenu de distinguer la redistribution verticale et la redistribution horizontale des revenus. La première tend à diminuer les inégalités existant entre les individus ayant une même nature de revenu (ou davantage une même activité professionnelle). La seconde tend à diminuer les inégalités existant entre les différents types de revenus (salaire, profits, par exemple).

Les moyens, pour ce faire, sont nombreux : politique fiscale (impôts progressifs sur le revenu), politique sociale (sécurité sociale...), politique des prix (abaissement du prix des produits de première nécessité...).

6.2. *La formation du capital humain*

Pour améliorer le capital humain, les parts du budget de l'Etat allouées à l'Education Nationale ainsi qu'à la Santé ont régulièrement augmenté de 1994 à 1998 comme en témoigne le tableau 27.

Tableau 27 : Evolution des parts du budget de l'Etat allouées à l'Education Nationale et à la Santé (en %)

Secteurs	Années	1994	1995	1996	1997	1998
Education Nationale		20,12	21,27	22,53	23,10	23,92
Santé		7,82	8,01	8,31	8,87	10,01

Source : Min. Finances, DNB.

Au cours de la période observée (1994-98), la proportion du budget d'Etat allouée à l'Education Nationale a connu une croissance annuelle moyenne de 4,42 % et celle affectée à la Santé a enregistré une variation annuelle moyenne positive de 6,37 %. Il convient toutefois de signaler que les chiffres consignés dans ce tableau n'intègrent pas les dépenses exécutées au titre du filet social en faveur des deux secteurs.

Pour l'exercice 1999, les proportions affectées à l'Education Nationale et à la Santé sont respectivement de 25,16% et 10,76%. La lutte contre la pauvreté étant le fondement même de la politique gouvernementale, il est tout à fait logique que des parts de plus en plus importantes du budget d'Etat reviennent aux secteurs sociaux comme l'Education et la Santé, entendu que les investissements dans l'Education (notamment l'Education de Base) et dans la Santé (en particulier les soins de santé primaires) constituent l'une des meilleures formes de redistribution par l'Etat.

Pour accroître leur capital humain, il est nécessaire que les pauvres aient accès, entre autres, à l'Education et aux soins de santé primaires. In fine, ne s'agit-il pas de faire en sorte que les pauvres puissent se prendre en charge ?

Cela justifierait une continuité dans la réorientation des dépenses publiques en faveur des secteurs prioritaires que constituent l'Education et la Santé. Le Gouvernement s'investira alors dans l'amélioration de la qualité des prestations dans ces domaines. Il veillera également à ce que les pauvres accèdent correctement aux nouvelles possibilités (crédit, justice...), en plus de celles existantes.

6.3. *La décentralisation des pouvoirs*

L'une des principales réponses apportées par l'Etat au problème de l'inégalité, et plus précisément à la montée des inégalités est la décentralisation des pouvoirs, devant permettre la prise de décision à des niveaux plus proches de la réalité vécue. Ce sont alors les corps intermédiaires qui prennent des décisions censées être

optimales car basées sur une réalité socio-économique qu'ils connaissent bien et dont ils peuvent saisir les évolutions. Elle concerne les initiatives encouragées par des projets de développement spécifiques tels que l'AGETIPE, ACODEP, le PAIB, etc., et les efforts nationaux de décentralisation des communes.

L'objectif final des efforts de décentralisation des pouvoirs décisionnels vise à ce que les intéressés, pouvoirs communaux et populations correspondantes, se réapproprient la chose publique, à travers leur participation à l'exercice du pouvoir à la base. En fait, il s'agit de reconstruire un Etat qui prenne plus en compte les besoins et les objectifs des populations. L'objectif du présent Rapport qui vise à répondre à la question de savoir où passent les fruits de la croissance, s'intègre parfaitement dans cette optique.

Ainsi la décentralisation se veut porteuse de cohésion sociale et d'unité, visant à refonder la légitimité et l'unité de l'Etat. La démarche originellement juridique vise à la création de communes, l'ensemble du territoire étant désormais maillé en 701 communes, avec un seuil de viabilité démographique de 18 000 habitants par commune, le vouloir-vivre ensemble des habitants étant le facteur déterminant de la constitution d'une commune.

L'échelon communal constitue donc le premier échelon spatial, suivi par le cercle et la région. La commune est la collectivité territoriale de base de la nouvelle organisation administrative décentralisée et démocratique de l'Etat malien. Elle est un espace de liberté, de participation et d'initiative des

citoyennes et des citoyens pour toutes les affaires relevant directement des intérêts locaux.

La commune est un espace de développement. Les citoyens de la commune partagent dorénavant avec l'Etat la responsabilité du développement de leur commune. Ils en deviennent le principal moteur en participant au processus de prise de décision en matière de programmation du développement et de gestion des ressources et de l'environnement. Les politiques de développement ne partiront plus exclusivement d'en haut pour redescendre vers la base où se situent les pauvres. C'est ainsi que les communes bénéficieront d'un patrimoine et de ressources propres et seront en charge de la gestion de ce patrimoine et de ces ressources aux fins de générer un développement économique et social équitable pour la collectivité.

Le citoyen attend de la commune une bonne gestion de son cadre de vie (équipements collectifs, services publics et administratifs, habitat, etc.), la mise en valeur du "terroir" et la création d'un environnement favorable au développement économique et social local. Une bonne gestion de son cadre de vie signifiera essentiellement une gestion transparente, responsable et liée aux besoins réels des populations. La commune doit tout attendre du citoyen puisqu'elle répond à une logique de responsabilisation des citoyens. Cette nouvelle responsabilisation locale confère aux citoyens des devoirs civiques à l'égard de leur commune : élire leurs représentants, respecter les "règles du jeu", payer les impôts et taxes, participer à la vie des communes. Les citoyens sont l'âme et le moteur de la nouvelle commune. Leur

participation est essentielle à son développement.

La réforme de décentralisation ne signifie pas un affaiblissement de l'Etat, bien au contraire. La décentralisation nécessite un Etat fort mais dans le cadre d'une redéfinition de ses missions. L'Etat a pour nouvelles tâches d'assurer la tutelle, l'appui et le conseil des communes. La tutelle est le contrôle de la légalité des actes et des organes de la commune. Ce contrôle s'exercera généralement a posteriori sauf pour les matières importantes qui impliquent également l'intérêt national. L'Etat a également un rôle essentiel d'intégration nationale. Dans ce sens, il doit inciter et encourager les initiatives locales, gérer l'environnement macroéconomique, juridique et réglementaire de ces initiatives et coordonner à son niveau tous les acteurs du développement. L'Etat doit se réorganiser en vue d'assumer ces nouvelles responsabilités.

La commune est directement responsable de son développement, c'est-à-dire de son enrichissement économique, social et culturel. Elle devra dès lors établir son programme de développement qui fixera les objectifs qu'elle veut atteindre, qui précisera les actions qu'elle entend réaliser, les moyens qu'elle doit mobiliser et qui définira les modalités d'exécution. Ce programme devra être le fruit d'un dialogue entre tous les acteurs locaux publics et privés de la commune et s'articulera à un programme de développement national. Le développement local est une démarche solidaire basée sur la complémentarité et les synergies entre les zones géographiques d'un même Etat. C'est autour d'un programme de développement conçu en réponse aux préoccupations des citoyens que la commune pourra mobiliser de nouvelles

ressources et devenir le cadre de nouvelles initiatives locales.

La commune n'est pas une institution isolée ni laissée à elle-même. Elle pourra faire appel à une multitude d'acteurs pour réaliser ses missions. Son premier partenaire est l'Etat qui, outre la tutelle, a pour tâches d'appuyer et de conseiller la commune. C'est le premier objet des services déconcentrés que l'Etat mettra à la disposition des collectivités territoriales. Le secteur privé est également un partenaire incontournable de la commune, qu'il soit contribuable, fournisseur ou sous-traitant d'une mission de service public. Egalement, les autres communes peuvent être de précieux partenaires dans le cadre des syndicats d'initiative ou de jumelage. Enfin, les communes deviennent également des partenaires à part entière des institutions de développement (ONG, Institutions de coopération, etc.). La commune se trouve ainsi au centre d'une toile relationnelle importante qu'elle animera dans le cadre de l'exercice de ses compétences au mieux des intérêts des citoyens communaux.

Les femmes ont un rôle historique à jouer dans la création et le développement des communes. Majoritaires parmi la population, elles sont des électrices incontournables. Leurs préoccupations ne peuvent être laissées de côté. Ensuite, elles sont des candidates potentielles importantes. Les affaires locales les concernent tout spécialement. Le rôle qu'elles jouent depuis toujours au niveau local et les initiatives économiques et sociales qu'elles y prennent sont tellement importantes qu'elles ne peuvent rester en dehors de ce processus de démocratisation qui permet d'inclure activement toutes les forces et les énergies locales au processus de prise

de décision et à la gestion des affaires. Un effort de sensibilisation et de formation particulier doit être engagé par tous dans ce sens.

La décentralisation s'effectue actuellement sur des bases juridiques et politiques. Cependant le critère économique déterminant d'une réelle efficacité des pouvoirs locaux est celui de l'affectation de ressources budgétaires à des projets de développement correspondant aux besoins de la population et capables de procurer des ressources à la commune. Ceci pose le problème des ressources des communes et de leurs affectations. Or rien n'est encore dit actuellement sur la possibilité de recevoir des ressources de l'Etat (subventions, allocations, etc.) ou de lever des impôts locaux. Il y a là un formidable travail à effectuer au niveau local, dans une optique de lutte contre la pauvreté et des inégalités.

6.4. Stratégies alternatives d'adaptation à la pauvreté

Parallèlement aux actions de redistribution menées par l'Etat à travers des transferts sociaux, la formation du capital humain en faveur des pauvres et les avantages que peut leur apporter la décentralisation, les producteurs par eux-mêmes gèrent déjà les inégalités structurelles à travers des stratégies alternatives de survie. Le cas des exploitants de la zone cotonnière est à cet égard assez édifiant.

En effet, une des stratégies structurelles de survie des membres de l'exploitation de cette zone dont les revenus par tête sont au dessous du seuil de pauvreté, consiste en la répartition du temps de travail pendant la campagne agricole entre des parcelles ayant des statuts sociaux différents.

Cela permet une redistribution du revenu de façon décentralisée entre les membres de l'exploitation en évitant une trop forte concentration de la gestion au niveau du chef d'exploitation.

On distingue parmi les parcelles, celles qui ont un statut collectif, secondaire, ou individuel pouvant appartenir aussi bien à des hommes qu'à des femmes.

Les parcelles collectives sont celles mises en valeur par tous les actifs de l'exploitation, sous l'autorité d'un chef des travaux qui représente assez souvent le chef d'exploitation.

Les parcelles secondaires, celles mises en valeur par des sous groupes d'actifs d'une exploitation, sont cultivées en dehors du temps conventionnel de travail sur les parcelles collectives. Il en est de même pour les parcelles individuelles qui sont cultivées en dehors du temps alloué aux autres types de parcelles.

Comme l'indique le tableau 28, près de 10% des superficies globales de l'exploitation sont mises en valeur sous forme de parcelles secondaires et individuelles, ce qui permet à quelques personnes d'accéder à des revenus individuels pour atténuer leur situation de pauvreté.

On observe au niveau des grandes exploitations que les parcelles secondaires sont plus importantes. Cela peut s'expliquer par l'existence d'un plus grand besoin de redistribution des revenus au niveau des exploitations de type A qui regroupent le plus de personnes (Cf. tableau 28).

Par ailleurs, les parcelles individuelles des femmes sont plus importantes que celles des hommes toutes catégories d'exploitations confondues. Cette différence plus accentuée pour les exploitations les plus pauvres (type D) s'expliquerait par un plus grand besoin de revenu individuel pour faire face aux multiples dépenses courantes auxquelles elles sont plus

exposées que les hommes dans le ménage.

Cependant, il ressort du tableau 28 que plus de 80% des parcelles cultivées sont collectives, et que, par conséquent, les revenus issus de ces parcelles restent gérés de façon centralisée au niveau du chef d'exploitation, limitant l'efficacité de cette stratégie de survie.

Tableau 28 : Pourcentage de la superficie totale des parcelles cultivées selon leurs statuts de 1995 à 1998 par type d'exploitation en zone cotonnière

PARCELLES		TYPES D'EXPLOITATIONS			
		A	B	C	D
Collectives	1995	86	91	90	88
	1996	89	93	93	90
	1997	94	92	93	86
	1998	88	92	83	70
Secondaires	1995	23	17	17	16
	1996	7	10	14	16
	1997	13	10	40	-
	1998	10	11	7	14
Individuelles Femmes	1995	10	11	15	22
	1996	11	12	13	17
	1997	10	15	18	24
	1998	8	12	18	25
Individuelles Hommes	1995	9	8	11	16
	1996	10	8	8	11
	1997	6	13	13	13
	1998	7	12	18	19

Source : CMDT, Suivi-Evaluation, Annuaires statistiques de l'enquête agricole permanente (1994/95 ; 1995/96 ; 1996/97 ; 1997/98).

Une autre stratégie de survie complémentaire de la précédente, est la pratique de cultures secondaires à côté des principales cultures céréalier (sorgho, mil et maïs) et commerciales (coton et arachide). Le tableau 29 indique la gamme de diversification des cultures pratiquées. On y remarque que l'igname et la patate sont cultivées par

un plus grand pourcentage d'exploitations.

Ces pratiques de diversification s'inscrivent dans le cadre des efforts d'amélioration des revenus et par conséquent de réduction de la pauvreté, d'où la nécessité de mettre l'accent en priorité sur la diversification des sources de revenus en milieu rural pour les pauvres.

Tableau 29 : Pourcentage des exploitations pratiquant des cultures d'appoint de 1995 à 1998 selon les types d'exploitations en zone cotonnière

CULTURES PAR AN		TYPES D'EXPLOITATIONS			
		A	B	C	D
Dah	1995	3	4	1	-
	1996	3	2	1	1
	1997	1	1	-	-
	1998	0	1	0	0
Sésame	1995	0	3	2	5
	1996	2	2	1	1
	1997	1	2	2	1
	1998	0	1	1	0
Igname	1995	6	5	5	7
	1996	13	9	10	15
	1997	3	4	2	5
	1998	3	4	4	4
Patate	1995	7	6	5	11
	1996	7	5	4	3
	1997	4	3	4	0
	1998	4	6	3	1
Taro	1995	4	3	2	3
	1996	-	-	-	-
	1997	-	0	-	-
	1998	1	1	-	-
Pastèque	1995	5	7	1	2
	1996	4	3	4	1
	1997	5	4	6	2
	1998	4	4	5	1
Calebasse	1995	3	2	-	0
	1996	1	0	6	1
	1997	2	2	10	1
	1998	1	0	6	0
Piment	1995	19	13	4	17
	1996	13	8	1	3
	1997	9	6	4	3
	1998	11	9	4	4
Gombo	1995	19	13	5	8
	1996	13	9	1	2
	1997	9	5	2	2
	1998	6	4	2	1
Autres*	1995	3	4	8	2
	1996	7	6	3	8
	1997	3	3	0	1
	1998	3	2	0	0

Source : CMDT, Suivi-Evaluation, Annuaires statistiques de l'enquête agricole permanente (1994/95 ; 1995/96 ; 1996/97 ; 1997/98).

* Oignon, aubergine, gingembre, 'mandja', dolique, oseille de Guinée, pomme de terre, etc.

Une troisième stratégie de réduction de la pauvreté est l'exercice individuel de plusieurs autres activités non agricoles génératrices de revenus. Ces activités regroupent la transformation et la vente de produits de cueillette surtout pratiquées par les femmes, les activités de tissage, de fabrication de seccos, d'ustensiles locaux, etc.

L'aviculture traditionnelle généralement pratiquée au niveau individuel, qui produit au niveau national près de 98% de la volaille selon les estimations de la Direction Nationale de l'Elevage (DNE), rapporte également des revenus supplémentaires qui concourent à la réduction de la pauvreté dans la région cotonnière. L'élevage domestique (entretien et embouche) de petits ruminants est individuellement pratiqué surtout par les femmes, et constitue aussi une source de revenus d'appoint.

6.5. *Récours au capital social*

Les stratégies d'adaptation des ménages restent familiales. Les revenus importants reçus par les exploitations, qui fonctionnent à la fois comme unités de production et familles élargies, sont gérés au niveau du centre familial de décision qui demeure le chef de famille en la personne la plus âgée assez souvent assistée par quelques-uns de ses frères. Ce centre de décision utilise les revenus pour les dépenses prioritaires devant assurer ou garantir la survie de l'exploitation à travers les différentes campagnes. Par exemple, l'étude IER/INSAH-PRISAS ci-dessus citée fait ressortir que les dépenses d'investissement agricole sont de l'ordre de 47%, alors que les dépenses sociales représentent 10% du montant total

investi des exploitations de la zone de l'ON. Les petites exploitations de la zone auraient utilisé 50 à 70% de leur investissement agricole pour acquérir des bœufs de trait.

L'importance de ces pourcentages confirme que les dépenses des exploitations sont gérées de façon centralisée et qu'il est difficile de redistribuer les revenus au niveau individuel sans compromettre la sécurité de survie de la famille qui fonctionne en même temps comme unité de production. Il en découle que les individus restent pauvres au sein des exploitations, d'où l'impérieuse nécessité de puiser dans le capital social de solidarité et d'esprit de sacrifice individuel pour assurer le maintien du groupe.

Le capital social peut être défini comme un ensemble de relations sociales et de valeurs éthiques fondées sur des systèmes de parenté et des alliances familiales ou corporatives. Ces valeurs éthiques peuvent comporter une large gamme de valeurs morales telles que les diverses formes de reconnaissance pour services rendus, le soutien et l'aide mutuels, la sécurisation des revenus et des statuts sociaux de solidarité agissante.

En milieu rural, il se forme plus généralement dans le cadre des familles et alliances familiales sur la base des relations matrimoniales et de coopération nécessaires pour une meilleure efficacité des activités de production et en même temps sur la base des acquis ou capitaux physiques.

En milieu urbain, la formation du capital social dépend dans une large mesure de l'accès aux différents services

publics et parapublics et de la capacité de créer des services privés formels et informels. Le capital social s'appuie aussi sur le capital physique (terrains de spéculation, équipements de production, bétail).

L'état du capital social est en relation avec les inégalités tant au niveau des revenus que des conditions de vie. Il peut contribuer au renforcement des inégalités s'il s'exerce au sein de groupes ou de catégories corporatistes fermés les uns aux autres. Ainsi les catégories ou groupes sociaux déjà favorisés pour leur accès aux services sociaux publics et para-publics leur permettant d'acquérir et de consolider

des capitaux physiques et financiers, disposent d'un capital social capable de maintenir les disparités et les inégalités qui finalement peuvent se transmettre de génération en génération.

Il en découle que le capital social en soi peut être utilisé dans un sens ou un autre, pour renforcer ou réduire les inégalités. Il doit, de ce fait, être l'objet d'interventions visant tout autant à créer et consolider un meilleur cadre de collaboration et de vie entre les différents groupes sociaux, qu'à établir des pratiques plus équitables dans tous les domaines des activités économiques et sociales.

Tableau 30 :Type de rapport des pauvres avec les autres selon le milieu et le niveau de pauvreté (en %)

Zones	Niveau	Entraide	Rejet	Solidarité	Dépendance
Bamako	Très pauvres	11,0	4,8	23,0	9,1
	Pauvres	1,2	4,8	8,5	1,2
	Autres	1,2	0,6	1,2	1,8
Autres Communes	Très pauvres	5,9	4,6	7,2	16,0
	Pauvres	9,9	1,3	5,9	11,0
	Autres	3,3	-	0,7	1,3
Rural-Nord	Très pauvres	6,5	11,0	22,0	17,0
	Pauvres	2,4	-	4,1	4,1
	Autres	1,6	1,6	1,6	0,8
Rural-Ouest	Très pauvres	8,2	2,7	9,6	2,7
	Pauvres	4,1	5,5	16,0	1,4
	Autres	5,4	-	11,0	19,0
Rural-Est	Très pauvres	17,0	4,2	2,8	19,0
	Pauvres	13,0	-	2,8	9,7
	Autres	8,3	1,4	-	4,2
Rural-Sud	Très pauvres	16,0	12,0	13,0	4,5
	Pauvres	10,0	-	6,0	-
	Autres	6,0	-	3,0	-
ENSEMBLE		19,0	9,0	24,0	18,0

Source : La pauvreté au Mali : perceptions, réalités et perspectives (Analyse Qualitative, PNUD/DNSI), mai 1997.

Tableau 31 : Type de rapport entre les pauvres et les autres selon le sexe

	Très pauvres		Pauvres		Autres	
	F	M	F	M	F	M
Entraide	5,6	9,9	4,5	18,0	6,3	30,0
Rejet	2,9	7,0	1,1	6,8	-	6,3
Solidarité	8,7	14,0	7,4	19,0	6,3	17,0
Dépendance	10,0	8,7	11,0	7,4	4,8	9,5

Source : La pauvreté au Mali : perceptions, réalités et perspectives
(Analyse Qualitative, PNUD/DNSI), mai 1997

Les tableaux 30 et 31 montrent que, sur certains aspects du capital social chez les plus pauvres (entraide, rejet, solidarité et dépendance), le pourcentage de l'entraide est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain alors que celui de la solidarité est plus important à Bamako (23%) et en zone Rural-Nord (22%) que dans les autres communes (7,2%) et le milieu rural (9,6% à l'Ouest, 2,8% à l'Est et 13,0% au Sud). Par contre le pourcentage de dépendance est plus important à l'Est.

Selon le tableau 31, les rapports d'entraide, de solidarité et aussi de rejet sont plus importants chez les hommes pauvres que chez les femmes pauvres alors que les pourcentages de dépendance sont plus élevés chez ces dernières. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la tendance est plutôt au maintien des secondes dans des rapports de dépendance à la faveur des traditions qui leur assignent les seuls rôles de mères de famille et de gardiennes de maison, les excluant ainsi des travaux non domestiques généralement mieux rémunérés considérés comme l'apanage des hommes.

Conclusion

Face à la pauvreté, les transferts sociaux effectués par l'Etat ne concernent qu'une minorité de personnes travaillant dans les secteurs public ou privé formel. Cette insuffisance peut être compensée en partie par l'amélioration de la qualité des services sociaux qui contribuent à la formation du capital humain des plus pauvres. De plus, la décentralisation en cours offre de nouvelles perspectives à condition toutefois de disposer des ressources au niveau local où il est plus facile d'atteindre les pauvres.

En attendant des stratégies alternatives de survie telles que les diverses formes de répartition du temps de travail sur des parcelles de statuts différents, la diversification des cultures et les activités secondaires sont mises en œuvre par les producteurs pauvres pour accroître leurs revenus. Aussi, ils ont recours aux diverses formes de capital social, même si celles-ci doivent faire l'objet d'interventions spécifiques pour contribuer durablement à la réduction des inégalités et par conséquent de la pauvreté.

Chapitre 7 : Des politiques de redistribution plus équitables

Au cours des dernières années le Mali a enregistré de bonnes performances macro-économiques, des taux de croissance relativement satisfaisants grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles visant à promouvoir l'économie de marché.

Toutefois, puisque cet état de fait ne semble pas tout à fait avoir profité aux pauvres, il se pose alors le problème d'une répartition plus équitable des revenus sans pour autant ralentir le taux de croissance national.

Ce problème a déjà fait l'objet de débats opposant les partisans d'une répartition plus équitable, fut-elle au détriment de la croissance, à ceux qui soutiennent que seul un fort accroissement du PIB peut créer des richesses permettant d'offrir de plus grandes possibilités de répartition, à condition toutefois que des politiques de redistribution spécifiques soient efficacement mises en œuvre.

Le présent chapitre développe cette deuxième approche. Aussi, avant d'examiner les politiques incitatives de redistribution et les filets de sécurité pour les pauvres, se penche-t-il d'abord sur les mesures à mettre en œuvre pour consolider la croissance.

7.1. Consolider la croissance

La croissance est le résultat de la combinaison d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs sont la quantité de capital physique (investissement en équipement, infrastructure, finances, etc.) et de capital humain (volume et qualité de la main-d'œuvre -éducation

/formation professionnelle, santé, nutrition-).

D'une part, les aspects d'investissement dans le capital physique et le cadre macroéconomique permettant de les valoriser ayant déjà été traités, et d'autre part en raison de la corrélation positive entre le niveau d'investissement dans le capital humain et la croissance économique, l'emphase est mise ici sur l'investissement dans ce capital, c'est-à-dire sur les améliorations des niveaux d'éducation, de santé et de nutrition qui se renforcent mutuellement.

Les pauvres ayant plus difficilement accès aux services sociaux, ils sont ainsi privés des opportunités pour améliorer leur propre capital humain. Cela, en limitant à terme le stock de capital humain disponible, a pour effet de réduire le taux de croissance.

La principale ressource des pauvres est leur force de travail. Or, l'éducation, tout comme la santé et une bonne alimentation, en accroissant la productivité, entraînent une augmentation de leurs revenus. Il est aussi démontré que, dans le secteur salarié, la rentabilité de l'investissement éducatif est supérieure à celle des investissements conventionnels.

Même si la plupart des actifs maliens travaillent plutôt à leur compte dans l'agriculture ou dans une petite entreprise familiale, l'investissement éducatif n'en est pas moins justifié, car des agriculteurs alphabétisés sont plus portés à adopter les nouvelles techniques plus rentables.

L'incidence de la pauvreté demeurant encore élevée (69,0% en 1998), toute insuffisance de l'investissement dans le capital humain risque de maintenir ceux qui en sont privés, dans l'état de pauvreté.

Par ailleurs, l'efficacité de l'instruction comme arme de lutte contre la pauvreté va bien au-delà de la productivité du travail. Ainsi, est-il admis qu'une année d'instruction de la mère correspond à une baisse de 9% de la mortalité des moins de cinq ans. Les enfants de mères instruites sont généralement en meilleure santé. De même, l'instruction des parents influe de manière positive sur la nutrition de l'enfant, celui-ci apprend plus facilement lorsqu'il est mieux nourri. En effet, une baisse des notes obtenues aux tests de vérification des connaissances et une détérioration des résultats scolaires est souvent liée à une malnutrition protéique - énergétique.

La mise en place de services de planning familial et une amélioration de l'éducation des femmes est la manière la plus directe de réduire la fécondité. Les femmes alphabétisées ont davantage recours aux moyens contraceptifs (lorsqu'elles peuvent s'en procurer) que celles qui ne le sont pas. Une famille trop nombreuse risque de compromettre la santé de la mère et aggrave les problèmes de pauvreté. S'il est vrai qu'une baisse de la fécondité n'est pas un but en soi, l'amélioration du bien-être en général en est mieux assurée.

Au cours de ces dernières années, le Mali a déployé des efforts louables en matière d'investissement dans les services sociaux accessibles aux pauvres. Ceux-ci recouvrent notamment les nouvelles formes de scolarisation (Centres d'Education pour le Développement, les Medersas, les Ecoles de Base, les Ecoles du Village...), la multiplication des CSCOM et des CSAR, la promotion des médicaments "DCI", la promotion des actions de réduction et de prévention des troubles dus à une carence en iodé, etc.

7.2. Des politiques incitatives de redistribution

Le renforcement de la croissance par l'amélioration du capital humain des pauvres est insuffisant pour réduire significativement la pauvreté s'il ne s'accompagne pas de mesures conséquentes de redistribution pour freiner la montée des inégalités, celle-ci étant un facteur d'aggravation de la pauvreté.

Il y a donc là le problème fondamental de la répartition équitable des fruits de la croissance. L'équité n'est pas qu'une question de répartition des revenus. Ce concept englobe non seulement la répartition de la consommation, des richesses et de toutes formes de capital mais aussi l'égalité des chances et l'égalité d'accès.

Encadré N°16

EGALITE N'EST PAS EQUITE

Il y a une différence entre l'égalité, qui donne à la même rémunération à tous, et l'équité, traduisant la juste rémunération d'un produit ou d'un service. La différence entre ces concepts fait qu'une société peut être équitable et pas égalitaire pour autant. Il y a fréquemment confusion entre les deux notions.

En termes de politique comme de raisonnement économique, la recherche de l'égalité ou de l'équité amènera à des conclusions différentes et donc à des politiques économiques différentes. Une société égalitaire versera à tous le même montant de droits sociaux (sécurité sociale, pensions de retraite, etc.) tandis qu'une société équitable trouvera normal d'aider plus les groupes défavorisés. Elle mettra en œuvre des politiques ciblées (aide aux chômeurs, assistance aux plus pauvres...) et permettra la discrimination positive ("affirmative action" : aide aux femmes, aux handicapés, etc.).

Il y a la deux visions différentes de la justice sociale. Or, comme on sait que l'inégalité peut avoir des effets négatifs sur la croissance, on peut en conclure qu'il y a aussi deux visions différentes de la croissance et de son rôle dans la définition d'une société.

Pour freiner la montée des inégalités, on peut mettre en œuvre deux types de politiques de redistribution, incitatives ou distributives.

Les politiques incitatives visent à encourager, par des moyens appropriés tels que des subventions ou

exemptions/allégements de taxes, les acteurs sociaux à prendre des initiatives d'investissement (quels qu'en soient les domaines) ou à modifier leurs comportements.

En ce sens, elles s'opposent aux politiques distributives qui ont pour objectif de redistribuer, par obligation, aux plus pauvres, l'argent qui vient des plus riches, avec le risque de décourager ces derniers de continuer à produire des richesses.

Par un bon dosage de ces deux approches, il devient possible de freiner la montée de toutes les formes d'inégalités.

Pour freiner la montée des inégalités monétaires, les pouvoirs publics mettront en œuvre des politiques visant à faire accroître les revenus des pauvres par eux-mêmes.

Etant donné qu'au Mali, les pauvres tirent leur moyens d'existence de leur travail (de celui qu'ils font sur leurs propres terres, de celui qu'ils font contre salaire, ou d'autres formes de travail indépendant), il faut encourager le développement rural et l'emploi urbain sur une base large, augmentant ainsi la rentabilité de la petite exploitation et la rémunération de la main-d'œuvre salariée pour réduire la pauvreté dans le long terme.

La main-d'œuvre étant une ressource abondante, il faut, pour accélérer la croissance et la rendre plus efficace, l'orienter vers la création d'emploi.

Du fait que l'agriculture est le principal secteur à forte intensité de travail, il est impératif, pour réussir le développement rural, de fournir un gros

effort en faveur de l'infrastructure rurale et d'ouvrir aux petits agriculteurs l'accès aux innovations techniques.

Ces stratégies de développement, axées sur la redistribution incitative, font apparaître un besoin important de mobilisation des ressources.

Les deux instruments que constituent la fiscalité et les dépenses publiques sont de bons moyens d'incitation pour modifier des comportements sans détruire des dynamismes d'innovation. Mais ce n'est plus uniquement l'aspect de lutte contre la pauvreté mais de réduction de toutes formes d'inégalités qui doit aussi soutenir leur finalité et leur mise en œuvre. D'ailleurs, la politique de décentralisation rentre directement dans cette optique.

L'impact de la politique budgétaire sur la redistribution du revenu est double :

- elle offre un mécanisme d'intervention sur l'équilibre à la fois du marché des biens et du marché des facteurs ; et

- elle offre un moyen pour accroître directement les ressources qui peuvent être transférées à l'aide de subventions et de dépenses publiques pour réaliser les objectifs de redistribution.

La réduction des inégalités de conditions de vie passe par l'accès des plus pauvres aux services sociaux et biens collectifs.

La dépense publique dans les secteurs de l'éducation et de la santé stimule la croissance tout en jouant en faveur de l'équité et en réduisant la pauvreté. Cependant, cet effet dépend en fin de compte de la ventilation des fonds à l'intérieur de ces deux secteurs entre les salaires, les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement.

Les dépenses publiques consacrées à l'éducation de base ont connu une évolution prodigieuse de 1994 à 1996 passant de 21,8 milliards à 27,5 milliards de F CFA, traduisant l'effort consenti par l'Etat comme il ressort du tableau 32.

Tableau 32 : Structure et évolution des dépenses de l'éducation de base en termes réels (en milliards de F CFA)

Rubriques	Années		1994		1995		1996	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Salaires	8,53	39,10	10,20	47,30	12,55	45,70		
Fonctionnement	4,15	19,00	2,10	9,70	6,80	24,70		
Investissements	9,10	41,70	9,10	42,10	7,90	28,80		
Autres	0,05	0,20	0,19	0,90	0,23	0,80		
TOTAL	21,83	100,00	21,59	100,0	27,48	100,00		

Source : MEPI ; Financement des services sociaux essentiels au Mali
-Mise en œuvre et suivi de l'initiative 20 % - 20 %, juin 1998-.

Tableau 33 : Ratio (en %) des dépenses publiques de l'éducation de base / PIB

Années	1993	1994	1995	1996
Salaires	0,90	0,87	0,86	0,95
Fonctionnement	0,06	0,42	0,18	0,51
Investissements	0,41	0,93	0,77	0,60
Autres	0,04	0,01	0,02	0,02
TOTAL	1,41	2,23	1,83	2,08

Source : MEPI, Financement des services sociaux essentiels au Mali

- Mise en œuvre et suivi de l'initiative 20% - 20%, juin 1998 - .

Les tableaux 32 et 33 fournissent l'un, la structure des dépenses publiques globales d'éducation et l'autre, le ratio "dépenses publiques de l'éducation de base /PIB".

Du tableau 32, il ressort qu'au cours des années observées, les dépenses salariales sont supérieures à chacune des deux autres catégories de dépenses (dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement) sauf en 1994 où les dépenses d'investissement (41,7 %) sont plus importantes que celles consacrées au paiement des salaires (39,1%).

Du tableau 33, il est à retenir que les dépenses de l'éducation de base sont relativement faibles dans la mesure où elles n'ont représenté en moyenne que 2,0 % du PIB par an, niveau inférieur à la croissance moyenne du PIB, qui est de 4,5%. Il convient de signaler cependant que la part des dépenses publiques allouée à l'ensemble du système éducatif est de 2,3 % du PIB pendant la même période.

La rentabilité sociale de l'investissement dans l'éducation est exprimée par la totalité des coûts et des avantages (aussi bien publics que privés)

qu'entraîne pour un pays la prestation des services d'éducation. Puisqu'il est prouvé que la rentabilité est généralement plus élevée dans l'éducation de base, l'enseignement secondaire arrivant ensuite et précédant l'enseignement supérieur, le Mali doit encore fournir des efforts en matière de scolarisation dans le premier niveau d'enseignement cité.

De la structure (en %) des dépenses globales de santé, comme le fait voir le tableau 34, on retient que les dépenses d'investissement se sont élevées en moyenne à 57%, soit largement plus de la moitié des dépenses publiques de santé. Cela dénote des efforts déployés par l'Etat pour doter le système en infrastructures socio-sanitaires de base.

Tableau 34 : Structure (en %) des dépenses publiques globales de santé

Années	1994	1995	1996	1994-96
Dépenses salariales	14	17	15	15
Dépenses de fonctionnement	31	26	28	28
Dépenses d'investissement	55	57	57	57
TOTAL	100	100	100	100

Source : MEPI, Financement des services sociaux essentiels au Mali - Mise en œuvre et suivi de l'initiative 20%-20%, juin 1998 - .

Généralement, il est admis que les pays d'Afrique subsaharienne accordent une proportion plus forte des dépenses de santé aux soins curatifs qu'aux soins préventifs. Pour réaliser des progrès substantiels sur les plans de l'espérance de vie et de la mortalité infantile, il est essentiel que le Mali consacre une part plus importante de ses dépenses de santé aux soins préventifs plutôt qu'aux soins curatifs.

Pour diminuer les inégalités des chances il faut renforcer les actifs des plus pauvres sous toutes leurs formes : renforcement du capital humain (éducation de base, alphabétisation des adultes, formation professionnelle, soins de santé primaires) et des actifs financiers.

S'il est vrai que les symptômes de l'iniquité et les réactions qu'ils engendrent varient beaucoup suivant les pays, non seulement en fonction du niveau de développement, mais aussi du climat politique, de la distribution initiale des richesses et des revenus, des règles sociales et de toute une série d'autres influences, il est généralement admis que la participation des pauvres à la croissance passe, entre autres, par leur plus grand accès au crédit. En effet, celui-ci peut aider les pauvres à se procurer des actifs et à assurer leur consommation en période difficile. Cela peut aider à compenser une distribution initiale défavorable des richesses.

Aussi, les actions de promotion de la microfinance entreprises au Mali au cours des dernières années devraient-elles être encouragées et poursuivies.

L'amélioration de la gestion des institutions et des opérations est aussi une voie pour lutter contre les inégalités.

Elle consiste à réduire les coûts improductifs d'administration par rapport au coût total, à diminuer les bénéfices personnalisés de certaines opérations, à supprimer les aspects informels ou de corruption qui en diminuent l'efficacité.

L'insuffisance des capacités administratives peut entraver la redistribution. La fraude fiscale pose ainsi un grave problème lorsque l'administration de l'impôt est faible, l'Etat ne pouvant alors guère recourir assez à l'impôt pour financer la politique de redistribution. Pour promouvoir l'égalité des chances, le Gouvernement peut mettre en place des institutions solides et responsables, notamment un système judiciaire efficace, restreindre les possibilités de corruption (une action sur ce plan peut directement atténuer les inégalités des revenus, car la corruption profite en général aux plus riches) et ménager un accès convenable aux services de santé et d'éducation. A cet égard la réforme préconisée par le Programme Décennal de la Justice (PRODEJ) est porteuse d'espoir.

Dans le même ordre d'idée, les pouvoirs publics veilleront à ce que les investissements soient plus efficaces en portant leur choix sur les secteurs porteurs de croissance, en améliorant les procédures de ciblage, en évaluant les résultats en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités. La priorité devrait aller aux dépenses publiques les plus productives, et les dépenses publiques improductives devraient être comprimées. La privatisation de services que le secteur privé peut mieux assurer que la Fonction Publique, surtout si elle s'accompagne d'une réorientation des dépenses au profit du secteur social, contribuera probablement à la croissance et à l'équité.

Quels que soient les efforts déployés en faveur des pauvres pour les insérer dans des processus de création et de distribution de richesses, il restera toujours des catégories de population vulnérables. Pour celles-ci, la mise en place de filets de sécurité s'impose.

7.3. Des filets de sécurité

La mise en place de filets de sécurité sociale et de programmes de transfert bien ciblés est un ultime recours pour aider les gens à surmonter des épreuves et des calamités passagères. A travers eux la lutte contre les inégalités rejoint celle de la réduction de la pauvreté puisqu'il s'agit de faire remonter un certain nombre d'individus au dessus de la ligne de pauvreté.

Des chocs imprévus, comme de très fortes fluctuations dans l'agriculture, une détérioration des termes de l'échange ou des famines, peuvent précipiter dans la misère des communautés entières. L'Etat a donc un rôle à jouer en venant en aide aux ménages ou aux communautés dans les périodes d'insécurité et en assurant le minimum aux laissés-pour-compte de la croissance. Une politique bien inspirée tiendra compte de ce que les individus et les ménages peuvent faire pour se protéger et ce qu'il ne peuvent pas faire. Les pouvoirs publics devront en outre s'efforcer de faire participer les intéressés à la recherche de solutions à leurs problèmes et éviter de les traiter en assistés passifs.

Pour faire face à la pauvreté, certains individus, familles et communautés redistribuent et ajustent leur consommation, diversifient leurs sources de revenu, migrant, et font ou reçoivent des transferts. Il a toujours

existé dans la société malienne une tradition de solidarité et pour nombre d'entre eux, le "pauvre" est celui qui n'a pas de soutien (ni parents, ni amis). Au niveau de la communauté, ces systèmes de "sécurité" sociale sont parfois très développés.

Les programmes publics pour l'emploi en milieu rural ont deux fonctions. La première est d'entretenir et de développer l'infrastructure rurale : irrigation, conservation des sols ou reboisement en sont des exemples (actions du PNAE, d'ACODEP, de l'OPNBB, de l'AGETIPE...). La seconde, plus importante ici, est de réduire la pauvreté en donnant du travail à ceux qui sont dans le besoin. Pour ceci, qui est d'une importance essentielle, l'efficacité en justifie souvent le coût. Etant donné que les pauvres sont prêts à travailler pour des bas salaires, les programmes publics pour l'emploi peuvent se permettre de proposer des salaires d'un niveau assez bas qui n'intéressent que les pauvres, ce qui permet de tirer le plus grand profit des ressources disponibles.

Au Mali, c'est en milieu rural que vivent la plupart des pauvres (en 1996, 90% des pauvres vivaient en milieu rural contre 10% pour le milieu urbain) et c'est là que des transferts et des dispositifs de sécurité sont le plus nécessaires. A ceux qui sont en mesure de travailler, des programmes publics pour l'emploi en milieu rural, s'ils sont bien conçus, peuvent apporter une assurance contre les aléas de l'environnement agricole.

La raison essentielle du succès que rencontrent ces programmes auprès des pauvres est qu'ils proposent à qui le veut un travail qui ne demande aucune qualification pour un salaire susceptible

de n'intéresser que des pauvres. Le ciblage se fait donc par autosélection. L'infrastructure mise en place et entretenue dans le cadre de ces programmes peut être d'une rentabilité économique élevée. L'établissement de liens avec les régions isolées et la régénération des sols dégradés sont d'une importance capitale, si l'on veut réduire la pauvreté en milieu rural malien. Des programmes de travaux publics adaptés aux conditions locales sont un bon moyen d'y parvenir, tout en assurant aux groupes vulnérables des emplois et des revenus stables.

Lorsqu'on évalue les options qui se présentent, il faut considérer les possibilités qu'offre telle ou telle politique d'atteindre effectivement les

pauvres et dans quelle mesure elle compromet la réalisation d'autres objectifs. Un moyen commode de procéder à cet égard est de considérer le rapport coût - efficacité (ce que coûte au budget de l'Etat un niveau donné de prestations) de la mise en place de tels filets de sécurité.

Les prestations fournies par les filets de sécurité peuvent modifier le comportement des pauvres et celui des autres, ce qui influe sur le rapport coût - efficacité. Un programme de travaux publics ciblé sur les ouvriers agricoles sans terre, par exemple, pourra avoir d'importantes répercussions sur les salaires agricoles ; son impact global sur le revenu des pauvres pourra être supérieur au seul salaire perçu de ce fait.

Conclusion

En plus des réponses apportées par l'Etat et les acteurs de la société civile face à la persistance de la pauvreté à travers les transferts sociaux, la formation du capital humain, la décentralisation des pouvoirs et les stratégies alternatives de survie et de recours au capital social, il demeure pour autant la question cruciale d'une répartition des revenus à la fois équitable et favorable à la croissance.

Cette question peut trouver réponse dans la mise en œuvre de deux types de politiques de redistribution, celles incitatives et celles distributives combinées de manière telle que la croissance soit accélérée. Cela est possible en accompagnant ces politiques de mesures qui favorisent l'amélioration du capital humain des pauvres et par la mise en place de filets de sécurité. L'éducation, comme la santé et une bonne alimentation, en accroissant la productivité, entraînent une augmentation de leurs revenus.

Conclusion de la deuxième partie

Grâce à la mise en œuvre de politiques adéquates, il est possible de lutter contre la pauvreté en réduisant les inégalités. En effet, si le pouvoir d'achat des agents de l'Etat s'est érodé, et s'il subsiste des inégalités structurelles, les moyens sont données aux couches vulnérables de créer des activités génératrices de revenus à travers les systèmes financiers décentralisés, l'amélioration de la qualité des services sociaux contribuant à la formation de leur capital humain, la décentralisation des pouvoirs...

En plus, les pauvres ont recours à diverses stratégies alternatives de survie comme la diversification des cultures, la réalisation d'activités secondaires tout en mobilisant les diverses formes de capital social disponibles à leur niveau, etc.

Pour consolider ces actions, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des politiques de redistribution (incitatives et redistributives) pouvant contribuer à la réalisation d'une répartition équitable des fruits de la croissance ainsi qu'à l'accélération de celle dernière.

CONCLUSION GENERALE / RECOMMANDATIONS

Depuis 1994, le Mali a renoué avec la croissance économique, une croissance qui, avec un taux annuel moyen de 4,4% n'est pas élevée, car considérée par tête, elle ne s'élève annuellement qu'à 1,5%. Si elle permet un début d'élévation du niveau de vie, tout dépend de la façon dont se répartissent les fruits de cette croissance entre milieux de résidence(rural/urbain), entre régions administratives et entre catégories sociales.

Il s'agit néanmoins d'une croissance équilibrée, comme résultat d'une gestion macroéconomique saine, issue d'un important programme de réformes qui se traduit par une réduction de l'inflation, une baisse du déficit budgétaire et une réduction du déficit extérieur. Elle peut être durable à condition que les taux d'investissement soient portés à un niveau élevé et ne soient pas limités par un remboursement excessif de la dette extérieure.

Toutefois, cette croissance demeure fragile, car exposée aux aléas climatiques et aux chocs économiques extérieurs. Elle nécessite donc un cadre macroéconomique et institutionnel favorable aux initiatives de développement et aux investissements de l'extérieur.

Des potentialités nouvelles existent, à travers la création de petites entreprises, dans l'agroalimentaire notamment, et d'industries d'exportation dans le cadre de l'amorce de l'intégration régionale.

En effet, l'évolution du PIB reste fortement corréléé avec celle des

exportations, comme avec celle des importations d'ailleurs, et donc engage à aller vers une plus grande ouverture de l'économie vers le marché mondial. Ceci rompt avec la tradition passée, le Mali ayant jusqu'ici plutôt privilégié une attitude protectionniste, avec pour conséquence, le maintien artificiel d'activités particulièrement inefficaces.

L'intégration sous-régionale à travers l'UEMOA qui devrait être complète en 2002, est une première étape vers l'insertion dans le marché mondial. Source d'opportunités de croissance nouvelle, elle impose cependant une plus forte compétitivité et la mise en valeur des avantages comparatifs maliens, notamment dans les secteurs de l'élevage (peaux et cuirs), agricole (coton), manufacturier (agroalimentaire, carton, plastique, etc.). On ne peut nier cependant que cette insertion entraîne de nombreuses restructurations qui ont des conséquences sur le marché de l'emploi, et donc peuvent, du moins à court terme, freiner les efforts entrepris pour réduire la pauvreté.

En effet, l'incidence de la pauvreté demeure élevée en 1996 (71,6%). Depuis, on assiste à un retournement de la tendance à l'aggravation de la pauvreté, entraînant à partir de 1996 un début de réduction (l'incidence se serait alors réduite de 1,8% par an). Cette diminution se retrouve dans toutes les régions, ce que confirment les indicateurs de développement humain et de pauvreté humaine (IDH et IPH). La diminution observée, plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural, est surtout le fait d'une amélioration du revenu des pauvres et d'une réduction de l'inégalité entre les pauvres. Autrement dit, c'est à travers la réduction prioritaire

de l'extrême pauvreté que s'opère cette diminution de la pauvreté.

On peut remarquer cependant que ce rythme de diminution est tout de même assez faible. Certes, le fait que la croissance par tête soit aussi faible, l'explique pour partie. Mais on peut aussi se demander si ce n'est pas la hausse des inégalités en parallèle qui a contribué à freiner la réduction de la pauvreté.

Or, si en 1994, l'inégalité des revenus était assez élevé (Gini de 44,3%), elle demeure dans la fourchette des pays d'Afrique subsaharienne dont le coefficient de Gini moyen est de 43,5% au cours des années 90. Entre 1994 et 1996, le coefficient de Gini a accusé un accroissement relatif de 7%, passant de 41,8% à 44,7% à Bamako, ce qui y dénoterait bien une forte augmentation des inégalités à un moment où l'incidence de la pauvreté commençait à diminuer.

Malheureusement, de telles informations ne sont disponibles en 1998 ni pour Bamako, ni pour le reste du milieu urbain ou le milieu rural. On peut toutefois penser que le même phénomène y a lieu, mais à une échelle moindre : la hausse des inégalités freine la réduction de la pauvreté dans un contexte de croissance encore trop faible pour avoir un impact décisif. Ces inégalités monétaires se doublent d'inégalité dans les conditions de vie (par exemple accès à la santé et à l'éducation) entre milieux (rural/urbain), entre régions administratives et entre sexes. Dans ce contexte, les efforts du Gouvernement et des Partenaires au développement ont eu pour effet une certaine amélioration contribuant à réduire la pauvreté humaine en même temps que les inégalités.

L'étude des filières de production montre aussi qu'il subsiste des inégalités structurelles importantes (inégalités de potentialités dépendant de la taille des exploitations, de leur niveau d'équipement, etc.) qui ont pour effet de maintenir en milieu rural un certain nombre d'exploitants en dessous du seuil de pauvreté.

Il en résulte que tant dans le domaine monétaire que dans celui des conditions de vie ou des potentialités, toute volonté de réduire la pauvreté passe par l'analyse des inégalités et une réflexion sur la manière de réduire ces inégalités, ou au moins d'éviter qu'elles s'accroissent en période de croissance.

Face à cette situation, on peut préconiser trois grandes orientations pour la politique économique et sociale.

La première consiste à renforcer la croissance actuelle. Cela demande, outre le relèvement du taux d'investissement actuel, et une plus grande ouverture sur le marchés extérieurs, de valoriser le capital humain, et en priorité celui des plus pauvres. De façon générale, tout accroissement du capital humain a un effet positif sur la croissance. Le fait de mettre aussi l'accent sur les catégories les plus pauvres, où l'effet en termes de rendement est plus fort, devrait permettre d'augmenter le taux de croissance.

La deuxième orientation consiste à s'appuyer sur des mécanismes de répartition qui fonctionnent déjà : distribution des salaires par l'Etat, répartition de la valeur ajoutée au sein des filières, réseaux financiers décentralisés, diversification et amélioration de la productivité des sources de revenus des producteurs ruraux, etc. Cela permettra de mettre en

place des actions incitatives susceptibles d'encourager des initiatives de concertation, d'engendrer des activités nouvelles afin d'accroître les revenus et d'en améliorer la répartition, de faciliter l'accès aux services sociaux et la constitution d'actifs (capital humain et capital financier). L'accent sera évidemment mis, là encore en priorité, sur les catégories les plus pauvres.

Enfin, la troisième orientation, qui met plus l'accent sur une démarche distributive, consiste à mettre en place des filets de sécurité pour aider, à court terme ceux qui sont touchés par des calamités naturelles, par des restructurations industrielles ou qui n'arrivent pas à s'extraire des trappes de la pauvreté dans le temps et / ou dans l'espace.

Il résulte donc de ce rapport deux conclusions fondamentales qui ouvrent la porte à des recommandations de politiques économiques et sociales :

- On ne peut vouloir aborder le problème de la réduction de la pauvreté sans aborder celui des inégalités. Des inégalités monétaires certes, mais aussi des conditions de vie et de potentialités qui demandent de préconiser des mesures qui visent à réduire les inégalités ;

- Les politiques de répartition ou de redistribution que l'on peut mettre en place à cet égard doivent faire appel en priorité à des démarches incitatives visant à favoriser toutes sortes d'initiatives pour accroître les revenus des plus pauvres, favoriser leur accès aux services sociaux et augmenter leurs potentialités. Les démarches distributives mettent plus l'accent sur les filets de sécurité à l'égard des victimes

des calamités naturelles ou des catégories d'extrême pauvreté.

Sur la base de ces deux principes on peut formuler plusieurs recommandations pour la politique économique et sociale qui sont classées suivant les trois orientations précédentes.

Certaines de ces recommandations s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la croissance, et les autres dans celui de la répartition équitable des fruits de la croissance et de la mise en place de filets de sécurité.

Renforcer la croissance

Tout en continuant à entreprendre des actions propres à stimuler la croissance, le Gouvernement veillera à assurer une meilleure prise en charge par les politiques macroéconomiques, des objectifs visant la promotion du développement humain durable.

Il mettra l'accent sur le développement du capital humain, notamment celui des pauvres : éducation de base / formation, soins de santé primaires, nutrition.

Dans la mesure où l'inégalité des opportunités dans l'éducation, l'emploi, la propriété...signifie que les femmes ont plus de mal que les hommes à se libérer du fléau que constitue la pauvreté, il incombe également aux pouvoirs publics, par la mise en oeuvre de réformes institutionnelles, de garantir aux femmes les droits aux ressources.

Les personnes âgées, les enfants, les handicapés seront ciblés également comme étant des catégories vulnérables.

Pour réaliser une croissance robuste de nature à amplifier l'épargne,

qui, à son tour, générera des investissements dans le secteur privé et créera des emplois, l'Etat mettra en œuvre des réformes structurelles de nature à promouvoir l'émergence d'entrepreneurs nationaux créatifs. Il est nécessaire que le taux d'investissement dépasse son niveau actuel. Cela passe, entre autres, par un allégement conséquent du poids de la dette extérieure.

Répartir équitablement les fruits de la croissance et mettre en place des filets de sécurité

Pour aboutir à une répartition juste et équitable des fruits de la croissance résultant du labeur et de l'abnégation de tous, le Gouvernement agira dans quatre directions :

- compenser les inégalités monétaires ;
- compenser les inégalités de conditions de vie ;
- garantir l'équité des chances ;
- prévenir les risques de famine et d'autres calamités naturelles.

Pour accroître le revenu des pauvres, les pouvoirs publics prendront des mesures de nature à encourager le secteur informel. Ce, à travers en particulier l'accès au micro-crédit, le droit au logement et l'amélioration des infrastructures. Ils encourageront le développement rural et l'emploi urbain sur une base large, augmentant ainsi la rentabilité de la petite exploitation et la rémunération de la main-d'œuvre salariée.

En veillant à la mise en valeur des avantages comparatifs de l'économie nationale, dans le domaine de l'agroalimentaire notamment, ils stimuleront la création de PME tournées en particulier vers l'exportation. Cela pourrait offrir des opportunités d'emploi aux pauvres.

La lutte contre les inégalités de conditions de vie passe par l'accès de tous aux services sociaux essentiels. La mise en œuvre de l'initiative 20/20 à laquelle le Mali a souscrit, peut contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Le capital social peut être utilisé pour réduire les inégalités de potentialités. A travers son réseau d'associations, d'ONG, de fédérations à caractère socio-professionnel, etc., la société civile est bien indiquée pour jouer un rôle de premier plan à cet égard.

Lorsque la sécurité alimentaire est en cause, il incombe à l'Etat de mettre en place les conditions permettant de garantir des revenus aux pauvres afin qu'ils puissent surmonter des épreuves conjoncturelles (sécheresse, dégâts dus aux déprédateurs, pluies diluvienues, etc.).

A terme, les pauvres pourront se prendre en charge si, outre la garantie de leur accès aux services sociaux de base, sont mis en place des filets de sécurité sociale et des programmes de transfert bien ciblés.

ANNEXE

Indices et salaires mensuels en F CFA des agents de la Fonction Publique
selon les catégories de la première année de service à la retraite

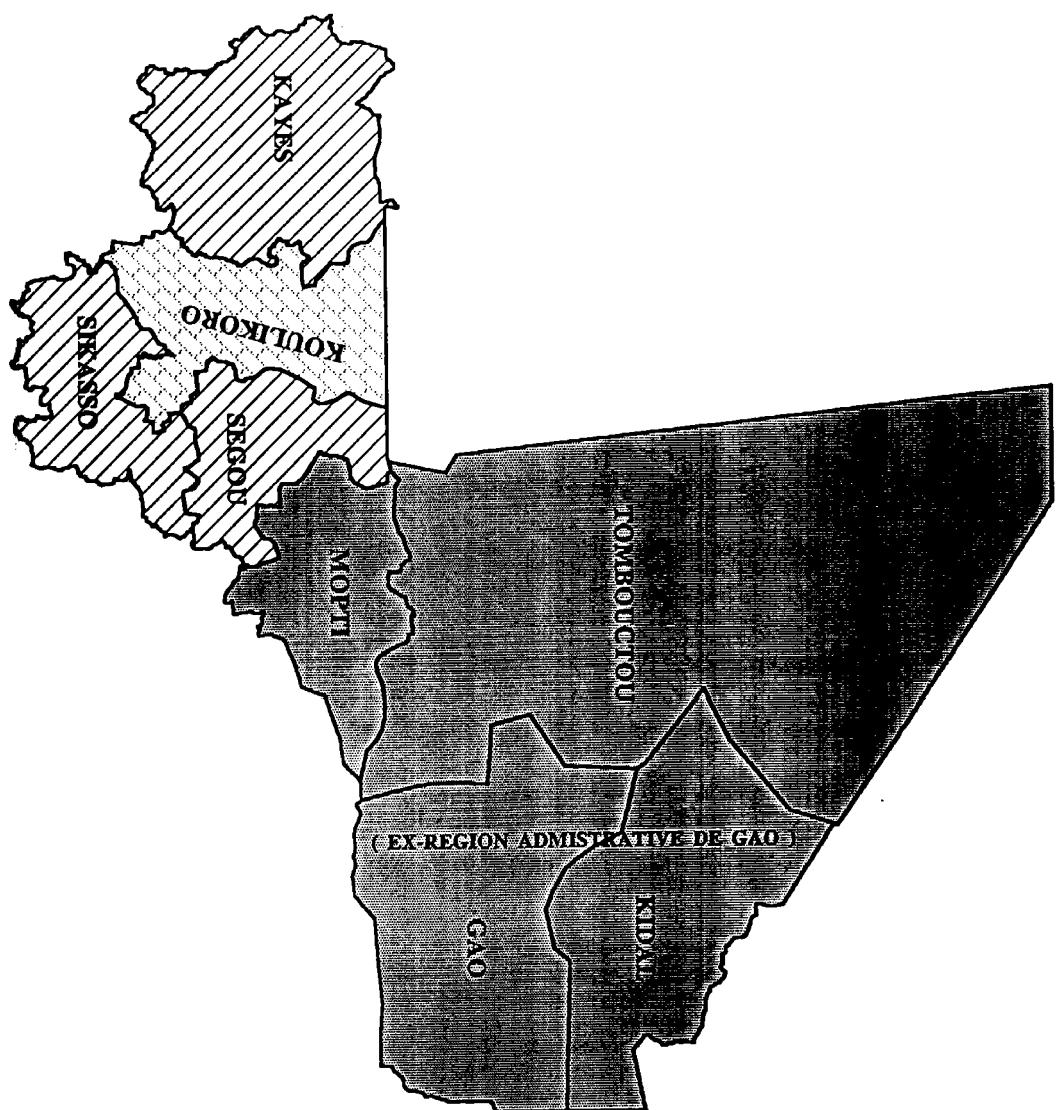
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	32 ans
Catégorie A								
Indices	225	240	285	310	400	463	590	650
Salaires	58590	62496	74214	80724	104160	120565	153636	169260
Catégorie B2								
Indices	158	170	206	225	285	320	400	440
Salaires	41143	44268	53642	58590	74214	83328	104160	114576
Catégorie B1								
Indices	140	149	176	190	235	263	333	370
Salaires	36456	38799	45830	49476	61194	68485	86713	96348
Catégorie C								
Indices	100	106	124	135	165	185	228	250
Salaires	26040	27602	32290	35154	42966	48174	59371	65100

Source : « Note sur le système de rémunération des agents de la fonction publique » du Secrétariat Général du Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail du 14 avril 1998, Bamako.

REPUBLIQUE DU MALI

ECOLES FONDAMENTALES FONCTIONNELLES POUR 100 000 Enfants(7-12 ans)

ECOLE FONDAMENTALE



Conception: ODD/LCPM T4 (223) 238553



autour de 130

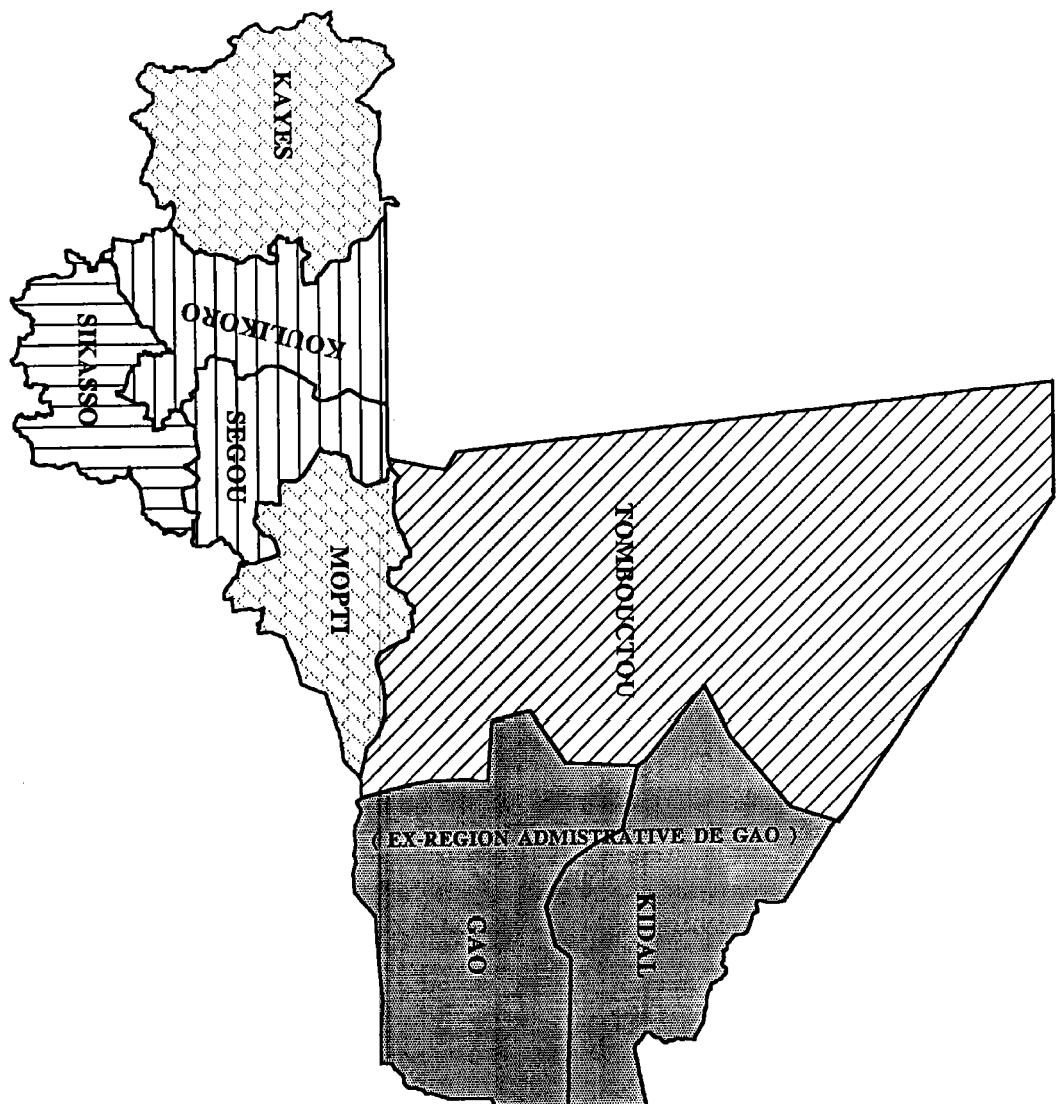


environ 210

REPUBLIQUE DU MALI

CENTRE D'ALPHABETISATION

CENTRES D'ALPHABETISATION FONCTIONNELS POUR 100 000 ADULTES (15 ans et +)



Conception: ODH/DCPM Té (223) 238553

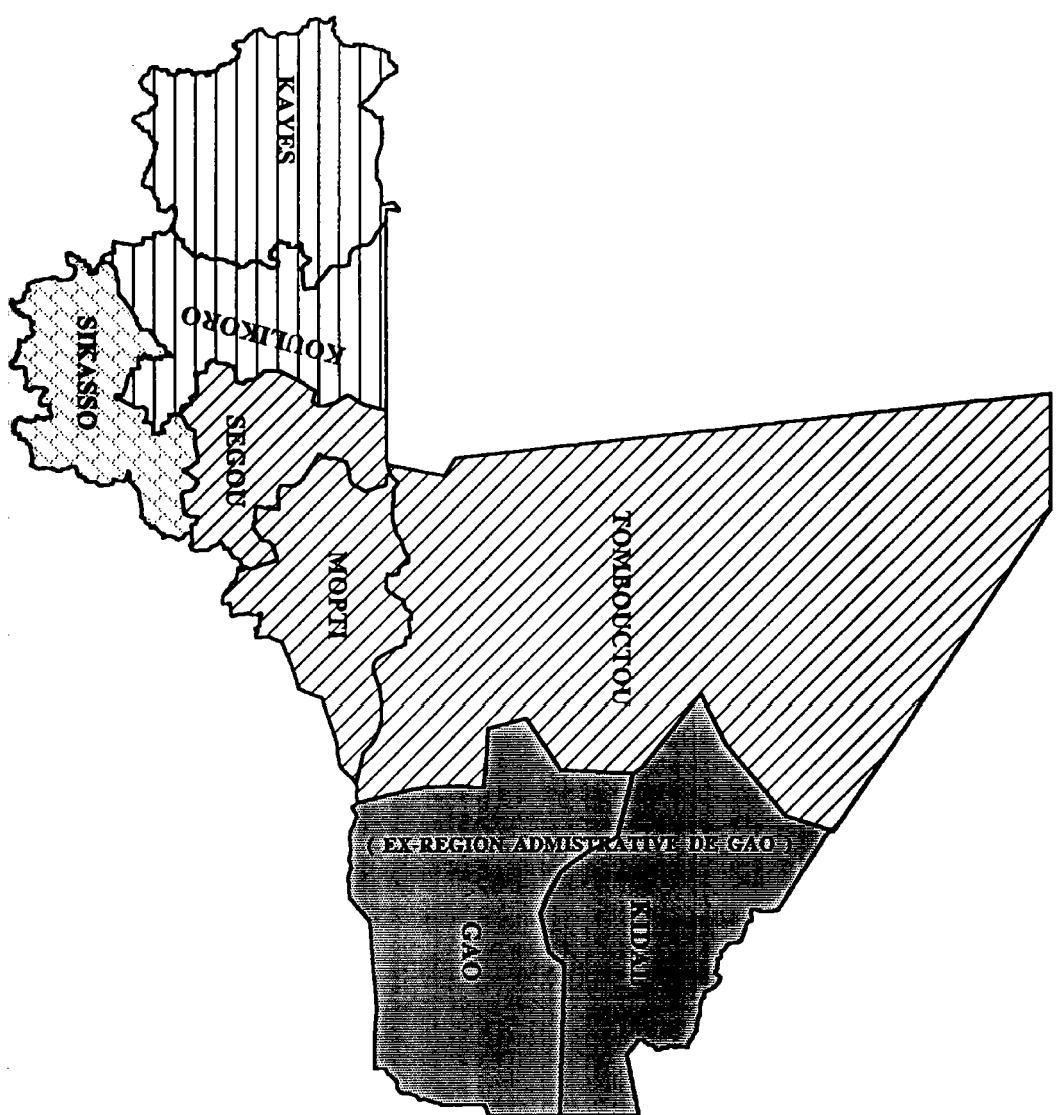
	5
	autour de 15
	autour de 30
	environ 80

NB: Il s'agit des équipements identifiés fonctionnels pendant le RGPH 98

REPUBLIQUE DU MALI

AIRE DE SANTE

AIRES DE SANTE (CSCON + DISPENSAIRES) FONCTIONNELLES POUR 100 000 HAB.



Conception: ODH/LCPM T61 (223) 238553



autour de 16



environ 13



environ 9

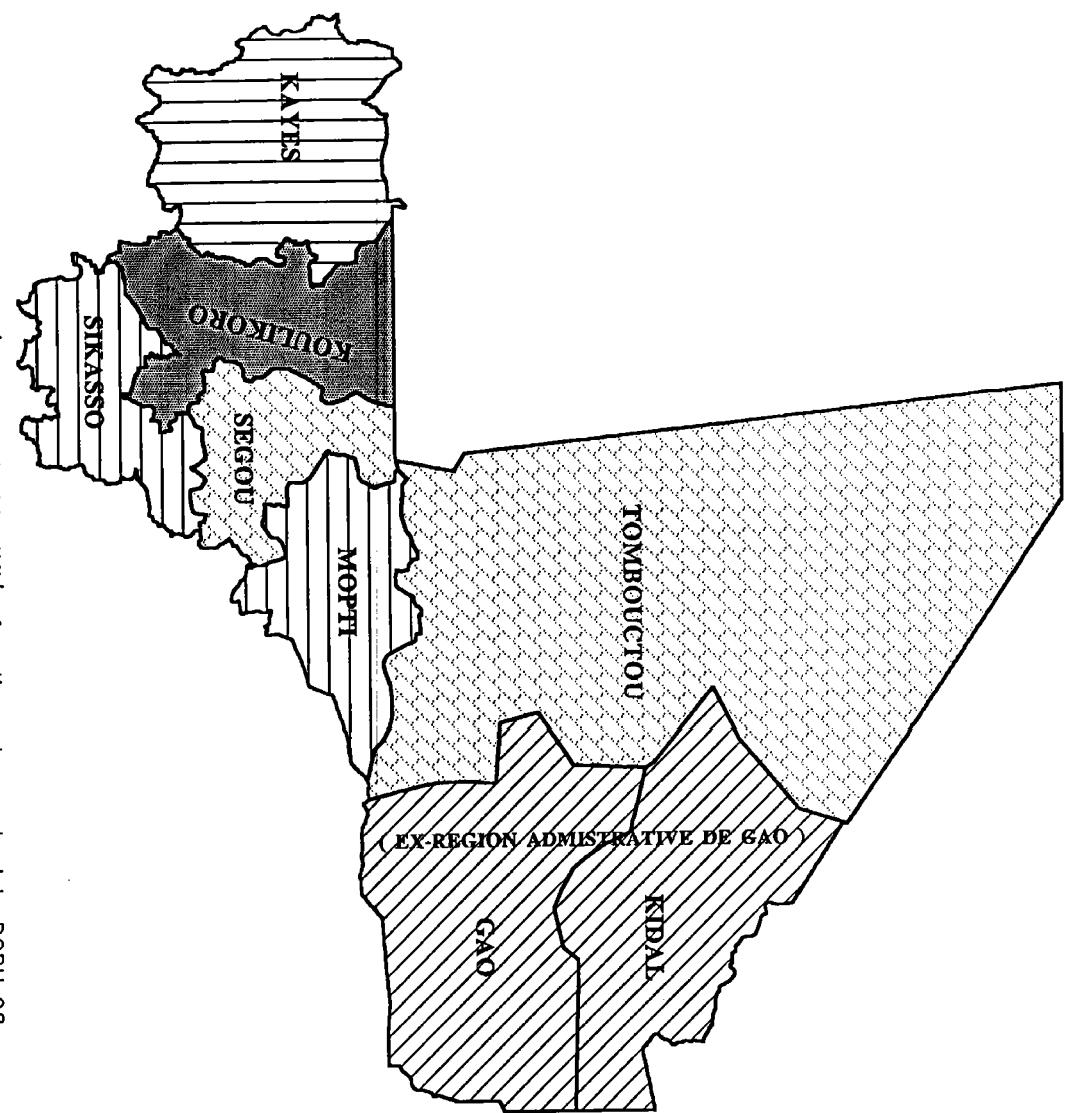


environ 1

NB: Il s'agit des équipements fonctionnels pendant le RGPH 1988

REPUBLIQUE DU MALI

POINTS D'EAU POTABLE FONCTIONNELS POUR 100 000 HAB



Conception: ODH/DCPM Tél (223) 238553



environ 5



environ 146



environ 180



environ 272

NB: Il s'agit des équipements identifiés fonctionnels pendant le RGPH 98

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adda, J.: La mondialisation de l'économie - 1. Genèse, Ed. La Découverte, coll. "Repères", 1997
- Adda, J.: La mondialisation de l'économie - 2. Problèmes, Ed. La Découverte, coll. "Repères", 1997
- Aydalot, Philippe .- Dynamique spatiale et développement inégal 2^e édition .- ECONOMICA, 1980
- Banque Mondiale .- Un continent en transition : l'Afrique au milieu des années 1990 .- Banque Mondiale, 1995
- Banque Mondiale .- Faire reculer la pauvreté en Afrique Subsaharienne ; résumé analytique .- Banque Mondiale, 1996
- Banque Mondiale .- Rapport sur le développement dans le monde : la pauvreté .- Banque Mondiale ; 1990
- Barrère, Alain .- Le développement divergent : essai sur la richesse et la pauvreté des nations .- ECONOMICA, 1978
- Chalmin, Ph. Cyclope: Les marchés mondiaux, Economica, 1992
- CNRS .- Le partage du revenu national .- Editions Cujas, [1965]
- Cockburn, J. ; Coulibaly, M. ; Siggel, E. ; Vézina, S.: Compétitivité manufacturière et structure des incitations au Mali, EAGER ,1998
- Comité National de Politique Economique .- Neuvième rapport trimestriel du Comité National de Politique Economique (CNPE) sur la situation économique et financière du Mali (4^{ème} trimestre 1998) (provisoire) .- CNPE, 1999
- Comité National de Politique Economique .- Dixième rapport trimestriel du Comité National de Politique Economique (CNPE) sur la situation économique et financière du Mali (1^{er} trimestre 1999) (provisoire) .- CNPE, mai 1999
- Commissariat au Nord .- Démarche méthodologique pour l'étude Société Civile et Capital Social dans le Nord Mali .- Commissariat au Nord, [1998]
- Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles .- Impact de la dévaluation sur les systèmes de production et les revenus des paysans en zone Mali-Sud .- CMDT, 1996
- Coulibaly, M.: La situation de l'économie malienne et les perspectives d'avenir, Journée PNU de réflexion sur l'avenir du franc CFA, Bamako, 22 avril ,1999
- Coulibaly, M.: Connaître l'UEMOA, Les GREAT Cahiers n°2, juin - août, pp. 57-68 ,1999

Cotta, Alain .- Analyse quantitative de la croissance des pays sous développés .- PUF, 1967

Coulibaly, Salif ; Dicko, Fatoumata ; Sidibé, Ousmane ; Barrère, Bernard et al. - Enquête démographique et de santé au Mali 1995-1996 .- DNSI ; CPS/MSPAS, 1996

Dembélé, N. Urbain .- Capital social et développement des communautés pauvres au Mali : l'expérience des écoles communautaires du pays bwa, cercle de Tominian .- PNUD, 1998

Dioné, Josué .- Sécurité alimentaire et filières agricoles en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives quatre ans après la dévaluation du Franc CFA .- INSAH, 1998

Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée .- Evolution du taux d'alphabétisation des femmes par région sur les cinq dernières années .- DNAFLA, 1997

Direction Nationale de la Planification .- Premier programme d'investissements en matière de population 1996-2000 : vol.6 développement des ressources humaines .- DNP, 1996

Direction Nationale de la Santé Publique .- Statistiques sanitaires nationales : annuaire SLIS-1997 .-

Division Epidémiologie, 1998

Direction Nationale de la Santé Publique .- Statistiques sanitaires nationales : annuaire statistique national du SIS .- Division Epidémiologie, 1997

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique .- Bulletin sur le suivi de la situation des enfants et des femmes (1995 et 1996) .- DNSI, 1996

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique .- Recensement général de la population et de l'habitat (Avril 1998) : résultats provisoires .- DNSI, 1998

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique , Comptes économiques du Mali Bamako, juillet, 1998

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique , Comptes économiques du Mali Bamako, 31 mai 1999

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ; Direction Nationale de la Planification.- Situation économique et sociale du Mali en 1997 et perspectives pour 1998 .- DNSI ; DNP, 1998

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ; Direction Nationale de la Planification.- Situation économique et sociale du Mali en 1998 et perspectives pour 1999 .- DNSI ; DNP, juin 1999

Direction Nationale du Budget .- Budget d'Etat rectifié Exercice 1998 : récapitulation générale budget général (recettes - dépenses) : budgets annexes comptes et fonds spéciaux - DNB, 1998

Dubois, Jean-Luc .- Que dire des évolutions macro-économiques de la pauvreté et des inégalités en Afrique Sub-Saharienne ? Quelques éléments de réflexion sur la base des rares observations disponibles

.- ORSTOM, 1998

Giraudy, François ; Niang, Mamadou .- Revenus paysans en zone Mali-Sud : première partie : revenus et dépenses des individus et des exploitations .- CMDT, 1994

Giraudy, François ; Ouattara, Karim ; Niang, Mamadou ; Macrae, John .- Revenus paysans en zone Mali-Sud : deuxième partie : comptes d'exploitation paysans et impact de la dévaluation annexes .- CMDT, 1994

Gupta, Sanjeev ; Clements, Benedict ; Tiongson, Erwin .- Les dépenses publiques en développement humain .In : Finance et Développement, Septembre 1998

Institut du Sahel .- Sécurité alimentaire et filières agricoles en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives quatre ans après la dévaluation du Franc CFA : Filière bovine .- INSAH, 1998

Jolly, R. ; Chenery, H. ; Ahluwalia, M.S. ; Bell, C.L.G. ; Duloy, J.H. .- Redistribution et croissance .- PUF, 1977

Kébé, Demba ; Diakité, Lamissa ; Djouara, Hamady .- Impact de la dévaluation du franc CFA sur la productivité, la rentabilité et les performances de la filière coton (cas du Mali).- IER, 1998

Kergna, Alpha O. ; Dembélé, Koroungo .- Impact de la dévaluation sur la filière pomme de terre au Mali.- IER, 1998

Koné, Yaouaga Félix ; Kamaté, Modibo ; Kouyaté, Djénéba Diarra ; Koné, Harouna ; Dembélé, Oumou .- La pauvreté au Mali : perceptions, réalités et perspectives (analyse qualitative) .- PNUD, 1997

Kuznets, Simon .- La croissance économique moderne : taux- structure- diffusion .- Editions Internationales, 1971

Le Courrier ACP-UE: La convention de Lomé telle que révisée par l'accord signé à Maurice le 11 novembre 1995, n° 154, janvier - février, Bruxelles ,1996

L'équité doit-elle être un objectif de la politique économique ? In : Finance et Développement, Septembre 1998

Metzel, Jeffrey ; Doumbia, Abou ; Diakité, Lamissa ; Diarra, N'Thio Alpha .- Equité et croissance par le biais de la recherche économique : volet régimes et croissance du commerce rapport final : perspectives de croissance des exportations de bétail malien .- AID, 1997

Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration.- Le Mali : propositions pour une stratégie de croissance et de développement à l'horizon 2010 .- Cellule de Croissance Accélérée et de Développement, 1997

Ministère de l'Education de Base. Cellule de Planification et de Statistique .- Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental 1997-1998.- CPS, 1998

Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail .- Note sur le système de rémunération des agents de la Fonction Publique .- MEFPT, 1998

Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité .- Plan Décennal de Développement

Sanitaire et Social (PDDSS) 1998- 2007 .- MSPAS, 1998

Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité .- Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) 1998- 2002 .- MSPAS, 1998

Ministère des Finances .- Document cadre de politique économique à moyen terme (1998-2001) préparé par le Gouvernement du Mali en collaboration avec les services du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale .- MF, 1998

Ministère des Finances et du Commerce .- Document cadre de politique économique et financière à moyen terme (1997-99) .- MFC, 1997

Mission de Décentralisation .- La commune en questions- Mission de Décentralisation, 1998

Morrisson,Christian .- La répartition des revenus dans les pays du tiers monde .- Editions Cujas, 1968

Observatoire de l'Emploi et de la Formation .- Emploi/chômage au Mali 1997 .- OEF, 1997

Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali .- Rapport annuel sur le développement humain durable au Mali .- ODHD/LCPM , 1998

OCDE .- Les femmes et l'égalité des chances .- OCDE, 1979

PGRN .- Etude sur l'orientation du Projet Gestion des Ressources Naturelles au Mali

(PGRN) en vue de l'application des mesures qui résultent du complexe des problèmes « Elevage- Economie-Environnement » .- PGRN, 1994

PNUD .- Impact des politiques économiques et sociales sur le développement humain durable au Mali .- Koni Expertise, 1996

PNUD .- Rapport mondial sur le développement humain 1996 .- ECONOMICA, 1996

PNUD .- Rapport mondial sur le développement humain 1997 .- ECONOMICA, 1997

PNUD .- Rapport PNUD sur la pauvreté 1998 : vaincre la pauvreté humaine .- PNUD, 1998

PNUD .- Rapport sur le forum Ouest Africain de haut niveau sur le microfinancement (Bamako, Mali, 19-21 Juin, 1996) .- PNUD, 1996

Problèmes économiques: La mondialisation de l'économie - menace ou progrès?, n° 2415-2416
15 - 22 mars ,1995

Sanogo , Ousmane ; Mariko, Dramane ; Chowan, Anne .- Coûts de production du riz paddy et revenus des producteurs dans la zone Office du Niger deux ans après la dévaluation .- IER, 1999

Stoleru,L. .- L'équilibre et la croissance économiques.- Dunod, 1969

Témé,Bino ; Boughton,Duncan et al. .- Etude sur la filière Maïs : reconnaissance rapide et matrice de planification des recherches approfondies .- IER, 1992

Traoré, Youssouf .- Rapport annuel d'activité 1997 .- CAS/SMEC, 1998

Traoré,N'golo ; Diallo,Ahmadou Abdoulaye ; Tangara,Mahamadou .- Etude de marché des produits avicoles dans le District de Bamako : rapport final .- SERNES, 1996

Traoré,N'golo ; Kéita,Mady ; Dravé,El Hassan ; Traoré,Sékou ; Coulibaly,Siné .- Financement des services sociaux essentiels au Mali : mise en oeuvre et suivi de l'Initiative 20%-20% .- MEPI ; 1998

Webster, Léila M. ; Fiedler, Peter .- Le secteur informel et les institutions de microfinancement en Afrique de l'Ouest .- Banque Mondiale, 1996

